



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Bilan de la session « synchronisée » 2011

(données quantitatives disponibles au 1^{er} septembre 2011)

Janvier 2012

	Page
☞ Table des matières	2
☞ Bilan de la session 2011 - Commentaires	
Avertissement	4
Résultats globaux du recrutement 2011	5
Bilan des postes pourvus par les établissements	9
Détachements et mutations	17
Recrutements par concours - Taux de couverture global	22
Recrutement des professeurs des universités	25
Recrutement des maîtres de conférences	35
Analyse des postes non pourvus	42
Conclusion - Les points saillants du recrutement 2011	46
☞ Annexe - Dispositions réglementaires	48
☞ Synthèse du recrutement	50
Tableau S - 1 : synthèse des sessions dites « synchronisée » et « fil de l'eau »	51
Tableau S - 2 : session « synchronisée »	52
Tableau S - 3 : session « fil de l'eau »	53
Tableau S - 4 : bilan par établissement des postes publiés et pourvus	54
Tableau S - 5 : synthèse des candidats et des candidatures	58
Tableau S - 5a : nombre de candidatures des candidats nommés	59
Tableau S - 5b : répartition par section des candidatures des candidats nommés	60
☞ Bilan des opérations de mutation et de détachement	61
Tableau I : bilan global des opérations de mutation et de détachement	62
Tableau I - a : analyse par section des mutations et détachements des MCF (article 26-I-1)	63
Tableau I - b : analyse par section des mutations et détachements des PR (article 46-1)	64
Tableau I - c : analyse par section des mutations et détachements des PR (article 51)	65
Tableau I - d : analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les PR mutés	66
Tableau I - e : analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par les MCF mutés	67
Tableau I - f : solde académique des mutations par grande discipline	68
Tableau I - g : soldes migratoires des mutations des PR et des MCF, 2004 à 2011	69
☞ Bilan global des opérations de recrutement	70
Tableau II : Bilan des opérations de recrutement, répartition globale	71
Tableau II - a : analyse par section du taux de couverture des postes de PR et de MCF	72
Tableau II - b : analyse par section et qualification des postes de PR et de MCF offerts	73
Tableau II - c : ratio par corps et discipline des qualifications 2011 et des postes offerts	74
☞ Bilan du recrutement des professeurs des universités	75
Tableau III - a : analyse par section (article 46-1)	76
Tableau III - b : analyse par section (article 46-3)	77
Tableau III - c : analyse par section (article 46-4)	78
Tableau III - d : analyse par académie et grande discipline des postes pourvus par des anciens MCF	79

Tableau III - e : analyse par section de l'agrégation externe et interne (articles 49-2-1 et 49-2-2)	80
Tableau III - f : analyse par section et sexe des PR recrutés	81
Tableau III - g : analyse par section, sexe et âge moyen des PR recrutés	82
Tableau III - h : répartition par ancienneté dans le corps des MCF et groupe de disciplines	83
Tableau III - i : bilan de la qualification 2011 par section des PR recrutés	84
Tableau III - j : répartition des qualifications 2011 par section et sexe des PR recrutés	85
Tableau III - k : analyse des postes pourvus par section et par année de qualification du PR nommé	86
Tableau III - l : analyse des postes pourvus par section des PR qualifiés et nommés en 2011	87
☞ Bilan du recrutement des maîtres de conférences	88
Tableau IV - a : analyse par section (article 26-I-1)	89
Tableau IV - b : analyse par section (articles 26-I-2 et 26-I-3)	90
Tableau IV - c : analyse par section et par sexe du recrutement des MCF	91
Tableau IV - d : analyse par section, sexe et âge moyen des MCF recrutés	92
Tableau IV - e : bilan de la qualification 2011 par section des MCF recrutés	93
Tableau IV - f : répartition des qualifications 2011 par section et sexe des MCF recrutés	94
Tableau IV - g : analyse des postes pourvus par section et année de qualification du nommé MCF	95
Tableau IV - h : analyse des postes pourvus par section des MCF qualifiés et nommés en 2011	96
☞ Bilan des postes non pourvus	97
Tableau V : analyse des postes non pourvus, bilan global	98
Tableau V - a : analyse par section des postes non pourvus (article 26-I-1)	99
Tableau V - b : analyse par section des postes non pourvus (articles 46-1)	100
Tableau V - c : analyse par section des postes non pourvus (articles 51)	101
☞ Table des disciplines ou sections du Conseil national des universités	102

La session 2011 du recrutement des enseignants-chercheurs universitaires a été organisée selon la procédure issue de la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) et du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités (PR) et du corps des maîtres de conférences (MCF), dans la rédaction découlant des décrets n° 2008-333 du 10 avril 2008 et n° 2009-460 du 23 avril 2009¹.

L'arrêté du 18 février 2011 a fixé à 3 613 le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2011 par la voie de la mutation, du détachement et des concours : 1 512 postes de PR et 2 101 de MCF. Il s'agit d'un volume maximum dans lequel les déclarations de vacance faites par les établissements d'enseignement supérieur devaient s'inscrire.

Le décret du 23 avril 2009 a en effet donné aux établissements une entière liberté pour déclarer la vacance des postes offerts à un recrutement. Ils peuvent donc organiser ces recrutements au « fil de l'eau ». Toutefois, compte tenu des contraintes propres au calendrier de l'année universitaire et en particulier de la rentrée des étudiants, le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche de la DGRH leur a proposé d'organiser une session dite « synchronisée » dans laquelle ils pouvaient se situer².

La présente étude présente les résultats de la session « synchronisée » qui est aujourd'hui achevée : on dispose de toutes les données permettant d'en établir le bilan, à l'image des études publiées les années précédentes et disponibles sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche³. Le lecteur observera que cette session a concerné 84,53 % des postes offerts au recrutement à la date du 1^{er} septembre 2011. Les recrutements au « fil de l'eau », terminés au 1^{er} septembre, sont donc écartés des statistiques présentées.

Toutefois, des concours se sont poursuivis dans ce cadre pour des nominations postérieures au 1^{er} septembre : deux des tableaux de synthèse qui introduisent l'analyse ont figé la situation au 20 décembre 2011 pour prendre en compte ces recrutements au « fil de l'eau » et donner au lecteur un aperçu plus complet de la campagne 2011.

L'étude a été réalisée par :

- ⌘ Pasquin ROSSI, ingénieur de recherche au département DGRH A1-1,
- ⌘ Loïc THOMAS, chargé de mission pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- ⌘ Jacques SIMON, chargé de mission pour le développement qualitatif de la gestion des ressources humaines et le suivi de la loi LRU.

¹ Le rôle dévolu aux instances des établissements dans la procédure de recrutement définie en 2009, sont rappelés dans une annexe au présent document, située avant l'ensemble des tableaux statistiques.

² La DGRH propose aux établissements, pour l'organisation des recrutements et en particulier la publication des emplois, deux applications informatiques : ANTEE pour la session « synchronisée » et FIDIS pour le « fil de l'eau ». Dans les tableaux statistiques joints comme dans les présents commentaires, les auteurs ont employé le nom de ces deux applications pour désigner l'une et l'autre de ces modalités de recrutement.

³ Ces études sont disponibles sur : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

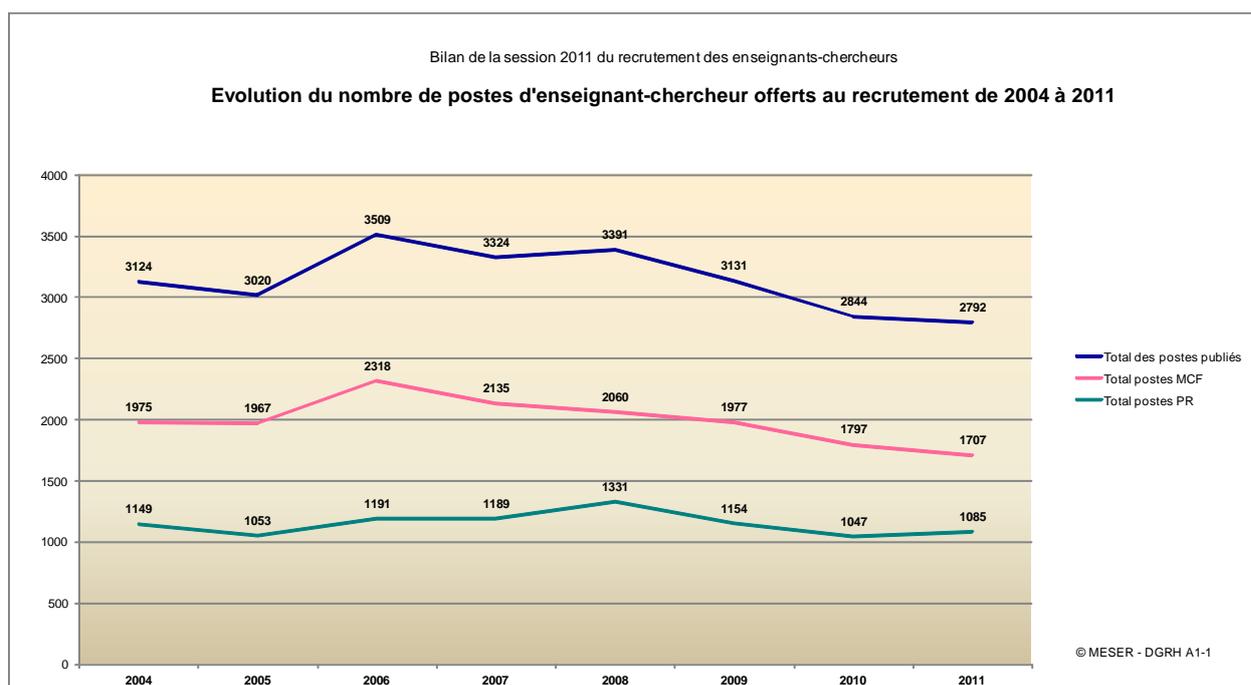
Les trois premiers tableaux proposés constituent une introduction à l'étude. Le tableau S - 1 présente la synthèse des résultats de la session « synchronisée » et des recrutements au « fil de l'eau », et le tableau S - 3 celui des recrutements au « fil de l'eau », les statistiques pour ceux-ci ayant été établies au 20 décembre 2011. Le tableau S - 2 traite le bilan de la seule session « synchronisée » terminée le 1^{er} septembre 2011.

Les autres tableaux statistiques de l'étude analysent uniquement les résultats de la session « synchronisée », ceci afin d'établir les comparaisons nécessaires avec les sessions antérieures.

Postes publiés

Au 1^{er} septembre 2011, au titre de la seule session « synchronisée », 2 792 postes ont été publiés : 1 707 pour des recrutements de MCF, 1 085 pour des recrutements de PR (cf. tableau S - 2). Ces publications représentent 84,53 % du total des postes offerts au recrutement en 2011 (88,62 % en 2009, 84,72 % en 2010).

On a porté dans le graphique ci-dessous l'évolution du nombre d'emplois publiés à la session « synchronisée » de 2009 à 2011 et aux premières sessions des recrutements (hors liste d'aptitude des assistants - article 62 du statut) pour les années 2004 à 2008.



La comparaison entre le volume global des publications enregistrées dans le cadre des sessions « synchronisées » et celui des premières sessions de recrutement des années antérieures se justifie dans la mesure où on rapproche l'ensemble des possibilités offertes aux candidats d'être affectés sur un emploi au plus tard à la rentrée universitaire.

Depuis 2006, une tendance générale à la baisse du nombre des emplois offerts peut être observée, plus régulière pour les postes de MCF que pour ceux de PR. Toutefois, le rythme de cette baisse s'est ralenti par rapport aux deux sessions précédentes, les premières organisées selon la nouvelle procédure. On avait enregistré un déficit de 260 postes entre 2008 et 2009 (-7,67 %), puis de 287 postes entre 2009 et 2010 (-9,17 %) ; en 2011, il n'est que de 52 postes (-1,83 %). Alors que le recul touchait aussi bien les postes de MCF que ceux de PR, on note

cette année que l'offre pour le rang professoral a progressé (+38, +3,63 %), alors que celle pour le rang B a encore chuté (-90, -5,01 %).

On peut trouver une première explication au renversement observé pour les publications de PR dans le volume global de recrutements autorisés par arrêté ministériel ; si le nombre total de recrutements est resté identique à celui de 2010 (3 613), l'équilibre entre MCF et PR a été modifié au profit des seconds : 102 postes en moins pour le rang B, 102 en plus pour le rang A.

Lors du bilan de la session 2010, les auteurs indiquaient que la diminution du nombre des postes proposés à la session « synchronisée » par rapport à la session précédente avait été partiellement compensée par l'opportunité d'offrir les postes au « fil de l'eau ». Cet aspect de la réforme de 2009 permet en effet aux établissements de s'affranchir des contraintes de calendrier propres à l'organisation des recrutements qui existaient jusqu'en 2008 et qui continuent à régler la session « synchronisée ». Au 20 décembre 2011, on note que 511 postes ont été publiés dans le cadre des recrutements au « fil de l'eau », 282 pour des recrutements de MCF, 229 pour des recrutements de PR (cf. tableau S - 3). C'est un volume équivalent à celui de 2010 : 513 (309 MCF, 204 PR).

Au total, 3 303 postes d'enseignant-chercheur ont donc été publiés pour des affectations avant la fin de l'année 2011 : 1 989 MCF, 1 314 PR (cf. tableau S - 1). Globalement, par rapport à la situation identique en 2010, on enregistre un déficit de 54 postes (-1,61 %). Mais la situation est très différente pour le recrutement des MCF et pour celui des PR ; les publications de postes de MCF reculent de 117 unités (-5,55 %), alors que celles de PR progressent de 63 (+5,04 %).

Les publications observées en 2011 montrent que le dispositif « fil de l'eau » n'a pas perdu son intérêt pour les établissements. Déjà, 19 d'entre eux ont fait le choix de ne pas offrir de postes à la session « synchronisée », soit 250 emplois au total, et 3 ont basculé de FIDIS vers ANTEE 8 postes (cf. tableau S - 4). Par ailleurs, les enquêtes « qualité » réalisées en 2009 et 2010 auprès des établissements ont montré que le recours à cette modalité répondait soit à une urgence, soit à un besoin spécifique de recrutement. C'est le cas lorsqu'un poste devient vacant de façon imprévue ou trop tardive pour s'inscrire dans la session « synchronisée », ou que le recrutement dans ce cadre n'a pas rencontré le succès attendu ; le « fil de l'eau » offre ainsi le moyen de republier rapidement ce poste afin qu'il demeure inoccupé le moins longtemps possible.

Postes pourvus (taux de couverture global)

Au titre de la seule session « synchronisée » (cf. tableau S - 2), 2 545 postes ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours), 1 628 par des MCF et 917 par des PR. Le taux de couverture global est de 91,15 %. L'élévation du taux par rapport à la session 2010 est significative : +2,7 points.

↳ en 2011, pour le recrutement des MCF, on enregistre donc une progression de 2,3 points par rapport à l'année dernière pour atteindre le résultat est le plus élevé observé depuis 2004 ; globalement, le taux de couverture pour les MCF est stable et demeure à un niveau élevé ;

↳ s'agissant du recrutement des PR, la progression est encore plus grande : +4,1 points par rapport à 2010 ; le taux de couverture pour les PR atteint désormais des niveaux très satisfaisants.

Le tableau suivant montre l'évolution du taux de couverture global depuis 2004 ⁴ :

Taux de couverture (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MCF	94,0	94,3	94,9	94,3	92,67	92,72	93,10	95,37
PR	74,1	76,0	78,5	80,7	79,61	80,67	80,42	84,52
Global	87,0	88,1	89,5	89,6	87,65	88,39	88,43	91,15

Les résultats des recrutements par la voie de la mutation et du détachement sont détaillés dans la troisième partie de la présente étude, ceux des concours dans les trois parties suivantes.

⁴ Jusqu'en 2008, le taux affiché est celui de la première session de recrutement. En 2009, pour le calcul du taux, on n'avait pas pris en compte 47 postes de PR ouverts au titre de l'article 46-3 (voie longue) dont les concours n'étaient pas encore terminés. La comparaison avec la campagne 2009 doit tenir compte de cette précision.

Candidatures

La synthèse des chiffres relatifs aux candidatures et aux candidats au recrutement sur les postes de MCF et de PR, pour la session « synchronisée », est présentée dans le tableau S - 5.

⇒ 9 816 personnes se sont inscrites sur l'application ANTARES-ANTEE pour un recrutement de MCF, détachements, mutations et concours confondus, soit 230 de plus qu'en 2010. 9 427 dossiers ont été déclarés recevables par les établissements ; 389 ont été jugés irrecevables contre 462 en 2010. Le plus souvent, ces rejets concernent des candidats qui n'ont pas donné suite à leur inscription, c'est-à-dire qui n'ont pas adressé à l'établissement toutes les pièces nécessaires pour constituer leur dossier. L'érosion du nombre de candidats à un poste de MCF, observée depuis 2007, s'est interrompue à cette session, comme le montrent les chiffres suivants :

MCF	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011
valeur	-492	-214	-306	+303
%	-4,8	-2,22	-3,24	+3,32

2 242 personnes ont fait la même démarche pour un recrutement de PR, dont 119 pour les concours de l'article 51 ouverts pour des détachements et des mutations dans les seules disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, soit 203 de plus qu'en 2010. Les établissements en ont déclaré recevables 2 154, dont 115 pour les concours de l'article 51 : 88 dossiers ont été rejetés, majoritairement pour la même raison que celle évoquée pour les MCF. Le nombre des candidats à un poste de PR, qui avait chuté en 2009 et 2010, augmente à nouveau en 2011 comme l'indiquent les chiffres suivants :

PR	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	2010 à 2011
valeur	+190	-228	-248	+243
%	+8,6	-9,55	-11,49	+12,72

⇒ Un candidat MCF a déposé en moyenne 5,9 dossiers de candidature (jugées recevables), chiffre légèrement en baisse par rapport à 2010 (6,1) et 2009 (6,6). Un candidat PR a constitué 2,4 dossiers, chiffre identique à celui de 2010, mais plus faible que celui de 2009 (2,7).

Le tableau S - 5a détaille le nombre de candidatures effectuées par les candidats qui ont été recrutés. Si on s'en tient au recrutement par concours, on observe que 431 lauréats MCF (35,71 % du total) ont déposé au moins 6 dossiers de candidatures, et que 39 d'entre eux en ont fait 30 et plus. Les lauréats PR ont été moins « prolifiques » : 82 (17,56 % du total) ont constitué au moins de 3 dossiers de candidatures, dont 7 seulement en ont réalisé 12 et plus.

Le tableau S - 5b précise la situation des candidats recrutés par la voie du concours ayant multiplié les candidatures, en mentionnant le nombre des établissements dans lesquels ils ont postulé, les sections du CNU sollicitées et le nombre des candidatures pour chacune d'entre elles. Le tableau se lit de la façon suivante : le candidat MCF qui a déposé 54 dossiers les a adressés à 41 établissements, 24 candidatures concernant des postes de la section 05 - sciences économiques dans laquelle il a été recruté ; le postulant PR qui s'est porté 17 fois candidat l'a fait dans 12 établissements, 7 candidatures concernant des postes de la section 25 - mathématiques dans laquelle il a été nommé. Lorsqu'on examine les sections pour lesquelles ces lauréats ont réalisé un dossier, on peut quelquefois s'interroger sur la cohérence de la démarche ; ainsi, le MCF évoqué précédemment a aussi constitué 3 dossiers en section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales et 3 en section 60 - mécanique, génie mécanique et génie civil : certes, on ne connaît pas le profil des emplois postulés, mais il semble improbable que ses compétences s'étendent à des domaines aussi différents.

⇒ Conséquence directe de la progression du nombre de candidats, le nombre moyen de candidats par poste ouvert a augmenté par rapport à la session précédente : 5,52 contre 5,08 pour un poste de MCF, 2,52 contre 2,26 pour un poste de PR (hors article 51) ; on notera que, en moyenne, pour un emploi de PR offert au titre de l'article 51, moins d'une personne s'est portée candidate.

Le nombre moyen de candidatures par poste a suivi une pente comparable : 32,65 pour le recrutement de MCF (30,83 en 2010), 6,27 pour celui de PR, hors article 51 (5,41 en 2010).

⇒ 17,27 % des candidats MCF ont réussi à être recrutés (toutes modalités confondues), taux qui s'est dégradé par rapport à 2010 (18,34 %) et 2009 (19,44 %). 37,84 % des candidats PR ont connu le même succès (hors concours de l'article 46-3 et agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion), contre 38,62 % en 2010, et 38,03 % en 2009.

Peut-on lier la progression du taux de couverture des postes à l'augmentation de la population des candidats au recrutement et celle du nombre moyen de candidats par poste offert, tant pour les MCF que pour les PR ? Il est difficile de l'affirmer, mais, au moins, les comités de sélection, puis les jurys des établissements ont-ils eu la possibilité de disposer d'un vivier plus étendu afin de choisir le meilleur candidat pour l'emploi proposé.

∞ Bilan des postes pourvus par les établissements

Les établissements ont désormais la maîtrise complète de leur calendrier et de leur organisation en matière de recrutement. La majorité ont fait le choix de s'inscrire dans le cadre de la session « synchronisée », mais le tableau S - 4 montre que 19 ont opté uniquement pour le « fil de l'eau ». Ce tableau présente la synthèse des recrutements terminés au 1^{er} septembre 2011 pour la session « synchronisée », détachements, mutations, concours⁵ confondus, et donne des indications sur le taux de couverture des emplois publiés par établissement.

Les auteurs ne se risqueront pas à une analyse de ces chiffres tant elle est délicate : le taux de couverture enregistré pour chaque établissement, qu'il soit excellent ou un peu moins favorable, dépend de facteurs multiples dont ils n'ont pas nécessairement connaissance. Par ailleurs, il est clair que le volume des postes proposés joue pour accentuer les proportions, les petits nombres ayant un effet amplificateur. Ils se borneront donc à souligner certains d'entre eux, avec la plus grande objectivité possible.

Résultats par corps

Résultats globaux

110 établissements ont proposé au moins 1 poste au recrutement, soit de MCF, soit de PR.

37 établissements ont réussi à pourvoir tous les emplois qu'ils ont proposés, mais seulement 6 d'entre eux ont offert plus de 20 postes, Paris I, Paris XII, l'INSA de Lyon, Montpellier III, La Réunion, Metz, alors que pour 20 autres l'offre était égale ou inférieure à 5 postes. A l'opposé, un seul établissement, l'IFMA de Clermont-Ferrand n'a pas trouvé le lauréat qu'il souhaitait pour le seul emploi qu'il offrait.

On a indiqué au chapitre précédent que le taux de couverture global a été de 91,15 % : il prend en compte les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46-3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion ; si on recalcule ce taux en excluant ces résultats pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il est de 91,24 %.

En dehors des 37 établissements précités qui ont pourvu tous leurs emplois, 30 autres ont dépassé cette valeur du taux de couverture. Il s'agit d'universités qui ont offert un nombre de postes conséquent : seules 5 ont publié moins de 20 postes ; parmi celles ayant proposé plus de 50 emplois, on note Paris X qui en a proposé 69 (total le plus élevé de tous les établissements) et en a pourvu 66, mais aussi Paris VI (65 postes pourvus sur 67), Toulouse III (64 sur 66), Paris VII (63 sur 65), Nantes (59 sur 61).

A l'inverse, si on considère que pourvoir moins de 8 postes sur 10 est un résultat plutôt défavorable au regard de la moyenne nationale, 11 établissements sont dans ce cas dont les universités Rennes I, Rouen, Paris IX et Valenciennes qui ont proposé un nombre conséquent d'emplois ; seulement 4 sur ces 11 n'ont rencontré le candidat idoine qu'une fois sur deux ou moins, mais tous ont offert moins de 5 postes.

On note les bons résultats des universités franciliennes : elles n'ont pas rencontré de difficulté à pourvoir les postes proposés, ce qui traduit leur attractivité. Les universités parisiennes ont réussi à pourvoir plus de 9 emplois sur 10, sauf Paris IX qui a enregistré un taux de couverture de 76 %, sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Celles de l'académie de Versailles sont dans une situation similaire, à l'exception de Cergy-Pontoise qui, avec un taux de 89,09 %, frôle le seuil qu'on vient d'évoquer. La couverture des emplois dans les universités de l'académie de Créteil est également satisfaisante ; on a cité Paris XII qui a pourvu les 42 postes proposés ; et si Paris VIII et Paris XIII n'atteignent pas la moyenne nationale, elles se situent autour du seuil des 90 %.

On observe des situations variées dans les académies de province.

⁵ Le tableau S - 4 ne prend pas en compte les résultats concernant les 49 postes de PR offerts au titre de l'article 46-3 - voie longue et les 96 ouverts au titre des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

La majorité des universités des métropoles régionales se situent au dessus du taux moyen national. On a déjà mentionné Montpellier III qui a pourvu tous ses emplois ; dans la même situation, on peut ajouter Lyon III, Bordeaux II, Lyon I et Toulouse I, mais avec un nombre de publications moindre. 13 autres universités, dont Toulouse III, Rennes II, Nantes et Bordeaux I, ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale. En revanche, faut-il considérer comme moins satisfaisants les résultats de Grenoble III, Lyon II, Nancy I et Strasbourg qui sont au dessous de ce taux moyen, mais ont pourvu plus de 86 % de leurs postes ? Seule Rennes I, avec un taux de 74,42 %, pourrait exciper de difficultés.

On enregistre également des résultats très positifs dans des universités de villes moyennes. Outre l'université de Metz déjà citée, Pau et Le Havre ont également pourvu tous les postes qu'elles ont offerts. Avec un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale, on trouve Evry (23 postes pourvus sur 24), Mulhouse (19 sur 20), Poitiers (42 sur 45), ou encore Chambéry (26 sur 28). D'autres ont rencontré un succès moindre, inférieur au taux moyen national mais supérieur à 80 % : Amiens (38 sur 42), Reims (26 sur 29), Brest -Bretagne Occidentale- (42 sur 48), Tours (34 sur 39) ou encore Dijon (31 sur 36). Avec un taux de couverture inférieur à 80 %, Rouen (25 sur 32) et Le Mans (14 sur 18) peuvent s'estimer moins favorisées.

Enfin, les écoles et instituts spécialisés présentent des situations contrastées, soit favorables comme dans les INSA de Lyon, Toulouse, Rouen et Strasbourg, les Ecoles centrales de Nantes et Paris qui appartiennent tous à la liste des établissements ayant pourvu tous les emplois publiés (en nombre restreint), ou plus difficiles comme à l'ENS de Lyon, l'ENS de chimie de Paris ou l'IEP de Rennes.

Recrutement des PR

102 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des PR. 16 seulement ont publié 20 postes et plus, le maximum étant enregistré à l'université Paris VI avec 33 emplois. 61 en ont offert moins de 10. Dans ces conditions, le taux de succès de l'établissement peut varier de façon conséquente sous l'effet amplificateur des petits nombres.

35 établissements ont pu pourvoir tous les postes qu'ils ont publiés ; les trois premiers, par ordre décroissant du volume des publications, ont offert : Paris I 25 emplois, Toulouse III 22 et Montpellier III 14 ; 23 autres ont proposé moins de 5 postes, dont 10 n'en ont publié qu'1 seul. A l'opposé, l'IFMA de Clermont-Ferrand, l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes, l'Ecole supérieure de mécanique de Paris et l'ENS de chimie de Paris n'ont pas trouvé les candidats satisfaisant à leurs critères ; mais ces quatre écoles ne proposaient qu'1 poste.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de 84,52 % ; pour être conforme aux statistiques présentées dans le tableau S - 4, il convient de le recalculer en retirant les résultats des recrutements de PR au titre de l'article 46-3 (voie longue) et des agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : le taux ainsi corrigé s'élève à 83,72 %.

Outre les 35 établissements qui ont pourvu tous leurs emplois, 17 autres ont un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale qu'on vient de chiffrer. Dans cette liste, on ne rencontre que des universités ; 8 d'entre elles ont publié 15 emplois ou plus, et parmi elles Paris VI (32 sur 33), Lille I (27 sur 28), Nantes et Paris VII (21 sur 22) affichant un taux de couverture supérieur à 95 %. Seules 3 ont offert moins de 10 emplois : Versailles-Saint-Quentin (8 sur 9), Clermont-Ferrand II (7 sur 8) et Rennes II (6 sur 7) qui ont connu un taux de couverture compris entre 85 et 90 %.

Pour 17 établissements, en dehors des 4 précités qui n'ont pourvu aucun poste, le taux de couverture est inférieur à 70 %. Parmi eux, on note l'université Rennes I qui a publié 20 emplois et n'a pu en pourvoir que 13 (65 %). On peut encore citer Orléans qui n'a réussi à pourvoir que 7 emplois sur les 12 proposés, Paris IX (6 sur 11) et Valenciennes (4 sur 10).

Les universités franciliennes ont connu des résultats contrastés, avec un nombre de postes proposés plus ou moins important. Outre Paris I déjà mentionnée, Paris XII a réussi à pourvoir les 10 postes qu'elle a offerts. Le taux de couverture est supérieur ou égal à 90 % à Paris VI et Paris VII, citées ci-dessus, mais aussi à Paris X (21 sur 23), Paris IV (20 sur 22) et Paris XI (9 sur 10). Les résultats peuvent encore être considérés bons à Marne la Vallée (5 sur 6) et Paris VIII (22 sur 27), avec un taux de couverture compris entre 80 et 90 %. En revanche, ils peuvent apparaître moins satisfaisants à Paris III (14 sur 19) et Paris V (8 sur 11) qui ont pourvu moins de 3

emplois sur 4, avec cependant une offre de recrutement significative pour le corps des PR, alors que Paris II n'a trouvé que 2 lauréats pour les 3 postes proposés.

La situation est tout aussi contrastée pour les universités des métropoles régionales : là aussi, le nombre de postes ouverts varie assez sensiblement selon les établissements. On a mentionné ci-dessus Toulouse III et Montpellier III qui ont pourvu tous les postes qu'elles ont offerts ; sont également dans le cas d'avoir trouvé un lauréat pour tous leurs emplois Lyon III, Bordeaux II et Toulouse I, mais avec un nombre de postes nettement plus limité. Avec un taux de succès supérieur à la moyenne nationale, on trouve, outre Lille I et Nantes déjà citées, Bordeaux I (13 sur 14), Nancy I (12 sur 13), Grenoble I (10 sur 11), Clermont-Ferrand II (7 sur 8), Rennes II (6 sur 7), et Aix-Marseille I (17 sur 20). On a déjà évoqué les difficultés relatives de Rennes I ; Bordeaux IV (5 sur 8) et Lille II (2 sur 3) sont dans une situation similaire, mais avec un nombre de publications moindre, ce qui accentue l'effet négatif des proportions.

On trouve des contrastes similaires pour les universités des villes moyennes, avec encore des écarts importants quant au nombre des publications qui amplifient les effets sur le taux de réussite. Parmi celles qui ont un taux de couverture de 100 %, on a Metz, Pau, La Réunion, Mulhouse, l'université technologique de Compiègne, Besançon et Le Havre, mais toutes ont publié un nombre limité de postes. Avec un taux de couverture supérieur à la moyenne nationale, on rencontre Tours (12 sur 13) et Poitiers (20 sur 22) ; avec un taux inférieur à cette moyenne mais supérieur à 75 %, on trouve Chambéry (5 sur 6), Lorient -Bretagne Sud- (4 sur 5), Reims (7 sur 9), Caen (20 sur 26) et Brest -Bretagne Occidentale- (10 sur 13). A l'opposé, Orléans (7 sur 12), Rouen (5 sur 9) et Valenciennes déjà citée ont rencontré de relatives difficultés à trouver le lauréat correspondant à leurs souhaits.

Les écoles et instituts spécialisés sont soumis aux effets des petits nombres : un recrutement en plus ou en moins fait progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions importantes. Parmi les établissements qui ont pourvu tous leurs emplois, on liste l'INSA de Lyon (11 postes), les INP de Toulouse (8) et de Nancy (6), l'Institut polytechnique de Bordeaux, les écoles centrales de Nantes et de Lille, les universités technologiques de Belfort-Montbéliard et de Troyes, les INSA de Rouen et de Strasbourg, tous avec 3 emplois ou moins. Hormis les quatre établissements cités ci-dessus qui n'ont pas réussi à pourvoir l'emploi offert, on note que les écoles et instituts qui ont eu des difficultés à pourvoir leurs postes sont en fait peu nombreux : avec un taux de 50 %, on relève l'Ecole centrale de Lyon et l'IEP de Rennes (1 emploi pourvu sur 2).

Recrutement des MCF

105 établissements ont proposé au moins 1 emploi au recrutement des MCF. 39 ont publié 20 postes ou plus, le maximum étant enregistré à Paris X et à Cergy-Pontoise avec 46 emplois ; 40 en ont offert moins de 10, dont 26 moins de 5. Pour ces établissements, le taux de couverture peut varier de façon importante sous l'effet amplificateur des petits nombres.

57 établissements ont pourvu la totalité des postes proposés. Mais, il y a une grande différence entre l'université Paris XII dont les 32 postes offerts ont trouvé leur lauréat, ou encore Paris I et Paris VIII (28 emplois), Toulouse II (27), Paris IV (25) et Rennes II (24), et l'université de La Rochelle, les IEP d'Aix et Lille, l'ENS de mécanique de Besançon et l'ENS de chimie de Paris qui ont pourvu le seul poste qu'ils ont publié. Aucun établissement s'est trouvé dans la situation de ne pourvoir aucun des postes ouverts au recrutement.

Le taux de couverture global signalé au chapitre précédent est de 95,37 %. En dehors des 57 établissements ayant réussi à pourvoir tous leurs emplois, 17 autres ont un taux de couverture égal ou supérieur à la moyenne nationale ; 9 ont publié 30 postes ou plus, et, dans cette liste, Paris X (45 postes pourvus sur 46) devance Paris VII (42 sur 43), Paris XI (39 sur 40), Nantes et Paris XIII (38 sur 39), et Paris VI (33 sur 34) par ordre décroissant du taux de réussite.

31 établissements ont enregistré un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale, mais 18 ont pourvu au moins 9 postes sur 10. Parmi les établissements entrant dans cette catégorie, on trouve Reims (19 emplois pourvus sur 20), Strasbourg (37 sur 39), Paris III (18 sur 19) et Limoges (17 sur 18). Seuls 4 établissements n'ont pas atteint le taux de 80 %, dont l'université de Corte (7 sur 9), l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes (2 sur 3), l'ENS de Lyon et l'Ecole supérieure de mécanique de Paris (1 sur 2).

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée. Outre celles citées aux paragraphes précédents, on peut également mentionner Marne la Vallée qui a pourvu les 18 emplois publiés, Evry (13 emplois) et Paris II (9), mais aussi Paris V (29 sur 30), Paris III (18 sur 19), et Cergy-Pontoise (43 sur 46).

Avec un taux de couverture maximum, on trouve aussi des universités des métropoles de province, dont l'offre de recrutement est certes plus ou moins importante : outre Toulouse II et Rennes II déjà mentionnées, on peut citer Aix-Marseille II (19 postes), Grenoble II, Montpellier I et Montpellier III (14) dont le volume de publications est significatif. En revanche, avec un taux compris entre 80 % et la moyenne nationale, on rencontre Strasbourg (37 sur 39), Montpellier II (32 sur 34), Grenoble III (11 sur 12), mais aussi Nancy I (27 sur 32) et Rennes I (19 sur 23) ; aucune université de ces métropoles régionales a enregistré un taux inférieur à 80 %.

La situation des universités des villes moyennes est aussi contrastée que pour le recrutement des PR. Orléans et Saint-Etienne ont pourvu les 18 postes qu'elle ont publiés, de même que La Réunion (17) et l'université du Littoral (16), et, avec un volume de publications moindre, on observe aussi un taux de couverture maximum à Avignon (3), à l'université technologique de Troyes (2) ou à La Rochelle (1). Les difficultés ont semblé plus importantes à Rouen (20 sur 23), Tours (22 sur 26) ou Valenciennes (12 sur 15), mais il est difficile de considérer un taux égal ou supérieur à 80 % comme une situation d'échec.

On rencontre la même amplitude des écarts avec les écoles et instituts spécialisés, mais le nombre de postes qu'ils ont proposés est plus limité que dans les universités. Le CNAM de Paris a pu pourvoir ses 13 postes, de même que l'université technologique de Belfort-Montbéliard (7 emplois), et on a déjà cité les IEP d'Aix et Lille, l'ENS de mécanique de Besançon et l'ENS de chimie de Paris qui ont pourvu le seul poste qu'ils ont publié. A l'opposé, on a mentionné ci-dessus l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes, l'ENS de Lyon et l'Ecole supérieure de mécanique de Paris dont le taux de réussite est inférieur à 70 %.

Approche disciplinaire

Disciplines pharmaceutiques

On sait que les UFR de pharmacie sont peu nombreuses et le nombre de publications est donc limité. Dès lors, les écarts du taux de couverture peuvent être considérables.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 18 postes ont été publiés dans 11 établissements. L'offre de recrutement dans chaque université est donc restreinte : le maximum est de 3 postes publiés à Rennes I qui ont tous été pourvus. 8 autres universités ont pourvu tous les emplois proposés : 5 ont publié 1 seul poste, 3 ont offert 2 emplois. Clermont-Ferrand I et Strasbourg n'ont réussi à pourvoir qu'1 seul des 2 postes proposés. Au total, 16 des 18 postes ont rencontré leur lauréat (88,89 %).

⇒ S'agissant du recrutement des **MCF**, 46 postes ont été proposés dans 18 établissements. Avec 8 emplois, Paris XI a fait l'offre la plus conséquente, devançant Montpellier I (7) et Paris V (5). Amiens, Grenoble I, Nantes, Tours et Evry n'ont proposé qu'1 seul poste. Seules Clermont-Ferrand I et Toulouse III, ont pourvu 1 seul des 2 postes proposés. Au total, 44 des 46 postes ont rencontré leur lauréat (95,65 %).

Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus importante, mais, au niveau de chaque établissement, le nombre d'emplois proposés est là aussi relativement restreint : un recrutement en plus ou en moins fait alors progresser ou chuter le taux de couverture dans des proportions notables.

⇒ 137 postes ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 46 établissements. Le nombre maximum d'emplois publiés est 13 à Paris I, 10 à Paris X et 9 à Rennes I, mais 29 établissements n'ont offert qu'1 ou 2 postes. 130 ont été ouverts à la mutation et au détachement, au titre de l'article 51 du statut (les agrégations ne sont pas prises en compte dans le tableau S - 4) ; les 7 emplois offerts au titre de l'article 46-4 du statut ont tous été pourvus. Au total, 81 des 137 postes ont trouvé leur lauréat (59,12 %).

On sait que, traditionnellement, le taux de couverture de l'article 51 est relativement faible : il est de 56,92 % pour la session « synchronisée » 2011. 13 établissements ont pourvu tous les postes offerts, dont Paris I qui a présenté l'offre la plus conséquente ; les 12 autres ont publié seulement 1 ou 2 emplois. 8 autres se situent au dessus du taux de couverture moyen précité : Paris X a réussi à pourvoir 9 de ses 10 postes, et Nantes 5 sur 6. En revanche, Rennes I n'a pu pourvoir que 2 des 9 emplois proposés et 9 établissements n'ont pas trouvé

le candidat souhaité : tous ne proposaient qu'un seul poste, à l'exception de l'université de Valenciennes qui en offrait 5.

Les universités franciliennes ont proposé 49 postes, soit plus du tiers de l'offre totale dans ces disciplines. Outre Paris I, le taux de couverture est maximum à Paris VII, Paris XI, Paris XII et Evry, mais avec un nombre d'emplois restreint (1 ou 2). Dans aucune autre université, le taux est supérieur à la moyenne nationale de ces disciplines, mais seule Paris II a échoué à pourvoir le seul poste publié.

Parmi les universités des métropoles de province, quatre ont réussi à pourvoir les postes offerts, Lille III, Lyon III, Montpellier II, Toulouse I, mais il s'agissait d'1 ou 2 emplois dans chacune d'elles. Parmi celles dont l'offre était la plus conséquente, citons Nantes qui a pourvu 5 des 6 postes publiés, Aix-Marseille III et Bordeaux IV (4 sur 6), mais, à l'inverse, Lyon II n'a pu pourvoir qu'un seul des 4 postes proposés, et rappelons la situation de Rennes I évoquée ci-dessus.

Les universités des villes moyennes ont proposé un nombre limité d'emplois, à l'exception de Valenciennes qui en offrait 5 et n'a pu les pourvoir. Si l'université de Brest -Bretagne Occidentale- et Nice ont trouvé le candidat souhaité pour le seul poste offert, Avignon, Chambéry, Perpignan, Orléans, Lorient -Bretagne Sud-, Rouen ont échoué dans la même situation. Tours en a pourvu 1 sur 2, Amiens et Caen 1 sur 3, Poitiers 2 sur 3.

Les écoles et instituts spécialisés ont eu une offre de recrutement très limitée : 2 postes à l'ENS de Cachan comme à l'IEP de Rennes, dont 1 a été pourvu, 1 seul emploi, non pourvu, à l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes.

⇒ On a recensé 295 postes publiés pour un recrutement de **MCF**, par 69 établissements. 5 universités ont proposé 10 postes et plus, le nombre maximum étant 19 à Paris X.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 92,88 %. 52 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs postes, dont Paris X, Paris I (10 postes) et Grenoble II (9) ; mais 39 d'entre eux ont offert 5 postes et moins, dont 23 qui ont en proposé 1 ou 2. Il est curieux de constater que les 17 autres établissements ont un taux de réussite inférieur à la moyenne nationale des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion ; 9 ont néanmoins pourvu 8 emplois sur 10 ou plus, notamment Cergy-Pontoise (11 sur 12), Caen (10 sur 11) et Nice (9 sur 10). Seules Clermont-Ferrand II et l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes ont échoué à pourvoir le seul poste proposé.

Les universités franciliennes ont publié 88 postes, soit 29,83 % de l'offre totale dans ces disciplines. Outre Paris X et Paris I, Paris II et Paris XII (8 emplois), Paris IX (7), Paris V (6), Marne la Vallée et Paris XI (4), Paris XIII (3), Evry, Paris III et Paris VIII (1) ont connu le taux de réussite maximum. On a aussi évoqué ci-dessus le bon résultat enregistré par Cergy-Pontoise.

La situation des universités des métropoles de province est encore une fois contrastée, mais l'appréciation qu'on peut porter sur le taux de couverture doit tenir compte du volume des publications. On a noté que Grenoble II a pourvu ses 9 emplois ; Montpellier I (6 postes), Strasbourg (5), Bordeaux IV et Lille II (4), Aix-Marseille II, Lyon II et Rennes II (3) sont dans une situation similaire ; on peut encore citer Lille III, Lyon III, Montpellier III, Toulouse II et Toulouse III, mais elles ne proposaient que 2 postes. Lille I (6 postes pourvus sur 7), Aix-Marseille III (4 sur 5), Montpellier II (3 sur 4) ou Rennes I (5 sur 8) ont connu une réussite moindre, mais on voit comment, avec un nombre limité de publications, un recrutement en plus ou en moins fait varier sensiblement le taux de couverture.

Les résultats des universités des villes moyennes sont également variables, mais là aussi le volume de leurs publications doit inciter à la réserve quant à l'appréciation du taux de couverture. Dijon a pourvu les 8 postes qu'elle a offerts, de même que Mulhouse (7 emplois), Saint-Etienne, Angers et Orléans (6), La Réunion (5), l'université du Littoral, Perpignan et Poitiers (4), Chambéry, Limoges et Lorient -Bretagne Sud- (3). Si on doit souligner des difficultés à recruter, alors faut-il citer l'université de Brest -Bretagne Occidentale- qui n'a pu pourvoir que 4 des 7 postes offerts.

Très peu d'écoles et instituts spécialisés sont concernés par ce recrutement, et pour un petit nombre d'emplois. On soulignera le cas de l'INP de Nancy qui a pourvu ses 2 postes, les IEP d'Aix et de Lille, les universités technologiques de Belfort-Montbéliard et de Troyes, et l'ENS de Cachan qui ont trouvé le lauréat souhaité pour l'emploi publié.

Disciplines des lettres et sciences humaines

Dans ces disciplines, l'offre de recrutement est plus conséquente, mais ramenée au niveau de l'établissement, on n'évite pas toujours l'effet amplificateur des petits nombres sur le taux de couverture.

⇒ S'agissant du recrutement des **PR**, 381 postes ont été publiés dans 71 établissements. On note que 15 universités ont publié 10 postes et plus, le maximum étant enregistré à Paris IV et Paris VIII (21), suivies de Paris III (19), Lille III (18) et Lyon II (17). 47 établissements ont proposé 5 postes et moins, dont 14 ont publié 2 postes et 18 seulement 1 emploi.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 82,68 %. 38 établissements ont pourvu tous les postes offerts, dont Montpellier III et Paris I qui ont, respectivement, publié 14 et 10 emplois ; mais 16 établissements n'ont proposé qu'1 seul poste. A l'opposé, les universités d'Orléans (2 postes), Valenciennes et La Rochelle (1) n'ont pas trouvé le lauréat qu'elles souhaitaient.

Les universités franciliennes ont publié 131 postes, soit 34,38 % de l'offre totale dans ces disciplines. Le taux de couverture est globalement très satisfaisant : 83,97 %. Outre Paris I déjà mentionnée, Paris XII (6 emplois), Versailles-Saint-Quentin (4), Evry et Paris II (2) ont pourvu tous les postes proposés. Paris X (10 emplois pourvus sur 11), Paris IV (19 sur 21), Paris VII (8 sur 9), Paris VIII (18 sur 21) ont toutes enregistré un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale des disciplines des lettres et sciences humaines. Mais, Paris III (14 sur 19), Paris XIII (4 sur 8) et Paris IX (1 sur 2) ont rencontré davantage de difficultés.

Les résultats des universités des métropoles régionales sont toujours contrastés. On a évoqué Montpellier III qui a pourvu ses 14 postes ; Clermont-Ferrand II (6 emplois), Nantes (5), Lille I et Lyon III (4), Grenoble III et Montpellier I (3) sont dans la même situation, de même que Aix-Marseille II, Bordeaux II, Bordeaux IV, Grenoble I, Grenoble II, Lille II et Nancy I, mais avec une seule publication. Le taux de couverture est toujours excellent, supérieur à la moyenne nationale, à Strasbourg (11 sur 12), Toulouse II (10 sur 11), Lyon II (15 sur 17). Les difficultés sont toutes relatives à Aix-Marseille I (10 sur 13), l'effet des petits nombres ayant joué pour faire chuter le taux de réussite.

La situation des universités des villes moyennes est comparable. Nombreuses sont les universités qui ont réussi à pourvoir tous leurs emplois, lesquels étaient en nombre restreint : c'est le cas, par exemples, à Tours (6 postes), Amiens (4), Chambéry (3), mais aussi plusieurs autres qui n'ont proposé qu'1 ou 2 emplois comme Pau, Perpignan, ou encore Besançon et Mulhouse. A l'opposé, Dijon et Brest -Bretagne Occidentale- (3 postes pourvus sur 6), ou encore Le Mans (2 sur 4) ont rencontré davantage de difficultés. Et on a évoqué ci-dessus la situation d'Orléans, Valenciennes et La Rochelle qui ont échoué dans leur démarche.

L'offre des écoles et instituts spécialisés a porté sur 8 postes répartis dans 5 établissements : les écarts entre les taux de réussite de chacun n'ont donc pas de signification. Le CNAM de Paris, l'INSA de Strasbourg et l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés de Suresnes ont pourvu le seul emploi publié ; l'ENS de Paris a pu pourvoir 2 de ses 3 postes, l'ENS de Lyon 1 sur 2.

⇒ Au niveau **MCF**, 592 postes ont été publiés dans 73 établissements. 26 ont proposé 10 postes et plus, le maximum étant 27 emplois à Paris VIII, suivie par Toulouse II (25), Paris IV et Paris X (23). 40 établissements ont offert 5 postes et moins, dont 8 ont publié 2 emplois et 11 seulement 1.

Le taux moyen de couverture pour ces disciplines est de 95,78 %. Il faut d'abord remarquer qu'aucun établissement a été en situation d'échec total : au pire, Le Mans a pourvu 1 des 2 postes qu'elle a offerts. Ensuite, 51 des 73 établissements ont réussi à pourvoir tous leurs emplois, et, si on peut distinguer Paris VIII qui a trouvé le candidat qu'elle souhaitait pour ses 27 postes, de même que Toulouse II (25), Paris IV (23) et Rennes II (20), il convient de noter que 31 de ces établissements ont proposé 4 postes et moins.

L'attractivité des universités franciliennes est confirmée. Elles ont publié 211 emplois, soit 35,64 % de l'offre totale, et elles en ont pourvu 205, soit un taux de couverture de 97,16 %. Plutôt que de citer celles qui ont pourvu tous les emplois offerts, il est plus simple de dégager celles qui ont rencontré quelques échecs. Echecs très relatifs puisque, par exemples, Paris X a pourvu 22 emplois sur 23 offerts, Paris VII 19 sur 20, Paris III 17 sur 18, ou encore Paris XIII 13 sur 14.

Parmi les universités des métropoles de province, on a cité Toulouse II et Rennes II qui ont pourvu tous leurs postes ; avec le même taux de réussite maximum, mais un nombre de publications moindre, on trouve Montpellier III (11 emplois), Lyon III (8), Clermont-Ferrand II et Grenoble II (5). Parmi les universités n'ayant pas réussi à rencontrer un candidat acceptable pour tous les postes proposés, l'insuccès est tout relatif : Lille III a pourvu 21 emplois sur 23, Lyon II 20 sur 21, Aix-Marseille 15 sur 16, ou encore Grenoble III et Strasbourg 11 sur 12.

La réussite des universités des villes moyennes est comparable. Brest -Bretagne Occidentale- a pourvu les 13 postes qu'elle a proposés ; situation similaire à Amiens (10), Nice (9), Reims (7), et d'autres universités qui ont offert un nombre plus réduit d'opportunités : Perpignan, Metz, Angers et Orléans (3), Avignon et Le Havre (1). Là encore, on ne peut estimer que Corte et Mulhouse (3 sur 4) aient connu des difficultés : le petit nombre de postes publiés amplifie mécaniquement la baisse du taux de couverture dès lors qu'un échec survient.

Les écoles et instituts spécialisés ont globalement une offre de recrutement plus modeste et leur taux de couverture est donc plus sensible aux variations causées par les petits nombres. Citons le CNAM de Paris qui a trouvé un lauréat pour ses 4 postes, et l'Ecole des hautes études en santé publique de Rennes pour les 2 siens.

Disciplines des sciences et technologies

Ces disciplines rassemblent l'offre de recrutement la plus importante. Mais, là encore, pour nombre des établissements, le volume des publications est restreint ce qui signifie que l'effet amplificateur des petits nombres sur le taux de couverture continue de jouer pleinement.

⇒ 404 postes ont été proposés pour un recrutement de **PR**, par 84 établissements. Toutefois, la majorité de ces établissements n'a pas publié beaucoup d'emplois : 55 ont offert 4 emplois ou moins. Seulement 11 établissements ont proposé 10 postes ou plus, le maximum étant enregistré à Paris VI avec 33 postes, suivie de Lille I (22) et Toulouse III (21).

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 92,82 %. 58 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 43 ont proposé 4 emplois et moins. Seuls 6 établissements, lesquels proposaient 1 poste seulement, ont échoué à le pourvoir.

Les universités franciliennes ont publié 105 postes, soit 25,99 % de l'offre dans ces disciplines, la plus faible proportion des grandes disciplines (pharmacie mise à part). Elles en ont pourvu 98, soit un taux de réussite de 93,33 %. 9 d'entre elles ont pu pourvoir tous les postes publiés, l'offre étant la plus conséquente à Paris VII (12 postes), puis à Paris XIII (10), les 7 autres ayant proposé 4 postes ou moins. Paris VI a pourvu 32 emplois sur les 33 publiés ; les universités suivantes, par ordre décroissant du taux de couverture, sont Paris XI (8 sur 9), Evry (6 sur 7), Paris V et Paris VIII (3 sur 4).

Parmi les universités des métropoles régionales, nombreuses sont celles qui ont trouvé un lauréat pour tous les emplois proposés ; citons simplement les trois qui ont offert le plus grand nombre de postes : Toulouse III (21), Nantes (11) et Aix-Marseille I (7). Le résultat obtenu est très satisfaisant à Bordeaux I (13 emplois pourvus sur 14), Nancy I (11 sur 12) et Grenoble I (9 sur 10). Pour d'autres, c'est le petit nombre de postes offerts qui entraîne mécaniquement la baisse du taux de réussite : ainsi Strasbourg qui a pourvu 5 emplois sur 7.

La situation des universités des villes moyennes est assez comparable. La majorité d'entre elles ont pu pourvoir l'ensemble des postes proposés : par ordre décroissant du nombre des publications, on peut mentionner Poitiers (9), Metz (8), Pau et Brest -Bretagne Occidentale- (6), Dijon, Valenciennes, Le Mans et Tours (4). Le taux de réussite pour celles qui n'ont pas trouvé le candidat souhaité pour tous leurs emplois décroît assez rapidement en raison du faible nombre des possibilités offertes ; ainsi Amiens et Saint-Etienne (4 sur 5), Orléans (7 sur 9), Rouen (2 sur 3).

On sait qu'en sciences et technologies les écoles et instituts spécialisés tiennent une place importante dans les formations. Ils ont publié un nombre de postes plus modeste, mais leur taux de réussite est globalement bon. L'INSA de Lyon a pourvu ses 11 postes, et avec la même réussite on trouve les INP de Toulouse (8) et

de Nancy (6) ; les autres établissements ayant enregistré un taux maximum ont proposé un nombre moins grand de postes.

⇒ 774 postes ont été proposés pour un recrutement de **MCF**, par 94 établissements. 28 ont publié au moins 10 emplois, dont 11 ont ouvert 20 postes et plus. Avec 39 postes, Toulouse III devance Paris VI (32), Montpellier II (28) et Nancy I (26). Mais 41 établissements ont offert 4 emplois et moins, avec la conséquence maintes fois évoquée des petits nombres sur la variation du taux de couverture.

Le taux de couverture moyen pour ces disciplines est de 95,99 %, le plus élevé de toutes les grandes disciplines. 69 établissements ont pourvu la totalité de leurs postes, dont 38 ont proposé 4 emplois et moins. On mettra en exergue le résultat de Paris VII qui a trouvé le candidat souhaité pour les 23 postes ouverts, puis, avec la même réussite, ceux de Paris XIII et Lille I (22 emplois) et de l'INSA de Lyon (20). Aucun établissement a échoué à pourvoir l'ensemble des postes proposés.

Les universités franciliennes ont publié 198 emplois, soit 25,58 % de l'offre totale dans ces disciplines. Elles en ont pourvu 193, soit un taux de réussite de 97,47 %. On a souligné les succès de Paris VII et de Paris XIII qui ont pourvu tous leurs postes ; on peut citer également le résultat identique de Cergy-Pontoise (16 emplois), Paris XII (12) ou encore Versailles-Saint-Quentin (8). En deçà de ce taux maximum, on note le taux de réussite de Paris VI (31 postes pourvus sur 32) et Paris XI (23 sur 24).

Parmi les universités des métropoles régionales, on a signalé Lille I qui a pourvu ses 22 postes et on peut citer, avec la même réussite maximum, Nantes (14 emplois), Aix-Marseille I et Aix-Marseille II (10), ou avec un volume de publications moindre, Lyon I (5), Clermont-Ferrand I et Lille III (3). Les résultats sont également excellents pour Toulouse III (38 postes pourvus sur 39), Montpellier II (27 sur 28), ou encore Grenoble I (24 sur 25).

Les universités des villes moyennes ont également obtenu des résultats satisfaisants. Parmi celles qui ont pourvu tous les emplois offerts, citons Brest -Bretagne Occidentale- (15 postes), Amiens (14), l'université du Littoral (10), Caen, Limoges, Metz et Orléans (9). Avec un taux de couverture inférieur à la moyenne nationale de ces disciplines, mais encore à un bon niveau, on trouve Chambéry et Nice (13 sur 14), Dijon (7 sur 8), Besançon et Tours (10 sur 12).

Parmi les écoles et instituts spécialisés, beaucoup ont trouvé un lauréat pour tous les emplois publiés. L'INSA de Lyon (20 postes), puis le CNAM de Paris (9), l'ENS de Cachan et l'INSA de Toulouse (6) se distinguent par le nombre de leurs publications, mais le plus souvent ces établissements ont offert un nombre d'emplois limité : l'Institut polytechnique de bordeaux, l'ENS des arts et industries textiles de Roubaix et l'ENS de mécanique aéronautique de Poitiers (2). Avec un volume de publications aussi restreint, ne pas pourvoir un poste fait immédiatement chuter le taux de couverture : c'est ainsi qu'il n'est que de 50 % pour l'Ecole supérieure de mécanique de Paris et l'ENS de Lyon qui ont pourvu 1 emploi sur 2.

Sur l'ensemble des postes publiés dans le cadre de la session « synchronisée », 2 628 ont été offerts à la mutation et au détachement, 1 698 pour les MCF, 930 pour les PR (cf. tableau I).

Détachements

Le nombre des détachements demeure à un niveau très faible : 6 postes seulement ont été pourvus par ce moyen, 1 MCF, 5 PR, soit 0,23 % des emplois offerts. Il faut constater que le nombre de candidats déclarés pour cette voie de recrutement, jugés recevables par les établissements (cf. tableau S - 5), est réduit : 16 pour les postes de PR (65 en 2010), 30 pour les postes de MCF (83 en 2010).

Le lecteur notera qu'au 20 décembre 2011, 6 postes supplémentaires (1 MCF, 5 PR) ont été pourvus par détachement au titre des recrutements au « fil de l'eau » (cf. tableau S - 3).

La voie du détachement reste extrêmement étroite et fluctuante, comme le montre l'évolution de cette modalité de recrutement ces dernières années (sessions « synchronisées » et premières sessions de recrutement) :

Détachements	2006	2007	2008	2009	2010	2011
postes de MCF	13	4	5	3	9	1
postes de PR	5	2	8	2	12	5
Total des postes pourvus	18	6	13	5	21	6
% des postes offerts	0,5	0,2	0,4	0,17	0,78	0,23

Globalement, il n'y a pas pléthore de candidats et le nombre de candidatures déposées par un postulant reste limité. En 2011, si un candidat à un recrutement de MCF par concours a déposé en moyenne 6,2 dossiers de candidature, un candidat au détachement en a produit 2 ; les mêmes chiffres rapportés aux PR sont respectivement de 2,6 dossiers pour un concours et 2,1 pour un détachement. Le bilan des détachements depuis 2006 montre qu'il s'agit de recrutements ciblés, qu'on imagine préparés en amont.

Depuis plusieurs années, pour justifier la faiblesse de ce mode de recrutement, les auteurs ont avancé une explication réglementaire : le détachement comme MCF ou comme PR ne confère aucun avantage de carrière, ni dans le corps d'accueil pendant la durée de celui-ci, ni dans le corps d'origine lors de la réintégration du détaché.

Lever cet obstacle statutaire en revalorisant les carrières d'enseignant-chercheur pour les fonctionnaires titulaires, notamment les chercheurs, qui souhaitent travailler à l'université n'apparaît pas comme une solution satisfaisante. D'une part, rendre plus attractives les carrières pour ces populations ne peut se faire sans désavantager les enseignants-chercheurs titulaires en fonctions et les nouveaux recrutés par la voie du concours. D'autre part, il n'est pas certain que, cette revalorisation étant acquise, le nombre des détachements connaîtrait un développement substantiel. Favoriser pour les chercheurs le passage temporaire entre leur organisme de recherche et l'université réside peut-être dans une plus grande simplicité de la procédure d'accueil et de celle du retour.

Mais si ce mode de recrutement reste marginal, c'est sans doute qu'il n'existe pas un vivier suffisant de personnes, déjà engagées dans leur carrière de fonctionnaire, ayant un désir affirmé de venir enseigner à l'université.

Mutations

Résultats globaux

Le nombre des postes offerts à la mutation est en baisse régulière depuis 2008 (cf. tableau ci-dessous). Cependant, le volume des mutations a augmenté par rapport à la session dernière (310 contre 285) pour

retrouver le niveau de 2009 (306). Cette hausse a été le fait des PR (167 mutations contre 144 en 2010), plus que des MCF (143 contre 141). La part des mutations dans le recrutement a gagné 1,3 points par rapport à 2010, et se situe au niveau le plus élevé depuis 2004 ; mais globalement, leur poids relatif demeure modeste.

Mutations	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
postes publiés	2 953	2 893	3 349	3 162	3 233	2 984	2 706	2 628
postes pourvus	313	303	344	349	337	306	285	310
% des postes offerts	10,6	10,5	10,3	11	10,4	10,25	10,53	11,80

⇒ 385 candidats PR ont postulé à la mutation, dont 111 pour les seuls postes publiés au titre de l'article 51 (cf. tableau S - 5) : on en avait dénombré 343 en 2010 et 381 en 2009 ; ces candidats ont déposé 605 dossiers de candidatures, soit 1,6 dossier en moyenne par candidat, chiffre équivalent à ceux de 2010 (1,6) et de 2009 (1,7). Les candidats MCF ont été 698 à briguer un poste, contre 661 en 2010 et 773 en 2009 ; ils ont adressé aux établissements 1 513 candidatures, soit 2,2 dossiers en moyenne par candidat, nombre équivalent de ceux de 2010 (2,3) et 2009 (2,2).

Le tableau S - 5a montre que, pour les PR ayant obtenu leur mutation, 126 des 167 lauréats ont déposé une seule candidature ; sur les 143 MCF ayant obtenu leur mutation, 93 ont fait un seul dossier de candidature. Ces chiffres soulignent bien que, dans l'enseignement supérieur, la mutation est une opération le plus souvent préparée entre un enseignant-chercheur et une équipe d'accueil. Cela explique que la part des mutations dans le recrutement reste mineure.

⇒ La part des postes de PR pourvus par mutation a augmenté par rapport à 2010 : 17,96 % contre 15,50%. La situation est différente selon qu'on considère les mutations prononcées au titre de l'article 51 réservé aux disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion et celles de l'article 46-1 pour les autres disciplines ; les premières ont progressé en proportion de 46,15 % à 56,15 %, leur nombre augmentant de 60 à 73 (cf. tableau I - c) ; les secondes sont passées de 10,51 % à 11,75 %, de 84 à 94 (cf. tableau I - b).

La part des postes de MCF pourvus par ce moyen s'est également légèrement accrue par rapport à 2010 : 8,42 % contre 7,93 % (cf. tableau I - a), avec un nombre de mutations équivalent (143 contre 141).

⇒ L'analyse par grande discipline confirme la tendance observée depuis longtemps. Le choix de la mutation est relativement bien ancré dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion : 14,24 % des postes offerts pour les MCF ont été pourvus par cette voie et 56,15 % des emplois de PR ; cependant, rappelons que les postes offerts au titre de l'article 51 ne peuvent être pourvus que par la mutation ou le détachement, sans concurrence des candidats au concours. Dans les disciplines des lettres et sciences humaines, ces proportions sont de 10,54 % pour les postes de MCF et 17,06 % pour les PR. Il est faible dans les disciplines scientifiques et technologiques : 4,42 % pour les MCF et 7,23 % pour les PR. On notera qu'aucun des 18 postes de PR en pharmacie ouverts à la mutation n'a été pourvu par cette voie. D'une façon générale, le petit nombre des mutations prononcées accentue le caractère erratique des variations d'une année à l'autre ; descendre au niveau de la section du CNU n'a qu'une signification limitée dans la mesure où la faiblesse du nombre des postes proposés et des effectifs des mutés amplifie mécaniquement les proportions.

Contours géographiques

Les tableaux I - d, I - e, I - f et I - g précisent les contours géographiques des mutations.

⇒ Depuis 2004, les bilans annuels des recrutements ont mis en lumière une carte des soldes migratoires des mutations très favorable à l'académie de Paris et, à un degré moindre, aux deux autres académies d'Ile-de-France ; seules échappaient à l'attraction parisienne les académies de la périphérie sud du territoire, de Bordeaux à Aix-Marseille, l'académie de Nice étant toutefois dans une situation globalement déficitaire. Cette carte est confirmée en 2011, avec cependant quelques nuances (cf. tableau I - g).

En 2011, l'académie de Paris a encore accueilli 56 enseignants-chercheurs par la voie de la mutation (balance des entrées et des départs), contre 69 en 2010 : le solde migratoire des mutations s'établit à +453 depuis 2004. L'académie de Versailles enregistre un solde positif pour la cinquième année consécutive : +3 agents en 2011, +54 depuis 2004. L'académie de Créteil arrive en retrait, mais elle présente un solde assez largement positif en 2011 (+8) et un bilan de +24 depuis 2004.

La situation des académies méridionales est également favorable, mais contrastée. Montpellier qui a connu en 2010 un solde nul enregistre cette année une progression de +9 : son bilan est de +43 depuis 2004. Les autres académies, à l'exception de Nice, demeurent dans une dynamique positive : Bordeaux présente en 2011 un solde de +8 pour un bilan de +39 depuis 2004 ; de même Toulouse qui conserve un bilan avantageux en 2011 : +7, +31 depuis 2004 ; Aix-Marseille a connu cette année un ralentissement : +1 en 2011, +26 depuis 2004. Nice est, pour la quatrième année, dans une situation de déficit : -5 en 2011, si bien que le solde de l'académie depuis 2004 s'établit à -10.

En revanche, le bilan des académies septentrionales est une nouvelle fois déficitaire. Au premier rang, la situation de l'académie de Lille s'est encore dégradée ; depuis 2004, son solde migratoire est constamment négatif : elle a perdu 10 enseignants-chercheurs en 2011 pour un bilan global de -134. La balance des entrées et départs est à nouveau négative dans l'académie de Nancy-Metz (-5) qui reste donc sur un bilan de -55 depuis 2004. A l'Ouest, Nantes a enregistré un solde de -15 enseignants-chercheurs, après les -14 de 2010, pour un total de -61 depuis 2004 ; Rennes est dans une situation similaire : si la perte 2011 est moins importante (-1), le bilan depuis 2004 s'établit à -50. A l'Est, l'académie de Lyon présente à nouveau un bilan positif (+5) et reste sur un solde de +17 depuis 2004 ; Strasbourg enregistre à nouveau un solde migratoire positif (+3) et atteint presque l'équilibre depuis 2004 (-1) ; Besançon connaît des bilans négatifs depuis cette date : il est encore de -3 en 2011, pour un solde total de -36.

Demeurent sur une ligne déficitaire les académies voisines de l'Île-de-France : Rouen (-3 en 2011, -53 depuis 2004), Amiens (-10, -47), Orléans-Tours (-11, -45), Reims (-4, -37), Dijon (-5, -21).

⇒ L'analyse par corps confirme ces observations.

↳ S'agissant des **PR**, le solde migratoire est négatif pour 19 académies (18 en 2010, 16 en 2009, 18 en 2008), positif pour 7 (5 en 2010, 11 en 2009, 9 en 2008), et nul dans la seule académie de Lyon, sachant qu'en Corse et dans les Collectivités du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie) il n'y a pas eu de mutations de PR (cf. tableau I - f).

L'académie de Paris demeure le premier pôle attractif, avec un solde de mutations qui est encore largement positif : +41 PR, +305 depuis 2004. Si on prend en considération les mouvements entrant dans l'académie, sa place dans le volume total des mutations prononcées a un peu régressé en 2011 : 30,54 % contre 36,81 % en 2010, mais reste à un niveau plus élevé qu'en 2009 (29,75 %) et 2008 (25,8 %). Cette année, Paris a attiré principalement des universitaires des disciplines des lettres et sciences humaines, avec 26 arrivées externes, 4 mutations internes à l'académie, et 1 départ ; viennent ensuite les professeurs des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion avec 15 arrivées externes, 1 mutation interne à l'académie, et 4 départs (cf. tableaux I - f et I - d).

L'académie de Versailles présente en 2011 un bilan positif (+7) et un solde total de +60 depuis 2004. Créteil affiche un solde tout juste positif (+1) et un bilan excédentaire de +10 depuis 2004. Au total, l'Île-de-France compte pour 46,71 % des mutations prononcées en 2011, contre 56,25 % en 2010, 48,73 % en 2009 et 47,8 % en 2008.

Les autres académies présentant un solde positif sont Bordeaux (+6), Montpellier (+3), Strasbourg (+2) et La Réunion (+1).

A l'opposé, l'académie de Lille continue d'être déficitaire : -6, -80 sur la période 2004-2011. Le bilan est défavorable en lettres et sciences humaines avec 6 départs et aucune arrivée, un peu moins en droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 1 arrivée et 3 départs, et exceptionnellement positif en sciences et pharmacie avec 2 arrivées et aucun départ.

Mais, en 2011, l'académie de Nantes a connu un déficit plus grand (-7) pour un solde de -39 sur la période 2004-2011 ; Amiens et Poitiers ont enregistré un bilan négatif égal à celui de Lille pour un solde respectif de -18 et de -30 sur ces huit dernières sessions ; Nancy-Metz (-38), Rennes et Rouen (-34), Grenoble (-24) sont elles aussi dans une situation difficile.

↳ S'agissant des **MCF**, le solde migratoire est négatif pour 14 académies (15 en 2010, 16 en 2009 et 2008), positif pour 11 (12 en 2010, 10 en 2009 et 2008), nul dans l'académie de Corse, sachant qu'à

Nancy-Metz, Rennes et dans les Collectivités du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie) il n'y a pas eu de mutations de MCF (cf. tableau I - f).

Là encore, l'académie de Paris reste dans une dynamique favorable : +15 MCF, +148 depuis 2004. Si on considère les mouvements entrant dans l'académie, son poids dans le volume total des mutations prononcées a légèrement régressé : 18,88 % contre 21,99 % en 2010, 16,89 % en 2009 et 16,3 % en 2008. Son pouvoir d'attraction concerne essentiellement les disciplines des lettres et sciences humaines avec 15 arrivées, 2 mutations internes et 3 départs, puis les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion avec 5 arrivées, et 2 départs ; on notera la situation des sciences et de la pharmacie où le bilan s'équilibre : 5 arrivées, mais 5 départs.

L'académie de Créteil présente un bilan positif (+7 MCF en 2010, +14 depuis 2004), alors que Versailles, bénéficiaire en 2010 pour la première fois depuis 2005, enregistre à nouveau un solde négatif (-4 MCF, -6 depuis 2004). Au total, l'Île-de-France compte pour 32,87 % des mutations prononcées en 2011, contre 34,75 % en 2010, 31,08 % en 2009 et 28,1 % en 2008.

Pour les autres académies présentant un solde positif, on se bornera à citer Toulouse (+8), Montpellier (+6) et Lyon (+5) qui présentent le solde le plus important après Paris. Sur la période 2004-2011, Montpellier affiche le bilan le plus favorable (en dehors de Paris) : +44 ; elle est suivie de Toulouse (+28), Bordeaux (+26) et Grenoble (+19).

A l'opposé, l'académie de Lille est toujours dans la même situation de déficit : -4 en 2011, -54 depuis 2004. Le bilan est défavorable en lettres et sciences humaines avec 4 départs et 1 entrée, un peu moins en droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion avec 4 départs, 2 mutations internes et 1 arrivée.

Elle est devancée par l'académie de Nantes qui a enregistré cette année un solde négatif de -8 MCF, pour un bilan de -22 sur la période 2004-2011. Les académies présentant un bilan déficitaire restent Amiens (-29), Reims (-23), Rouen (-19), Besançon et Nancy-Metz (-17), Rennes (-16).

Il convient d'être prudent quant à l'interprétation de ces chiffres, en se rappelant que le nombre des mutations reste limité (11,80 % du total des postes offerts), et que les totalisations académiques recouvrent sans doute des situations très différentes au niveau des établissements qui sont seuls responsables du choix des enseignants-chercheurs accueillis par mutation.

Les indications précédentes confirment l'existence d'un mouvement centripète francilien, dont l'analyse est délicate. Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements vers l'Île-de-France dans les académies dont le solde des mutations 2011 est particulièrement déficitaire ; ces chiffres sont extraits des tableaux I - d et I - e.

Agents en fonctions à	Total des départs 2011		Vers Paris		Vers Créteil et Versailles	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
Amiens	4	8	3	3	1	2
Caen	5	6		4	1	1
Clermont-Ferrand	7	4	2			1
Dijon	3	4	1	1	1	1
Lille	11	9	1	3	3	3
Nancy-Metz	5	5		1	2	
Nantes	10	14	1		3	6
Nice	5	6		1	1	2
Orléans-Tours	7	7	2	2		
Poitiers	3	8		3		1
Reims	2	3	2	1		
Totalisation	62	74	12	19	12	17

Ces académies ont subi 62 départs de MCF par mutation, dont 24 vers l'Île-de-France, soit 38,71 %. Elles ont enregistré 74 départs de PR, dont 36 vers les académies franciliennes, soit 48,65 %. Par rapport à 2010 et 2009, et bien que le choix ne concerne pas les mêmes académies, les proportions restent comparables. Le mouvement centripète concerne donc principalement les PR.

Pour s'en tenir aux mutations des PR, ces dernières années, les auteurs ont avancé une tentative d'explication envisageant un mouvement circulaire : des MCF parisiens sont recrutés PR dans des universités de province et, quelques années plus tard, reviennent à Paris et en Ile-de-France par la voie d'une mutation. L'étude consacrée au bilan des recrutements des MCF dans le corps des PR entre 1993 et 2007 ⁶ a confirmé cette hypothèse.

Un autre indice de ce mouvement peut être discerné dans l'analyse de la mobilité des MCF nommés PR par la voie du concours (cf. tableau III - d). En 2011, l'académie de Paris enregistre un solde migratoire de -18 MCF, c'est-à-dire qu'à l'occasion du recrutement des PR, elle a perdu plus de MCF qu'elle n'en a accueillis ; ce déficit était de 23 MCF en 2010, de 35 MCF en 2009. L'académie de Versailles affiche un bilan négatif de -14 MCF, alors qu'il était positif en 2010 (+1) et en 2009 (+4). Créteil est bénéficiaire pour la seconde année consécutive : +10 MCF en 2011 et +2 en 2010.

⁶ Cette étude a été publiée en août 2010 sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html> ; elle comporte une analyse de la mobilité des MCF devenus PR, considérée du point de vue de l'agent recruté. Elle a été complétée d'une seconde étude portant sur l'endo-recrutement publiée à la même adresse Internet, et analysant la mobilité des nouveaux professeurs sous l'angle des régions et des établissements d'accueil.

Recrutements par concours - Taux de couverture global

Le décret du 23 avril 2009 a abrogé la priorité des mutations et détachements sur les concours. Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours, et le conseil d'administration doit donc choisir s'il retient le lauréat du recrutement parmi les candidats à la mutation, au détachement, ou parmi ceux du concours.

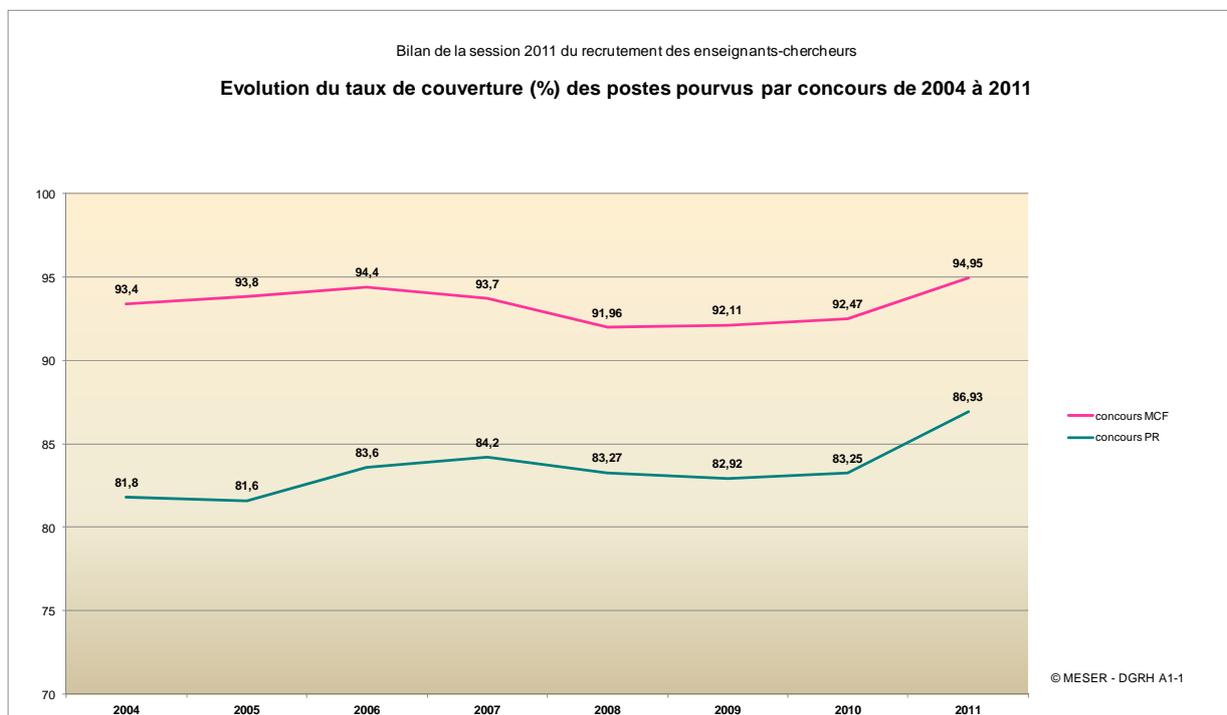
Le concours est la modalité principale du recrutement des enseignants-chercheurs. Avant de détailler dans les deux chapitres suivants les résultats des concours de PR et de MCF, il est intéressant d'analyser le résultat global des concours, en confrontant notamment l'offre de recrutement au vivier des qualifiés 2011.

Résultat global

Au titre de la session « synchronisée », 2 420 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 563 postes de MCF et 857 postes de PR ; ce dernier chiffre prend en compte les emplois de PR publiés au titre de l'article 46-3 (voie longue) ainsi que ceux proposés aux agrégations des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion (cf. tableau II).

2 229 postes sont pourvus, soit un taux de couverture de 92,11 %. On observe une amélioration par rapport à la session « synchronisée » 2010 pour laquelle le taux s'établissait à 89,40 % et à celle de 2009 dont le taux était de 89,11 %.

Le graphique suivant montre l'évolution du taux de couverture pour les deux corps.



Pour mémoire, le taux de couverture des postes de PR était de 72,7 % en 1999, celui des MCF de 91,1 %.

Globalement, le rendement des concours est donc excellent, et a connu une évolution positive depuis la mise en place de la nouvelle procédure en 2009.

- ↪ Pour les postes de MCF, le taux de couverture enregistre une hausse de 2,5 points par rapport à 2010. Il se confirme que le taux a atteint un plafond et que les variations ne s'opèrent plus qu'à la marge et semblent être le fait des circonstances.
- ↪ Le taux de couverture des postes de PR gagne 3,7 points par rapport à 2010. La courbe d'évolution du taux est globalement ascendante depuis 2004 et atteint en 2011 son plus haut niveau. Il est impossible de prévoir si ce taux se maintiendra à ce niveau au cours des sessions à venir, ce qui signifierait que, pour le recrutement des PR, on a franchi un seuil et qu'on se rapproche du taux des MCF.

On verra dans la dernière partie du document pour quels motifs les postes de MCF et de PR sont restés vacants.

Résultats par corps et par discipline

Le tableau II - a détaille le taux de couverture par corps et par discipline ; pour les PR et pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, il ne prend pas en compte les concours de l'article 51 ouverts uniquement à la mutation et au détachement, et les deux agrégations (article 49-2-1 - agrégation externe, article 49-2-2 - agrégation interne). Celles-ci font l'objet d'un traitement particulier dans cette étude.

Il faut garder à l'esprit que le bilan affiché par discipline est la concaténation des résultats obtenus dans les établissements. Le nombre de postes offerts et pourvus dans chacune d'entre elles est donc le fruit d'un certain hasard, de décisions qui échappent aux responsables des sections du CNU.

⇒ 761 postes de **PR** sont pris en compte et 651 sont pourvus. Le taux de couverture global est de 85,55 %, l'écart avec le taux indiqué ci-dessus tenant à la non prise en compte des concours précités. Les résultats sont détaillés dans la cinquième partie de l'étude.

Les postes ont été pourvus en totalité dans 22 des 57 sections du CNU, contre 19 en 2010, 14 en 2009, 6 en 2008 et 8 en 2007. Encore faut-il préciser que, dans 17 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Dans 3 sections, le taux de couverture est inférieur à 60 %, et égal à ce seuil dans 1. Ces trois sections sont la section 02 - droit public pour laquelle on n'a que le résultat des concours au titre de l'article 46-3 (voie longue) et un nombre de postes limité, la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes et la section 19 - sociologie, démographie pour lesquelles le nombre d'emplois offerts a été suffisamment grand pour atténuer l'amplification mécanique des pourcentages liée aux petits nombres ; la dernière section, avec un taux de couverture égal à 60 %, est la section 24 - aménagement de l'espace, urbanisme, mais là aussi avec un nombre de postes restreint.

⇒ 1 484 des 1 563 postes de **MCF** sont pourvus. Le taux de couverture global est de 94,95 %. Le détail de ces résultats est présenté dans la sixième partie de l'étude.

On note que, dans 26 sections du CNU, les jurys ont pu pourvoir tous les postes qui ont été ouverts aux concours ; ce résultat a concerné 24 sections en 2010, 11 sections en 2009, 15 en 2008 et 23 en 2007. Toutefois, dans 15 de ces sections, le nombre d'emplois offerts était inférieur à 10. Lors du bilan 2010, les auteurs notaient que 3 sections avaient enregistré un taux de couverture inférieur à 80 %, ce qui pouvait être interprété comme une relative difficulté à recruter. Cette année, aucune section n'est dans ce cas. On observe que, dans 5 sections, le taux est inférieur à 90 %, et pour toutes l'offre a été suffisamment conséquente pour limiter l'effet des petits nombres sur les proportions ; on citera la section 06 - sciences de gestion pour laquelle 14 des 77 postes ouverts n'ont pas été pourvus.

Offre de recrutement et vivier des qualifiés 2011

Les tableaux II - b et II - c mettent en perspective, par corps et par discipline, le nombre des postes offerts avec le vivier des qualifiés de la seule année 2011 ⁷

⁷ Dans les deux tableaux considérés, pour chacune des sections du CNU, le chiffre inscrit dans la colonne « Qualifiés 2011 » correspond effectivement au nombre des personnes qualifiées par la section. En revanche, une personne pouvant être qualifiée par plusieurs sections, la totalisation au pied de la colonne indique le nombre des qualifications prononcées par l'ensemble des sections.

Au total, 8 031 personnes ont été qualifiées en 2011⁸ (7 466 en 2010, 8 756 en 2009, 8 542 en 2008), ce qui représente en moyenne 3,5 qualifiés pour un poste d'enseignant-chercheur offert au recrutement⁹. Ce même ratio était de 3,2 en 2010, 3,3 en 2009, 2,9 en 2008. Cette moyenne recouvre des réalités multiples.

⇒ 1 585 personnes ont été qualifiées en 2011 aux fonctions de **PR** : 2,2 qualifiés en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

Les situations sont très différentes selon les disciplines (cf. tableau II - c). On note que dans 3 disciplines (5 en 2010), la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (0,63), la section 14 - langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes (0,81) et la section 86 - sciences du médicament et des autres produits de santé (0,60), le nombre des qualifiés 2011 est inférieur au nombre des postes offerts. Déjà, en 2008, 2009 et 2010, les sections 11 et 14 étaient dans une situation similaire. Dans 15 autres (19 en 2010), le ratio est compris entre 1 et 2. Ce qui signifie que pourvoir les postes dans ces sections suppose de recourir à la totalité des qualifiés 2011 et au stock des qualifiés des années antérieures.

⇒ 6 472 personnes ont été qualifiées en 2011 aux fonctions de **MCF** : 4,1 qualifiés en moyenne sont disponibles pour un poste proposé au concours.

L'analyse par discipline montre des situations très contrastées, entre des sections dont le ratio est largement excédentaire et d'autres dont le ratio est limité. Parmi les premières, on trouve la section 72 - épistémologie, histoire des sciences et des techniques avec un ratio de 33,50, la section 30 - milieux dilués et optique (19,80), la section - 34 astronomie, astrophysique (19,50) ou encore la section 36 - Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère (18,78). Parmi les secondes, on note 4 sections présentant un ratio inférieur à 2, dont la section 02 - droit public (0,82) dans laquelle le nombre des qualifiés 2011 est inférieur au nombre des postes offerts, mais aussi la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale (1,72), la section 06 - sciences de gestion (1,74) et la section 01 - droit privé et sciences criminelles (1,91).

Bien entendu, les jurys ont pu choisir parmi tous les candidats dont la qualification était en cours de validité (cf. tableaux III - I et IV - h). C'est pourquoi ces chiffres sont aussi à rapprocher des ratios indiqués dans le tableau S - 5 qui présente notamment les nombres des candidats et des candidatures par rapport au nombre des postes ouverts au concours.

⁸ Cf. « Etude de la promotion 2011 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences » - Bureau DGRH A1-1, mai 2011, publiée sur le site Internet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22708/bilans-et-statistiques.html>.

⁹ Pour le calcul de ce ratio, on n'a pas tenu compte des postes de PR ouverts au titre des articles 46-3 (voie longue), 49-2-1 (agrégation externe), et 49-2-2 (agrégation interne) puisque, pour ces concours, la qualification n'est pas requise.

Analyse des recrutements par type de concours

Concours externe (article 46-1)

Le recrutement des PR par le concours externe est toujours le mode privilégié : 702 postes ont été offerts au titre de cet article, soit 81,91 % des emplois ouverts, déduction faite des mutations et détachements. Cette proportion est en baisse constante depuis 2007 : elle était de 92,5 % en 2007 (803 postes proposés), 91,2 % en 2008 (938 postes), 90,3 % en 2009 (798 postes) et 85,7 % en 2010 (706 postes).

605 postes sont pourvus, soit un taux de couverture de 86,18 %. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004.

PR (art. 46-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de couverture (%)	83,8	84,5	82,7	83,3	82,09	81,45	82,01	86,18

Le tableau III - a détaille par section du CNU les résultats obtenus dans cette modalité de concours. Rappelons que les totalisations affichées pour chaque section résultent des choix opérés par chaque établissement.

- ⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent toujours en deçà de la moyenne avec un taux de couverture de 78,98 % ; mais il progresse par rapport à 2010 (74,17 %) et 2009 (75,68 %). Les difficultés se situent principalement dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes pour laquelle 22 des 40 postes qui ont été proposés par les établissements sont demeurés vacants : c'est une situation récurrente pour cette discipline, malgré l'embellie constatée en 2010 où 25 des 40 postes proposés avaient été pourvus. A un degré moindre, on peut souligner la section 14 - langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes, dans laquelle 6 emplois sur 26 n'ont pas rencontré leur lauréat, et les sections 24 - aménagement de l'espace, urbanisme (3 postes pourvus sur 5) et 70 - sciences de l'éducation (9 sur 12) ; pour ces deux dernières, le petit nombre d'emplois publiés a amplifié la baisse du taux de réussite. On observe que, dans 8 sections, tous les postes offerts ont trouvé leur lauréat, mais leur nombre était restreint : au plus 9 emplois dans la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives, puis 4 emplois dans la section 12 - langues et littératures germaniques et scandinaves.
- ⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** se situent au dessus de la moyenne avec un taux de couverture de 92,16 %, en hausse par rapport à 2010 (89,55 %) et 2009 (85,91 %). Pour 7 sections, les résultats constatés sont compris entre 75 et 90 % ; les difficultés semblent plus grandes dans la section 27 - informatique en raison du nombre des postes publiés : 9 des 53 emplois proposés sont restés vacants ; pour les autres sections, l'offre de recrutement était moindre, ce qui a influencé directement le taux de réussite. A l'opposé, les choix des jurys ont abouti à pourvoir tous les emplois proposés dans 10 sections, et on peut citer les sections 25 - mathématiques (26 postes publiés) et 28 - milieux denses et matériaux (25).
- ⇒ Les **disciplines pharmaceutiques** ont enregistré un taux de couverture de 88,89 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale, en progression par rapport à 2010 (78,95 %) et 2009 (82,35 %). Il est clair que le petit nombre d'emplois offerts amplifie les variations du taux. Les 4 postes publiés dans la section 87 - sciences biologiques, fondamentales et cliniques ont été pourvus, mais, à l'inverse, dans la section 85 - sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé, on n'a pourvu que 3 postes sur 4.

Concours de la voie longue réservé aux MCF (article 46-3)

Les résultats de ce concours réservé aux MCF ayant 10 années d'ancienneté de service dans un établissement d'enseignement supérieur, dont 5 en cette qualité, dépend directement des avis des sections du CNU ; le dossier des candidats sélectionnés par les instances de l'établissement est soumis à l'examen et à l'avis de la section compétente pour la discipline du poste publié ; est proposé à la nomination le premier candidat classé par l'établissement ayant obtenu un avis favorable de la section.

49 emplois ont été publiés au titre de cet article de concours, soit 5,72 % du total des publications. 36 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 73,47 % (cf. tableau III - b). 23 sections ont été concernées, ce qui signifie que le volume d'emplois offerts dans chacune d'elles est limité ; dès lors la valeur du taux est soumise aux effets des petits nombres sur les proportions. Pour 12 d'entre-elles, les avis rendus ont abouti à pourvoir tous les postes qui ont été proposés dans leur domaine de compétences : au plus 3 dans la section 03 - histoire du droit et des institutions. En revanche, dans la section 02 - droit public, seule la moitié des 10 postes proposés ont été pourvus, situation comparable dans la section 19 - sociologie, démographie, avec 1 poste pourvu sur 2. On notera que les sections 31 - chimie théorique, physique, analytique et 70 - sciences de l'éducation ont choisi de ne pas pourvoir les emplois publiés dans leur champ disciplinaire.

Concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (article 46-4)

Le nombre des postes ouverts à ce concours reste marginal : 10 emplois ont été offerts dans le cadre de la session « synchronisée », soit 1,17 % du total des postes ; 3 postes avaient été publiés en 2010, 14 en 2009, 15 en 2008, 16 en 2007, 19 en 2006, 17 en 2005 et 21 en 2004.

En 2009, les auteurs ont proposé deux explications qui peuvent être reprises. Soit, à ce niveau de compétences et de rémunération, les établissements trouvent peu de professionnels ou d'associés décidés à franchir le pas, soit, les recrutements de PR étant devenus incontestablement une voie de promotion pour les MCF en place, les établissements préfèrent leur réserver les postes vacants.

Les 10 postes offerts ont été pourvus (cf. tableau III - c).

On notera qu'au 20 décembre 2011, 7 emplois ont été proposés au « fil de l'eau », dont 6 ont été pourvus (cf. tableau S - 3) ; en 2010, 10 postes avaient été publiés dans ce cadre, dont 8 pourvus. On semble donc se diriger vers un certain équilibre entre les deux modalités de recrutement ; a priori, on peut penser que cette dernière modalité est plus adaptée pour le recrutement de professionnels, voire d'associés, dans la mesure où elle permet à l'établissement d'organiser son calendrier en fonction des contraintes rencontrées par les candidats pour se libérer de leurs obligations à l'égard de leur employeur.

Recrutement des MCF dans le corps des PR

Le tableau III - d apporte un éclairage concernant le recrutement des MCF dans le corps des PR et les mouvements inter-académiques et intra-académiques qui animent ce recrutement. On notera que les établissements des Antilles et de la Guyane et les universités du Pacifique (Nouvelle Calédonie et Polynésie) n'ont recruté aucun PR à la session « synchronisée » 2011.

⇒ On observe d'abord que 535 des 615 postes pourvus au titre des articles 46-1 et 46-4 du statut l'ont été par des MCF, soit 86,99 %. La part des MCF dans le recrutement des PR est donc un peu inférieure à celle constatée en 2010 (89,35 %, 520 sur 582), en 2009 (87,90 %, 581 sur 661) et en 2008 (90,51 %, 697 sur 770). Malgré cette baisse, il se confirme donc que le recrutement des PR est une voie de promotion pour les MCF : à l'évidence, les jurys préfèrent choisir des agents ayant une grande expérience de l'enseignement supérieur et qu'ils peuvent déjà connaître, et il y a sans doute une pénurie de candidats « extérieurs », la carrière de PR apparaissant insuffisamment attractive pour ces personnes qui, à leur niveau de compétences, trouveraient des conditions de rémunération plus intéressantes en dehors de l'université.

80 nouveaux PR ne sont donc pas issus du corps des MCF, soit 13,01 % du total des recrutés.

⇒ 13 académies affichent, par rapport au total des PR recrutés dans leur ressort territorial, une proportion de lauréats non issus du corps des MCF supérieure à la moyenne nationale qui vient d'être indiquée. Cependant, les écarts entre les académies et avec cette moyenne sont directement liés au volume des recrutements et aux effets amplificateurs des petits nombres. Lille arrive en tête de cette liste avec une proportion de 26,09 % : 12 des 46 PR recrutés dans l'académie ne sont pas d'anciens MCF. Elle est suivie par Dijon et Limoges pour lesquelles laquelle la part des « extérieurs » est de 25 % : 2 sur 8 dans la première académie, 1 sur 4 dans la seconde. Si on regarde les académies où le nombre des recrutements est important, on observe des situations différentes ; deux exemples : à Paris, 15 des 99 PR recrutés ne sont pas issus du corps des MCF, soit 15,15 %, alors qu'à Lyon la proportion tombe à 8,11 % (3 sur 37), de même qu'à Bordeaux (9,38 %, 3 sur 32). On notera également qu'à Amiens, en Corse, à Orléans-Tours et à Reims, aucun « extérieur » n'a été recruté par les établissements de ces académies.

Cette hiérarchie, parfaitement indicative, est bouleversée chaque année : la proportion de non-MCF dépend en fait des opportunités que rencontrent les établissements ; il n'est pas possible de comparer les résultats d'une année à l'autre et encore moins de cerner des évolutions.

⇒ 360 des MCF recrutés PR exerçaient déjà dans l'académie, 175 arrivent d'une autre académie. On constate ainsi que 67,29 % des postes pourvus par des MCF l'ont été par des mouvements intra-académiques. Cette proportion est en baisse par rapport à 2010 (71,73 %) et 2009 (68,33 %), mais plus élevée que celles de 2008 (64,2 %), 2007 (55,9 %) et 2006 (45,8 %). L'analyse des origines des recrutés permettra de préciser cette observation, notamment de faire la part entre les candidats recrutés par leur propre établissement et les agents originaires d'un autre établissement de l'académie. Les écarts entre les académies sont importants ; si on s'en tient à celles dont le nombre de postes pourvus par des MCF est conséquent, les recrutements intra-académiques s'élèvent à 91,43 % à Toulouse (32 sur 35), 86,21 % à Bordeaux (25 sur 29) et 94,44 % à Montpellier (seulement 17 sur 18) ; en revanche, ils ne comptent que pour 37,21 % à Versailles (16 sur 43), 58,33 % à Paris (49 sur 84) et 64,29 % à Créteil (18 sur 28). On observe aussi que tous les MCF recrutés PR sont originaires de l'académie à Caen et Limoges, mais leur nombre est beaucoup moindre.

Ces proportions étaient très différentes en 2010, ce qui signifie qu'il n'y a pas de tendance en la matière ; recruter un MCF exerçant déjà dans un établissement de l'académie plutôt qu'un autre arrivant d'une autre région doit être d'abord affaire de circonstances.

⇒ Le solde des mouvements des MCF est bénéficiaire pour 14 académies, soit le même chiffre qu'en 2010 (16 en 2009, 17 en 2008, 12 en 2007 et 16 en 2006), c'est-à-dire qu'elles ont accueilli en qualité de PR davantage de MCF qu'elles n'en ont perdus, déficitaire pour 10 (9 en 2010, 6 en 2009, 9 en 2008 et 2007, 6 en 2006) ; 2 académies ont un solde nul, hors les Antilles et la Guyane et les universités du Pacifique qui n'ont pas recruté de PR. Si on ajoute le recrutement hors enseignement, c'est-à-dire le recrutement de PR qui ne sont pas MCF à l'origine, 17 académies ont un bilan positif, 7 un bilan négatif et 2 un bilan nul.

L'académie de Paris enregistre cette année encore un solde déficitaire de -18 MCF : 17 arrivées, 35 départs et 49 recrutements intra-académiques (-23 MCF en 2010, -35 en 2009, -15 en 2008, -18 en 2007, -21 en 2006). Sur les 17 arrivées, 1 est issue de l'académie de Créteil et 10 de l'académie de Versailles. Parmi les 35 départs, 9 vont vers Créteil et 3 vers Versailles. Paris ne compense pas ce déficit en recrutant des candidats non issus du corps des MCF, puisque 15 personnes seulement ont été accueillies, contre 14 en 2010, 8 en 2009, 7 en 2008, 10 en 2007, 26 en 2006. Mais, si on ajoute les 41 PR mutés entrant dans l'académie, Paris a accueilli 38 PR supplémentaires en 2011 (+39 en 2010, +13 en 2009, +26 en 2008, +35 en 2007). On a évoqué un mouvement circulaire à propos des mutations, les MCF parisiens partant ailleurs acquérir l'expérience de professeur, puis revenant une fois cette expérience acquise. Les chiffres du recrutement n'infirmes pas cette hypothèse, même si les 49 mouvements intra-académiques, contre 36 en 2010, 38 en 2009, 56 en 2008, 39 en 2007 et seulement 9 en 2006, la relativisent. La spécificité de Paris dans le paysage universitaire français est en tout état de cause confirmée.

L'académie de Lille, qui enregistre un solde migratoire des mutations de PR très défavorable (-56 PR depuis 2006) connaît cette année un solde positif de +3 MCF : 12 arrivées, 9 départs et 25 mouvements intra-académiques ; le bilan des années antérieures s'établissait à +3 MCF en 2010, -1 en 2009, -4 en 2008, +1 en 2007 et -7 en 2006. On observe 2 départs vers les universités d'Ile-de-France (3 en 2010, 1 en 2009, 7 en 2008). Avec le recrutement de 12 PR hors enseignement supérieur, l'académie compense le bilan négatif des mutations et présente au total un solde bénéficiaire de +9, (+2 en 2010, -14 en 2009, -12 en 2008, -8 en 2007, -11 en 2006).

Agrégation de l'enseignement supérieur

L'agrégation est la principale modalité de recrutement des PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion. Le volume de postes offert à l'agrégation externe (article 49-2-1 du statut) est plus important que celui proposé à l'agrégation interne (article 49-2-2 du statut) : 76 pour la première, 20 pour la seconde.

L'agrégation externe

L'agrégation externe (ou « premier concours national de l'agrégation ») a été organisée dans les sections 01 - droit privé et sciences criminelles, 04 - science politique et 06 - sciences de gestion (cf. tableau III - e). Dans ces disciplines, le concours n'est ouvert qu'une année sur deux : le parallèle doit être fait avec 2009. 76 postes ont été offerts, contre 64 en 2009 : la section 01 est la principale bénéficiaire de cette augmentation avec 6 emplois supplémentaires mis au concours, devant la section 06 (5) et la section 04 (1).

358 candidats se sont inscrits, contre 313 en 2009. Le nombre moyen des candidats par poste a légèrement régressé pour deux des trois concours : le ratio passe de 6,6 à 6 en droit privé et sciences criminelles, de 6,7 à 6,6 en science politique ; en revanche, il progresse pour les sciences de gestion de 2,5 à 2,7.

Le jury a prononcé l'admissibilité de 123 candidats, soit 34,36 % des inscrits, contre 91 en 2009 (29,07 %). Alors que tous les postes avaient été pourvus lors des précédents concours, en 2011 le jury des sciences de gestion a estimé devoir laisser vacants 2 postes. Le taux de réussite global est de 20,67 % des inscrits : il était de 20,45 % deux ans plus tôt. Mais on constate des variations selon le concours : le taux est de 16,51 % en droit privé et sciences criminelles, de 15,09 % en science politique, mais de 34,48 % en sciences de gestion.

L'agrégation interne

L'agrégation interne (ou « second concours national de l'agrégation ») a été organisée uniquement dans la section 01 - droit privé et sciences criminelles et dans la section 05 - sciences économiques (cf. tableau III - e). 20 postes ont été ouverts, 8 en section 01 et 12 en section 05, qui ont tous été pourvus. 51 candidats se sont inscrits en droit privé et sciences criminelles : le taux de réussite au concours est de 15,69 % ; 108 personnes ont candidaté en sciences économiques : le taux est de 11,11 %.

Répartition hommes/femmes des personnes recrutées

Les statistiques présentées dans le tableau III - f ne prennent en compte que les résultats des concours organisés au titre des articles 46-1 et 46-4 du statut.

207 femmes et 408 hommes ont été recrutés. La place des femmes dans le recrutement a progressé de 3 points par rapport à la campagne 2010. Le tableau suivant montre l'évolution du taux de réussite des femmes.

Recrutement des PR	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
% des femmes	25,3	25	27	26,2	28	30,3	30,6	33,7

L'analyse par discipline révèle des situations contrastées.

- ⇒ Traditionnellement, les femmes sont les mieux représentées dans les **disciplines pharmaceutiques** : 56,25 % de lauréates, chiffre en nette hausse par rapport à 2010 (46,67 %), à 2009 (50 %), à 2008 et 2007 (47,6 %). Le petit nombre de nommés amplifie inévitablement les pourcentages et les variations d'une année à l'autre : cette année, la hausse du taux est due au résultat dans les sections 85 - sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé et 86 - sciences du médicament et des autres produits de santé où 2 lauréats sur 3 sont des femmes.
- ⇒ 7 concours ont été organisés au titre de l'article 46-4 dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** qui ont tous été couronnés de succès. 4 femmes figurent au nombre des lauréats, soit une proportion de 57,14 %. En 2009, un seul concours avait eu lieu dans ce cadre et le poste pourvu par un homme.
- ⇒ Avec 44,76 % de nommées, les **disciplines des lettres et sciences humaines** se situent en 2011 au dessus de la moyenne nationale. La représentation féminine continue de progresser par rapport aux sessions antérieures : 43,32 % en 2010, 40,32 % en 2009, 44,8 % en 2008, 37 % en 2007. Le recrutement est exclusivement féminin dans trois sections, la section 13 - langues et littératures slaves, la section 24 - aménagement de l'espace, urbanisme et la section 72 - épistémologie, histoire des sciences et des techniques, avec toutefois un nombre de postes très limité (respectivement 1, 3 et 2). Pour les sections où l'offre de recrutement a été plus conséquente, le taux de réussite des femmes est bon dans la section 70 -

sciences de l'éducation où on compte 6 femmes sur les 9 lauréats (66,67 %), mais aussi dans la section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales (11 sur 17, 64,71 %) et dans la section 09 - langue et littératures françaises (9 sur 16, 56,25 %). En revanche, la féminisation des recrutements est beaucoup plus faible dans la section 23 - géographie physique, humaine, économique et régionale (3 sur 16, 18,75 %), ou dans la section 19 - sociologie, démographie (5 sur 16, 31,25 %). On notera également que dans la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives aucun des 9 lauréats n'est une femme ; deux autres sections sont dans ce cas, la section 15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques et la section 73 - cultures et langues régionales, mais avec un nombre d'emplois publiés très petit. Les comparaisons d'une session à l'autre sont difficiles à établir puisque le recrutement dépend beaucoup des opportunités rencontrées par les établissements ; ceci se vérifie pour la section 70 pour laquelle le taux de féminisation des lauréats était en 2009 moins convaincant, ou à l'inverse pour la section 19 qui avait enregistré un résultat plus élevé.

⇒ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la féminisation est toujours faible : 24,13 % des nommés sont des femmes. Ce taux progresse par rapport à 2010 (20,06 %), et dépasse celui de 2009 (23,27 %) ; il se situe très au dessus de ceux de 2008 (17,8 %) et 2007 (19,2 %), ce qui semble marquer une évolution favorable. On constate des écarts importants entre des sections qui ont un nombre de postes pourvus significatif. Dans la section 61 - génie informatique, automatique et traitement du signal, 1 seule femme a été nommée pour 23 postes pourvus (4,35 %) : c'est le taux de féminisation le plus bas de toutes les disciplines. Le résultat n'est pas davantage satisfaisant dans la section 25 - mathématiques (4 femmes sur 26 lauréats, 7,69 %) ou dans la section 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil (3 sur 36, 8,33 %). A l'opposé, la section 68 - biologie des organismes et la section 67 - biologie des populations et écologie affichent les taux les plus élevés des disciplines scientifiques et technologiques, mais avec un nombre de publications bien moindre : 75 % pour la première (3 sur 4), 62,5 % pour la seconde (5 sur 8) ; seule la section 65 - biologie cellulaire enregistre un taux très au dessus de la moyenne des disciplines avec une offre de recrutement plus significative : 53,33 %, 8 femmes sur 15 lauréats. Là aussi, les comparaisons avec les millésimes antérieurs n'ont pas grande signification, mais néanmoins on observe que les sections les moins féminines restent sur cette ligne au fil des sessions.

La réussite des femmes aux concours de recrutement des PR est globalement meilleure que leur place dans les résultats de la qualification 2011 : elles représentent 33,66 % des nouveaux professeurs, alors qu'elles totalisent 29,19 % des qualifications (cf. tableau III - j). Ces résultats plus favorables aux concours qu'à la qualification se vérifient dans toutes les grandes disciplines, l'écart étant plus ou moins important : 0,4 point en sciences et technologies, 1,6 points en lettres et sciences humaines, 14,3 points en droit, science politique, économie et gestion, 15,1 points en pharmacie, sachant que pour ces deux derniers groupes de disciplines le petit nombre de recrutements opérés accentue nécessairement les proportions. Ceci signifie que les établissements ont choisi de sélectionner également des qualifiées des années antérieures.

Age moyen des personnes recrutées

L'âge moyen auquel sont recrutés les nouveaux professeurs est relativement stable depuis 2008. En 2011, il est de 44 ans, 1 mois (cf. tableau III - g), plus jeune de 5 mois que celui noté en 2010, mais plus élevé de 3 mois que ceux observés en 2009 et 2008.

⇒ Comme les années précédentes, l'âge moyen le plus élevé est constaté dans les disciplines des lettres et sciences humaines : 47 ans, 8 mois ; toutefois, il a fléchi par rapport à 2010 (48 ans, 4 mois), retrouvant le niveau de 2009 (47 ans, 7 mois). Les plus jeunes sont les PR des disciplines scientifiques et technologiques : 41 ans, 7 mois, c'est-à-dire identique à celui observé en 2010 et voisin de celui de 2009 (41 ans, 5 mois). On note une élévation de l'âge moyen des recrutés dans les disciplines pharmaceutiques : 43 ans, 8 mois, contre 42 ans, 6 mois en 2010 et 42 ans, 5 mois en 2009. Ces écarts sont ceux qu'on retrouve globalement pour les recrutements des MCF (cf. tableau IV - d), ce qui est logique puisqu'on sait que 9 PR sur 10 sont aujourd'hui recrutés parmi les MCF ; on peut noter qu'en 2011 la différence d'âge entre les MCF recrutés en lettres et sciences humaines et en sciences et technologies est de 4 ans, 6 mois, et qu'elle s'accroît à 6 ans, 1 mois au moment du recrutement comme PR.

L'étude réalisée en juin 2009 sur les avancements de grade prononcés entre 1993 et 2007 ¹⁰ a montré que cette différence a un impact sur le déroulement de la carrière des intéressés, en particulier pour l'accès à la 1^{ère} classe des PR : le lecteur pourra s'y reporter.

C'est toujours dans le domaine des mathématiques (sections 25 et 26) que sont recrutés les plus jeunes des PR (38 ans, 5 mois en moyenne), alors que, cette année, c'est dans la section 18 - architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art qu'on rencontre les lauréats les plus âgés (52 ans, 4 mois), devant la section 10 - littératures comparées (51 ans, 3 mois). D'une année à l'autre, ce « classement » évolue car le petit nombre des postes offerts dans chaque discipline et les circonstances du recrutement accentuent mécaniquement les variations de l'âge moyen des recrutés ; ainsi, l'an dernier, les 3 lauréats de la section 12 - langues et littératures germaniques et scandinaves avaient 54 ans en moyenne : cette année, ils sont 4, mais leur âge moyen n'est plus que 45 ans.

⇒ En moyenne, les femmes recrutées sont plus âgées que les hommes ; les lauréates ont 45 ans, 4 mois en moyenne, et les lauréats 43 ans, 5 mois. L'âge moyen des premières a baissé d'un an entre 2010 et 2011, celui des seconds de 3 mois seulement.

L'écart entre les deux sexes (1 an, 11 mois) est identique pour les nouveaux professeurs des disciplines scientifiques et technologiques (1 an, 9 mois), mais plus grand pour ceux des disciplines pharmaceutiques (2 ans, 3 mois) et juridiques, politique, économiques et de gestion (2 ans, 10 mois) ; toutefois, pour ces dernières, le petit nombre des recrutés a incontestablement une incidence forte sur la détermination des âges moyens. Cette disposition ne vaut pas en lettres et sciences humaines où les femmes nommées sont plus jeunes que leurs collègues masculins, mais l'écart, de 8 mois, n'est pas vraiment significatif.

Ancienneté dans leur corps d'origine des MCF recrutés PR

En 2011, un MCF recruté PR a une ancienneté moyenne de 11 ans, 9 mois dans son corps (cf. tableau III - h). Cette ancienneté est équivalente à celle observée en 2010 (11 ans, 10 mois), mais plus élevée de 6 mois par rapport à 2009, de 7 mois depuis 2008 et de 22 mois par rapport à 2005 où elle n'était que de 9 ans, 11 mois.

L'analyse par groupes de disciplines montre des écarts assez marqués. On écartera les sciences économiques et de gestion en raison du petit nombre de recrutés : 2 MCF, membres de l'Institut universitaire de France, recrutés au titre de l'article 46-4. L'ancienneté la plus élevée est rencontrée chez les lauréats de la pharmacie (13 ans), mais là encore l'effectif restreint des nommés (14) perturbe la moyenne ; pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux résultats observés les deux sessions précédentes : en 2010, l'ancienneté des 12 nouveaux professeurs n'était que de 10 ans, 4 mois, et en 2009, celle des 13 de 11 ans, 1 mois. L'écart entre les plus et les moins anciens dans le corps des MCF est, en excluant les deux premiers groupes cités, de 30 mois ; il était de 33 mois en 2010, de 21 mois en 2009 et de 16 mois en 2008.

Il faut se garder d'accorder trop d'importance aux évolutions annuelles de cette ancienneté moyenne au niveau des groupes de disciplines, et retenir qu'il y a depuis six ou sept ans un accroissement de l'ancienneté des MCF recrutés PR.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de mettre en perspective les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de PR, ce que les tableaux III - i à III - l cherchent à réaliser. On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2011 des qualifiés, réalisée par le bureau DGRH A1-1 en mai 2011 à partir des résultats de l'application ANTARES.

¹⁰ Etude de la promotion dans la carrière des enseignants-chercheurs 1993-2007 - Bilan des opérations d'avancement de grade (DGRH A1-1, juin 2009). Une seconde partie de l'étude dressant le bilan des recrutements des MCF dans le corps des PR sur la même période (DGRH A1-1, août 2010) comporte une analyse de l'évolution de l'âge moyen des MCF au moment de leur recrutement comme PR.

L'analyse doit aussi prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : 1 753 candidats ont postulé aux concours (soit 2,5 par poste ¹¹) et ils ont présenté 4 632 candidatures (soit en moyenne 2,6 candidatures par personne).

Bilan de la qualification

Les sections du CNU ont accordé 1 922 qualifications aux fonctions de PR sur 2 763 dossiers de candidature examinés (tableaux III - i et III - j) ¹², soit un taux de qualification de 69,56 %, en progression par rapport à 2010 (65,15 %) et 2009 (64,63 %). Pour mémoire, rappelons que ce taux était de 58 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de 1 585.

⇒ La répartition par sexe est significative (cf. tableau III - j). 70,65 % des dossiers examinés ont été présentés par des hommes et 29,35 % par des femmes. Les premiers ont totalisé 70,81 % des qualifications prononcées par le CNU et les femmes 29,19 %.

L'évolution de l'écart entre les deux sexes est illustrée dans le tableau suivant.

		2007		2008		2009		2010		2011	
		Nb	%								
Dossiers	H	2 417	72,5	2 339	71,1	2 329	70,6	1 923	70,9	1 952	70,6
	F	916	27,5	952	28,9	968	29,4	789	29,1	811	29,4
Qualifications	H	1 500	73,2	1 554	71,1	1 514	71,0	1 271	71,9	1 361	70,8
	F	549	26,8	632	28,9	617	29,0	496	28,1	561	29,2

Depuis 2007, on constate que les hommes ont déposé environ 2,5 fois plus de dossiers à la qualification que les femmes. Mais on note aussi qu'entre candidature et qualification, le poids relatif des femmes reste à peu près constant, la déperdition la plus grande étant observée en 2010.

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations diversifiées, sachant que la procédure de qualification est pratiquement sans objet pour les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion.

↳ Dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines**, le taux de qualification qui avait marqué un temps d'arrêt en 2010 (59,32 %) a repris sa progression : 64,30 %, contre 62,08 % en 2009 et 61,6 % en 2008.

Les variations d'une section à l'autre sont grandes, en gardant à l'esprit que la faiblesse de certains effectifs les amplifient mécaniquement. Ainsi le taux est de 100 % pour la section 73 - cultures et langues régionales, mais elle n'a qualifié qu'1 personne. Il est de 86,84 % dans la section 23 - géographie physique, humaine, économique et régionale (33 qualifiés sur 38 candidats) ou encore de 82,61 % dans la section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales (38 sur 46) ; à l'inverse, le taux n'est que de 40,58 % dans la section 19 - sociologie, démographie (28 sur 69).

On observe également que, pour la même section, les écarts d'une année à l'autre peuvent être importants : par exemple, la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes a qualifié 88,89 % de ses 36 candidats en 2009, seulement 66,67 % des 30 candidats de 2010, et 78,13 % des 32 postulants de 2011. A contrario, d'autres sections semblent avoir un comportement plus linéaire ; par exemple, le taux de qualification dans la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives était de 42,86 % en 2009 (42 dossiers examinés), de 42,55 % en 2010 (47 dossiers), et il chute à 37,50 % en 2011 (40 dossiers). Il est difficile de croire que la qualité des candidats à la qualification varie selon les années dans de telles proportions. Pour en rendre compte, il faudrait peut-être chercher à appréhender les motivations qui animent les sections : adaptent-elles les qualifications aux nécessités du recrutement ou privilégient-elles d'autres critères ? Il faudrait pouvoir interroger leurs responsables pour se faire une idée plus précise, sachant qu'on ne pourrait dégager une tendance que sur la période de 4 ans, durée du mandat des sections.

¹¹ Le nombre des candidats pris en compte et par conséquent le ratio calculé ne prennent en compte que les concours des articles 46-1 et 46-4.

¹² - Les dossiers éliminés au cours de la procédure (491 pour la qualification aux fonctions de PR) ne sont pas pris en compte.

Ces disciplines ont prononcé davantage de qualifications en faveur des hommes que des femmes (56,87 % contre 43,13 %). L'écart entre les sexes (13,74 points) est bien moindre que pour l'ensemble du corps, et après avoir connu une pointe en 2010 (17,08 points), il tend vers le niveau de 2009 (12,78). 7 sections ont qualifié plus de femmes que d'hommes, contre 8 en 2010, 4 en 2009, 12 en 2008 ; 5 autres ont qualifié plus de 45 % de femmes. Enfin, on notera que la section 73 - cultures et langues régionales et la section 77 - théologie protestante ont qualifié une seule personne, un homme.

↳ Les **disciplines scientifiques et technologiques** présentent un taux de qualification de 72,42 %, supérieur à la moyenne nationale du corps, et en progression par rapport à 2010 (68,51 %), 2009 (67,08 %) et 2008 (69,50 %).

Là aussi, on note des variations sensibles d'une section à l'autre. Le taux est de 97,98 % dans la section 25 - mathématiques (97 qualifiés sur 99 postulants), ou encore de 93,02 % dans la section 67 - biologie des populations et écologie (40 sur 43), mais de 47,20 % dans la section 64 - biochimie et biologie moléculaire (59 sur 125). Aucune section n'a qualifié tous ses candidats.

D'une année à l'autre, ces sections gardent un comportement similaire : celles qui retiennent une proportion importante des dossiers qui leur sont soumis restent sur cette ligne, par exemples les sections 25 et 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques, comme celles qui qualifient en moindre proportion, par exemple la section 64. Il se confirme, à l'examen des taux sur les cinq dernières sessions, que, globalement, les premières accordent sans doute à la qualification une valeur supplémentaire à la simple constitution du vivier, celle de la reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des PR.

La répartition hommes/femmes est très défavorable à ces dernières : elles ne représentent que 23,75 % des qualifications, résultat similaire à ceux de 2010 (23,44 %) et de 2009 (23,45 %). Mise à part la section 69 - neurosciences où les deux sexes ont été qualifiés à parité, aucune autre section scientifique n'a qualifié plus de femmes que d'hommes : le taux le plus bas est enregistré dans la section 29 - constituants élémentaires qui n'a retenu que 3 femmes sur 44 qualifiés ; en revanche, dans les sections 61 - génie informatique, automatique et traitement du signal et 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil, les taux très bas de 2010 ont sensiblement progressé : de 5,66 % à 18,99 % pour la première, de 11,22 % à 19,83 % pour la seconde. Cela est la conséquence du nombre insuffisant de jeunes femmes dans la population des MCF et, plus en amont, dans les filières doctorales scientifiques.

↳ Avec un taux de qualification de 50 %, les **disciplines pharmaceutiques** ont obtenu un résultat sensiblement supérieur à celui des campagnes précédentes, 2010 (39,47 %), 2009 (35,21 %) et 2008 (41,89 %). Toutefois, le nombre des qualifications prononcées reste modeste (17 pour les 3 sections concernées), ce qui ne manque pas d'amplifier toute variation se produisant d'une année à l'autre.

Avec 41,18 % des qualifications, les femmes sont en net recul par rapport à 2010 (46,67 %) et 2009 (60 %). L'effet des petits nombre joue pleinement pour expliquer ces écarts. Seule la section 86 - sciences du médicament et des autres produits de santé a qualifié plus de femmes que d'hommes (4 sur 6 lauréats).

Place des qualifiés 2011 dans les concours de recrutement

En se présentant aux concours de recrutement, les candidats qualifiés en 2011 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau III - k dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ 275 des 615 postes pourvus des concours des articles 46-1 et 46-4 le sont par des candidats qualifiés en 2011, soit 44,72 %. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 12 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de 45,61 % qu'on peut comparer aux 41,41 % que représentaient les qualifiés 2010 dans le recrutement de l'an dernier et aux 47,35 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2009.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2010 représentent 23,71 % des lauréats, pourcentage un peu moins élevé que celui des qualifiés 2009 pour le recrutement 2010 (28,69 %). Les qualifiés 2009 comptent pour 16,25 % des nommés en 2011, alors que les qualifiés 2008 représentaient 16,32 % des lauréats du recrutement 2010. Globalement, 69,32 % des PR sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio un peu plus bas de ceux enregistrés en 2010 (70,10 %) et en 2009 (72,77 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées.

↳ En **lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2011 représentent 55,92 % des nommés (en déduisant les 3 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), chiffre en hausse par rapport à 2010 où les qualifiés de l'année comptaient pour 45,34 % des lauréats, ou même 2009 où leur proportion était de 53,36 %. Les situations sont assez contrastées selon les sections, en soulignant cependant que le petit nombre de recrutements dans certaines d'entre elles amplifie mécaniquement les différences. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 23 - géographie physique, humaine, économique et régionale 14 des 16 nommés (87,50 %) sont des qualifiés 2011 ; en revanche, dans la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale, les qualifiés 2011 ne représentent que 42,31 % des lauréats (11 sur 26). Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.

↳ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés 2011 parmi les lauréats est de 38,58 % (déduction faite des 7 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion voisine de celle de 2010 où les qualifiés de l'année représentaient 38,87 % des nommés, mais inférieure à celle de 2009 où leur proportion était de 44,50 %. Là encore, les situations sont diverses selon les sections. Le seuil des 50 % est atteint et dépassé dans 4 sections, les 3 du groupe V - mathématiques et informatique, la section 25 - mathématiques (15 qualifiés 2011 sur 26 lauréats), la section 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques (12 sur 22), la section 27 - informatique (24 sur 44), et la section 29 - constituants élémentaires (3 sur 6). A l'opposé, dans la section 65 - biologie cellulaire, les qualifiés 2011 ne représentent que 26,67 % des lauréats (4 sur 15) ; de même pour les sections 63 - génie électrique, électronique, photonique et systèmes et 64 - biochimie et biologie moléculaire qui affichent le même pourcentage (28,57 %, 4 sur 14). Les évolutions d'une année à l'autre peuvent être particulièrement erratiques, particulièrement dans les sections où le volume de recrutements est restreint.

↳ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés 2011 représentent seulement 26,67 % des lauréats, pourcentage en baisse par rapport à la place des qualifiés 2010 dans les concours de leur année de qualification (33,33 %), mais encore supérieur à celle des qualifiés de l'année en 2009 (14,29 %). Ces écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année, et celui restreint des postes mis au concours ; on relèvera que les 2 postes pourvus dans la section 85 - sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé l'ont été par un qualifié de 2009 et un autre de 2008.

Réussite des qualifiés 2011 aux concours de recrutement

Le tableau III - I met en évidence le taux de réussite des qualifiés 2011 au recrutement, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les 275 qualifiés 2011 lauréats des concours représentent 14,31 % des qualifications accordées par le CNU cette année. Ce taux de réussite est en petite hausse par rapport à 2010 (13,64 %), et voisin de celui constaté en 2009 (14,69 %). Si on rapporte le chiffre des lauréats au total des personnes qualifiées, le taux de réussite est alors de 17,35 %, contre 16,70 % en 2010 et 18,05 % en 2009.

Quel que soit le mode de calcul de ce taux, il reste faible. On peut trouver un élément d'explication dans le chiffre suivant ¹³ : 806 personnes qualifiées sur 1 585, soit 50,85 %, n'ont pas été candidates aux concours de recrutement, proportion en baisse pour la troisième session consécutive (53,22 % en 2010, 53,80 % en 2009),

¹³ - Etude de la promotion 2011 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, mai 2011. On se reportera notamment au tableau 19-a montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2008 comme candidats au concours ; cette qualification reste valide pour la session 2011.

mais encore plus importante que les années précédentes (46,4 % en 2008, 48,2 % en 2007, 45,3 % en 2006). Les auteurs ont déjà souligné que, pour certains candidats, la qualification est une reconnaissance de niveau dont ils peuvent se prévaloir pour d'autres perspectives. Toutefois, pour apprécier le taux de réussite réel des qualifiés 2011, on peut rapporter le chiffre des lauréats des concours au nombre de personnes qui ont été effectivement candidates : le ratio est alors de 35,30 % (275 sur 779).

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut mettre en perspective le taux de réussite des qualifiés 2011 par section et le taux de qualification de chaque section (tableau III - i). Mais la plus grande prudence s'impose pour l'analyse dans la mesure où les taux de réussite des qualifiés 2011 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys (conseils d'administration des établissements), alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↪ Le taux de réussite des qualifiés 2011 dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines** est de 26,50 %, chiffre en hausse par rapport à 2010 (25,51 %) et à 2009 (25,38 %). Là encore, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes questions sont posées ; par exemple, la section 08 - langues et littératures anciennes qui a qualifié 6 de ses candidats (85,71 %), et dont aucun n'a été retenu sur les 2 postes à pourvoir (ont-ils été candidats aux concours ?) ; à l'opposé, la section 14 - langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes qui a qualifié 58,33 % de ses candidats (21 sur 36), lesquels ont un taux de réussite de 66,67 % (14 des 19 nommés sont des qualifiés 2011).

↪ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, le taux de réussite des qualifiés 2011 est de 9,41 %, en baisse par rapport aux deux sessions précédentes : 9,53 % en 2010, 11,09 % en 2009. Les situations sont encore diversifiées. Les mêmes questions surviennent, par exemple dans les sections 25 - mathématiques et 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques ; la première a qualifié 97 personnes (97,98 % des candidats) et seulement 15 ont été reçues à un concours, soit un taux de réussite de 15,46 % ; dans la seconde, 100 candidats ont été qualifiés (88,50 % du total) et 12 ont été recrutés, soit un taux de réussite de 12 %. La déperdition entre la qualification et le recrutement signalée ci-dessus doit ici jouer pleinement : comme on l'a déjà souligné, les candidats à la qualification viennent rechercher la reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des PR.

↪ Le taux de réussite des qualifiés 2011 dans les **disciplines pharmaceutiques** a été plutôt satisfaisant par rapport à la moyenne nationale : 23,53 %, inférieur à celui de 2010 (33,33 %) mais encore largement supérieur à celui de 2009 (8 %). On a évoqué ci-dessus le cas particulier de la section 85 - sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé, alors que, dans la section 86 - sciences du médicament et des autres produits de santé, un tiers des qualifiés 2011 a trouvé le succès, mais ce tiers ne représente que 2 qualifiés sur 6. On voit bien que les nombres en cause amplifient les pourcentages et que toute interprétation des écarts relève de l'utopie.

Analyse des recrutements par type de concours ¹⁴

Concours externe (article 26-I-1)

Le concours externe reste le mode quasi exclusif pour le recrutement des MCF : 1 554 postes relèvent de cet article, soit 99,42 % des postes ouverts, déduction faite des mutations et détachements, à comparer avec les 1 627 postes de 2010 (98,79 %), les 1 812 postes de 2009 (99,23 %), les 1 855 postes de 2008 (98,8 %) et les 1 925 postes de 2007 (98,7 %).

1 475 postes ont été pourvus, soit un taux de couverture de 94,92 %. Le tableau suivant montre l'évolution de ce taux depuis 2004.

MCF (art. 26-I-1)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de couverture (%)	94,6	94,8	94,6	93,8	92,4	92,16	92,38	94,92

Le tableau IV - a analyse ces résultats par discipline.

- ⇒ Le taux de couverture dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** reste au dessous de la moyenne nationale : 91,67 % ; l'évolution positive observée depuis 2008 se confirme : 83,50 % en 2008, 86,28 % en 2009, 87,28 % en 2010. La section 06 - sciences de gestion a le plus grand nombre de postes offerts (77), mais seulement 63 ont trouvé leur lauréat, pour le taux de couverture le plus bas de ces disciplines (81,82 %) ; a priori, c'est ce résultat qui fait tomber le taux de réussite globale de ces disciplines. En effet, dans la section 01 - droit privé et sciences criminelles, 46 des 47 emplois proposés ont été pourvus (97,87 %), et dans la section 02 - droit public, le résultat enregistré est 48 postes pourvus sur 50 (96 %). Dans la section 05 - sciences économiques, 59 des 63 emplois offerts ont été pourvus, soit un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale : 93,65 %. Le lecteur notera, que dans les deux dernières sections des disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, tous les postes ont été pourvus, mais leur nombre était beaucoup plus petit que dans les sections précitées.

- ⇒ Les **disciplines littéraires et des sciences humaines** se situent à un niveau un peu supérieur à la moyenne nationale : 95,25 % ; là aussi, l'évolution du taux de couverture est favorable : de 93,09 % en 2008, il est passé à 94,62 % en 2009 et à 94,84 % en 2010. On trouve 14 sections pour lesquelles tous les emplois ont été pourvus, dont 4 où plus de 25 postes étaient proposés : la section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales (32 postes), la section 09 - langue et littérature françaises (29), la section 18 - architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art (38) et la section 19 - sociologie, démographie (26). La réussite a été moindre dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (44 postes pourvus sur 50, 88 %), dans la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives (26 sur 30, 86,67 %) ou dans la section 15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques (11 sur 13, 84,62 %).

- ⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** font légèrement mieux que la moyenne avec un taux de couverture de 95,78 % ; ce taux, qui était de 94,70 % en 2008, s'était légèrement affaibli en 2009 (92,36 %) et 2010 (92,48 %) : il connaît donc une reprise significative. Le taux est maximum dans 9 sections, mais le nombre des postes offerts n'était important que pour 3 d'entre elles : la section 25 - mathématiques et la section 61 - génie informatique, automatique et traitement du signal (51 postes chacune), et la section 32 - chimie organique, minérale, industrielle (39) ; à un degré moindre, on peut aussi citer la section 66 - physiologie (20 emplois) et la section 69 - neurosciences (15). On observe que le taux est inférieur à 9 sur 10 pour une seule section, la 33 - chimie des matériaux dans laquelle 27 des 32 emplois offerts ont trouvé leur lauréat (84,38 %).

¹⁴ En 2011, comme en 2010, les établissements n'ont pas ouvert de concours réservé aux professionnels au titre de l'article 26-I-3 du statut. Pour information, 2 postes l'avaient été en 2009, 4 en 2008, 2 en 2007, 3 en 2006.

⇒ Quant aux **disciplines pharmaceutiques**, le taux de couverture est également légèrement supérieur à la moyenne : 95,12 %, soit 1 point de mieux qu'en 2010 (94 %) et 3 par rapport à 2009 (92,06 %). Toutefois, les écarts d'un millésime à l'autre sont peu significatifs étant donné le petit nombre de postes mis aux concours qui obère le calcul des pourcentages.

Concours réservé aux enseignants du second degré (article 26-I-2)

9 postes ont été ouverts pour un recrutement interne réservé aux enseignants du second degré, soit 0,58 % du total des publications. 20 emplois avaient été proposés en 2010 (1,21 % du total), 12 en 2009 (0,66 %), 18 en 2008 (0,96 %), 22 en 2007 (1,1 %) et 23 en 2006 (1,1 %).

Tous ces emplois ont été pourvus par les jurys de recrutement (cf. tableau IV - b).

Répartition hommes/femmes des personnes recrutées

La place des femmes dans le recrutement 2011, tous articles confondus, est en augmentation par rapport à l'année dernière : avec 659 nommées, elles représentent 44,41 % des recrutés (cf. tableau IV - c). Le tableau suivant illustre l'évolution du taux de féminité du recrutement depuis 2004 : on peut constater qu'elle varie assez peu, autour du seuil de 40 %.

Recrutement des MCF	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
% des femmes	41,4	38,7	42,2	40	42,8	41,4	42,0	44,4

L'analyse par discipline révèle des situations variées.

⇒ Les **disciplines pharmaceutiques** sont les plus favorables aux femmes : leur taux de féminité est de 76,92 % avec 30 lauréates sur les 39 nouveaux MCF. Mais ce taux varie considérablement d'une session à l'autre : il était de 53,19 % en 2010, 63,79 % en 2009 et de 47,8 % en 2008. On voit bien que le nombre restreint des recrutements perturbe complètement les proportions. La section 87 - sciences biologiques, fondamentales et clinique est celle où elles ont obtenu le plus de succès.

⇒ En **lettres et sciences humaines**, les femmes occupent encore une place enviable avec un taux de réussite de 59,41 % (300 femmes recrutées sur 505 nommés) ; elles progressent par rapport à 2010 (55,86 %), 2009 (55,46 %) et 2008 (57 %). Parmi les sections dans lesquelles l'offre a été significative, il faut signaler la section 14 - langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes avec 31 nommées sur 40 nouveaux MCF (77,50 %), ou la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale avec 44 lauréates sur 62 (70,97 %). En revanche, le taux de féminisation est inférieur à la moyenne des disciplines dans 13 sections ; citons, avec un taux inférieur à 50 % et un volume de recrutement significatif, la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives (10 femmes sur 27 recrutés, 37,04 %) ou encore la section 23 - géographie physique, humaine, économique et régionale (11 sur 24, 45,83 %).

⇒ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion** se situent encore au dessus de la moyenne du corps : les femmes comptent pour 52,81 % des recrutés, proportion supérieure à celle observée en 2010 (49 %), en 2009 (47,50 %) et 2008 (46 %). Ce taux est lié au résultat qu'elles obtiennent dans les sections 02 - droit public (30 femmes recrutées sur 48 nommés, 62,50 %), 01 - droit privé et sciences criminelles (27 sur 46, 58,70 %) et 06 - sciences de gestion (34 sur 63, 53,97 %). La section 05 - sciences économiques apparaît la moins féminisée avec 25 femmes recrutées sur 59 nouveaux MCF, soit 42,37 %.

⇒ Les **disciplines scientifiques et technologiques** sont en très deçà de la moyenne du corps : les femmes y obtiennent seulement 29,20 % des nominations, proportion néanmoins en progression par rapport à 2010 (28,81 %) et 2009 (28,31 %), mais qui n'a pas retrouvé le niveau de 2008 (32,5 %). Si on se tient aux disciplines dans lesquelles un nombre de postes conséquent a été proposé, on note que la section 25 - mathématiques est peu féminine (6 femmes sur 51 nommés, 11,76 %), de même que la section 60 - mécanique, génie mécanique, génie civil (8 sur 61, 13,11 %), ou encore la section 63 - génie électrique, électronique, photonique et systèmes (7 sur 44, 15,91 %). On note cependant le résultat de la section 65 - biologie cellulaire dans laquelle 18 des 26 nouveaux MCF sont des femmes (69,23 %) ; le taux de féminité est

supérieur à la moyenne des disciplines scientifiques et technologiques dans 12 autres sections, mais le volume des postes pourvus joue pour gonfler mécaniquement ce taux.

Le résultat des femmes dans ces concours est globalement cohérent avec la part qu'elles ont obtenue dans les résultats de la qualification 2011, 44 % du total des qualifications prononcées (cf. tableau IV - f). La situation des femmes dans le recrutement des MCF est meilleure que celle constatée pour les PR, et elle semble tendre progressivement vers l'égalité des genres qui mobilise les femmes à juste titre.

Age moyen des personnes recrutées

En 2011, l'âge moyen d'un nouveau MCF est de 33 ans, 1 mois (cf. tableau IV - d), stable par rapport à celui constaté en 2010 et 2009 (33 ans), de 3 mois supérieur à celui observé en 2008 (32 ans, 9 mois) ; il était de 32 ans, 8 mois en 2006 et 2007. On le voit, depuis plusieurs années, cet âge varie peu.

⇒ Traditionnellement, le recrutement dans les disciplines des lettres et sciences humaines se porte sur des candidats plus âgés, en raison notamment de la proportion plus grande, parmi les lauréats, de personnes issues des corps des professeurs du second degré, notamment des professeurs agrégés ; mais une tendance à la réduction semble se dessiner : l'âge moyen dans ces disciplines était de 36 ans, 5 mois en 2008 et 2009, de 36 ans en 2010, et il est cette année de 35 ans, 10 mois. A l'opposé, le recrutement dans les disciplines scientifiques et technologiques favorise des candidats plus jeunes : 31 ans, 4 mois contre 31 ans en 2010, et 30 ans, 11 mois en 2009 ; il est sans doute trop tôt pour cerner une évolution vers le vieillissement des lauréats dans ces disciplines, mais le phénomène méritera d'être observé dans la continuité. Les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion se situent à un niveau proche de la moyenne du corps : 32 ans, 7 mois, 1 mois de plus qu'en 2010, 3 mois de plus qu'en 2009. Dans les disciplines pharmaceutiques, les lauréats sont un tout petit plus jeunes (32 ans, 2 mois), mais pour elles le faible nombre des recrutements peut amplifier, à la hausse comme à la baisse, le résultat du calcul de l'âge moyen.

Il se vérifie cette année encore, et ceci depuis 2007, que, dans la section 70 - sciences de l'éducation, les recrutements concernent en moyenne des quadragénaires confirmés (41 ans, 3 mois) ; mais, les choix des établissements ont abouti cette année à ce que les nouveaux MCF de la section 15 - langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques soient plus âgés (42 ans, 3 mois). A l'opposé, les MCF recrutés dans le groupe V - mathématiques et informatique sont les plus jeunes (30 ans, 4 mois). Toutefois, contrairement à ce qui avait été observé en 2010, dans aucune des sections, l'âge moyen des nommés est inférieur à 30 ans.

⇒ Les femmes recrutées sont en moyenne plus âgées (33 ans, 5 mois) que les hommes (32 ans, 10 mois) ; l'âge moyen des femmes a baissé d'1 mois par rapport à 2010, alors que celui des hommes s'est élevé de 3 mois. Cependant, lorsqu'on regarde au niveau des grandes disciplines, on remarque que les femmes sont recrutées plus jeunes que les hommes en lettres et sciences humaines, l'écart étant de 15 mois en faveur des premières, mais aussi en droit, science politique, économie et gestion, avec un écart plus réduit (7 mois). La balance penche en faveur des hommes en pharmacie, lesquels sont plus jeunes de 13 mois, alors qu'elle est parfaitement en équilibre en sciences et technologies. Lorsqu'on descend au niveau de la section du CNU, les situations sont très variables, l'écart se faisant soit au bénéfice des femmes, soit en sens inverse ; on laissera le lecteur étudier le tableau IV - d pour la ou les sections qui l'intéressent particulièrement.

Recrutement par concours et qualification

Il s'agit de rapprocher les résultats des concours de recrutement et ceux de la qualification aux fonctions de MCF, ce que les tableaux IV - e à IV - h cherchent à réaliser. On se fonde également sur l'étude sur la promotion 2011 des qualifiés, réalisée par le bureau DGRH A1-1 en mai 2011 à partir des résultats de l'application ANTARES.

Il convient aussi de prendre en compte les chiffres présentés dans le tableau S - 5 : 8 699 candidats ont postulé aux concours (soit 5,7 par poste) et ils ont présenté 54 168 candidatures (soit en moyenne 6,2 candidatures par personne). On peut noter que si le nombre de candidats par emploi a légèrement augmenté par rapport à 2010 (5,1), celui des candidatures par personne a baissé (6,4).

Bilan de la qualification

Les sections du CNU ont accordé en 2011 8 796 qualifications sur 13 608 dossiers de candidature examinés ¹⁵, soit un taux de qualification de 64,64 % (cf. tableau IV - e). Cette proportion a augmenté par rapport aux campagnes 2010 (62,89 %) et 2009 (62,65 %). Rappelons pour mémoire que ce taux était de 56,4 % en 2005. Sachant qu'un même candidat peut être qualifié par plusieurs sections, le nombre de personnes qualifiées est de 6 472.

⇒ La répartition par sexe (cf. tableau IV - f) montre que 54,91 % des dossiers examinés ont été présentés par des hommes et 45,09 % par des femmes. Les hommes ont totalisé 56 % des qualifications prononcées par le CNU et les femmes 44 %. L'évolution de l'écart entre les deux sexes est illustrée dans le tableau suivant.

		2007		2008		2009		2010		2011	
		Nb	%								
Dossiers	H	8 502	56,5	7 890	54,1	8 470	54,1	6 944	53,3	7 472	54,9
	F	6 539	43,5	6 684	45,9	7 189	45,9	6 073	46,7	6 136	45,1
Qualifications	H	5 162	57,6	5 276	56,6	5 405	55,1	4 483	54,8	4 926	56,0
	F	3 794	42,4	4 054	43,4	4 406	44,9	3 703	45,2	3 870	44,0

Depuis 2007, on observe que les hommes déposent davantage de dossiers à la qualification que les femmes, et qu'ils obtiennent plus de qualifications. Mais on note aussi qu'entre candidature et qualification, le poids relatif des femmes s'étole toujours : elle varie entre 1 point et 1,5 points.

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées.

↪ Dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, le taux de qualification est de 42,40 %, en hausse par rapport à 2010 (41,13 %) et 2009 (40,43 %), et dépasse le taux de 2008 (42,2 %). Il reste toujours très inférieur à la moyenne du corps. Pour ces sections, la qualification est donc le moyen de constituer le vivier nécessaire et suffisant pour pourvoir les postes ouverts aux concours : la section 01 - droit privé et sciences criminelles qualifie peu, mais 46 des 47 postes offerts dans cette discipline ont été pourvus ; la section 06 - sciences de gestion a beaucoup qualifié au regard des autres sections, mais le taux de couverture des postes y est assez nettement inférieur.

La part des femmes est de presque 7 points supérieure à la moyenne du corps (50,81 %), résultat un peu moins bon que celui de 2010 (52,49 %), mais meilleur que ceux de 2009 (46,82 %) et de 2008 (43,9 %). Seule la section 05 - sciences économiques a qualifié moins de femmes que d'hommes, alors que la part des femmes dans la qualification est la plus grande dans la section 01 - droit privé et sciences criminelles avec 53 qualifiées sur 90 (58,89 %).

↪ Dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines**, le taux de qualification est de 55,79 %, à un niveau légèrement supérieur à ceux de 2010 (54,58 %) et de 2009 (54,16 %), un peu en dessous de celui de 2008 (56 %). Les variations d'une section à l'autre sont importantes ; ne retenant que les sections ayant prononcé un grand nombre de qualifications, on peut souligner l'écart entre la section 22 - histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique (64,37 %), ou encore la section 07 - sciences du langage : linguistique et phonétique générales (62,76 %), et la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale (45,27 %), ou encore la section 09 - langue et littérature françaises (47,14 %). De façon générale, on peut noter que, d'une année à l'autre, les sections ont un comportement homogène, celles qui qualifient peu restent sur cette ligne et l'inverse est également vrai. Toutefois, l'explication des variations d'une section à l'autre et au fil du temps reste à rechercher.

Ces disciplines ont qualifié plus de femmes que d'hommes (55,52 % contre 44,48 %), l'écart en faveur du sexe féminin s'étant toutefois réduit par rapport à l'an dernier (57,28 % contre 42,72 %). Les sections qui font exception sont encore les mêmes que les années précédentes, c'est-à-dire la section 72 - épistémologie, histoire des sciences et des techniques, pour laquelle la qualification des

¹⁵ - Les dossiers éliminés au cours de la procédure (3 213 pour la qualification aux fonctions de MCF) ne sont pas pris en compte.

femmes est voisine de celle de la campagne 2010 (43,28 % contre 43,75 %), après une progression sensible par rapport aux deux sessions précédentes (30,56 % en 2009 et 26,3 % en 2008), ou la section 74 - sciences et techniques des activités physiques et sportives (35,16 % contre 24,42 % en 2010 et 34,69 % en 2009), ou encore la section 17 - philosophie (33,33 % contre 42,11 % en 2010 et 36,04 % en 2009).

↳ Les **disciplines scientifiques et technologiques** présentent un taux de qualification de 72,77 %, toujours supérieur à la moyenne nationale du corps, plus élevé que ceux de 2010 (70,89 %) et 2009 (71 %) et à un niveau équivalent à celui de 2008 (72,9 %). D'une discipline à l'autre, les différences sont également assez nettes, mais globalement il se confirme, comme pour le recrutement des PR, qu'au-delà de la simple reconstitution du vivier, ces sections accordent à la qualification une valeur de reconnaissance d'un niveau de formation et de compétences utilisable dans un autre cadre que le seul recrutement des MCF. On remarque ainsi la section 25 - mathématiques (94,81 %), la section 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques (93,83 %) ou encore la section 30 - milieux dilués et optique (95,19 %). Par rapport à 2010, le comportement des sections scientifiques et technologiques apparaît un peu plus homogène qu'il ne l'avait été entre 2009 et 2010 : celles qui avaient beaucoup qualifié comme les sections 25 - mathématiques et 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques, et celles ayant moins qualifié comme les sections 61 - génie informatique, automatique et traitement du signal et 63 - électronique, optronique et systèmes sont restées sur la même ligne.

La répartition hommes/femmes est très défavorable à ces dernières : elles ne représentent que 37,32 % des qualifiés, proportion qui a régressé par rapport à 2010 (38,10 %) et 2009 (37,49 %). Comme pour les deux campagnes précédentes, le groupe X - sciences biologiques et biochimiques fait à nouveau exception : toutes les sections du groupe ont qualifié davantage de femmes que d'hommes, sauf la section 69 – neurosciences ; toutefois, la part des qualifiées a sensiblement régressé passant de 76 % en 2010 à 55 % en 2011. A l'inverse, les sections du groupe V - mathématiques et informatique apparaissent les plus en retrait avec 21,88 % de femmes qualifiées (25,78 % en 2010), de même que celles du groupe IX - technologies avec 22,86 % (21,66 % en 2010) ; mais la part des femmes dans les dossiers soumis à leur examen est tout aussi limitée avec respectivement 22,29 % et 21,99 %.

↳ Avec un taux de qualification de 78,16 %, les **disciplines pharmaceutiques** sont au dessus de la moyenne nationale du corps, et elles ont qualifié proportionnellement plus qu'en 2010 (77,62 %), en 2009 (65,12 %) et en 2008 (54,6 %).

Avec 59,12 % des qualifiés, ces sections continuent à faire une large place aux femmes, moins cependant qu'en 2010 (62,77 %) ; cette proportion est supérieure à celles de 2009 (55,63 %) et 2008 (54,9 %).

Place des qualifiés 2011 dans les concours de recrutement

Les qualifiés en 2011, candidats aux concours de recrutement, sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide. Le tableau IV - g dresse le bilan des postes pourvus en fonction de l'année de qualification des candidats retenus.

⇒ 682 des 1 484 postes de MCF pourvus l'ont été par un candidat qualifié en 2011, soit 45,96 %. Si on souhaite établir la comparaison avec les sessions antérieures, il faut tenir compte des 4 emplois pourvus par des candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification en raison de leurs fonctions à l'étranger jugées équivalentes ; en retirant ces emplois, la proportion est de 46,08 % qu'on peut comparer aux 48,79 % que représentaient les qualifiés 2010 dans le recrutement de l'an dernier et aux 47,38 % des qualifiés de l'année dans les résultats de la session 2009.

En tenant compte de la même correction, les qualifiés 2010 représentent 25,68 % des lauréats, pourcentage un peu plus élevé que celui des qualifiés 2009 pour le recrutement 2010 (24,75 %). Les qualifiés 2009 comptent pour 16,42 % des nommés, alors que les qualifiés 2008 représentaient 16,68 % des lauréats du recrutement 2010. Globalement, 71,76 % des MCF sont donc recrutés ayant été qualifiés dans l'année du recrutement ou l'année précédente, ratio en baisse par rapport à 2010 (73,54 %) et à 2009 (76,33 %).

⇒ L'analyse disciplinaire montre des situations très diversifiées.

- ↪ Dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, les qualifiés de l'année représentent 66,09 % (en déduisant le poste pourvu par un candidat dispensé de la qualification), chiffre en baisse par rapport à 2010 où leurs homologues comptaient pour 71,89 % lauréats, ou même 2009 où leur proportion était de 66,25 %. Les situations sont différentes selon les sections : la section 06 - sciences de gestion est celle où les qualifiés 2011 pèsent du poids le plus grand (48 des 63 nommés, 76,19 %), alors qu'ils ne comptent que pour 42,86 % dans la section 03 - histoire du droit et des institutions (3 sur 7) ; mais ce dernier exemple montre cependant combien les petits effectifs peuvent amplifier les effets de proportion.
- ↪ Dans les **disciplines des lettres et des sciences humaines**, les qualifiés 2011 comptent pour 39,01 % des nommés (aucun poste n'a été pourvu par un candidat dispensé de la qualification) ; par rapport aux sessions précédentes, la part des qualifiés de l'année continue de chuter : elle était de 40,82 % en 2010, de 43,66 % en 2009, 48,8 % en 2008, 51,6 % en 2007 ; les recrutements étant l'affaire des jurys des établissements, il est difficile de croire à une volonté concertée de vider le vivier des qualifiés des années antérieures, mais cette baisse est troublante. Si on ne retient que les sections dans lesquelles le nombre des postes pourvus est important, on voit que dans la section 11 - langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes 27 qualifiés 2011 sont lauréats des concours sur 45 postes pourvus (60 %), alors que dans la section 07 - sciences du langage la proportion tombe à 28,13 %, 9 des 32 lauréats étant des qualifiés de l'année. Ces effectifs, relativement faibles au niveau de chaque section, rendent peu significatives les variations d'une année à l'autre.
- ↪ Dans les **disciplines scientifiques et technologiques**, la part des qualifiés de l'année parmi les lauréats est de 44,62 % (déduction faite des 3 postes pourvus par des candidats dispensés de la qualification), proportion en baisse sensible par rapport à 2010 (47,55 %) et légèrement en retrait de celle de 2009 (44,73 %). Là encore, les situations sont contrastées entre les sections, avec la section 26 - mathématiques appliquées et applications des mathématiques dans laquelle 48 des 64 nommés sont des qualifiés de l'année (75 %), ou encore la section 25 - mathématiques avec 29 qualifiés 2011 sur 51 recrutés (56,86 %), et, en sens inverse, la section 32 - chimie organique, minérale, industrielle dans laquelle 23,08 % des nouveaux MCF ont été qualifiés en 2011 (9 sur 39). La proportion la plus faible est enregistrée dans la section 69 - neurosciences où seuls 2 qualifiés 2011 ont été recrutés sur les 15 nominations recensées (13,33 %) ; mais, dans ce cas, le nombre restreint des recrutements accentue l'effet négatif sur les pourcentages.
- ↪ Dans les **disciplines pharmaceutiques**, les qualifiés de l'année représentent 46,15 % des lauréats, contre 31,91 % en 2010, 43,10 % en 2009, 55,1 % en 2008, 52,3 % en 2007. Ces écarts s'expliquent par le nombre très réduit des qualifiés chaque année, et celui restreint des postes mis au concours.

Réussite des qualifiés 2011 aux concours de recrutement

Le tableau IV - h met en évidence le taux de réussite des qualifiés 2011 au recrutement, soulignant ainsi la probabilité qu'un candidat a d'être recruté l'année de sa qualification.

⇒ Les 682 qualifiés 2011 lauréats des concours représentent 7,75 % des qualifications accordées par le CNU cette année (9,08 % en 2010, 8,12 % en 2009, 9,4 % en 2008), et 10,54 % des personnes qualifiées (12,28 % en 2010, 11,28 % en 2009 et 12,9 % en 2008).

Quel que soit son mode de calcul, le taux de réussite des qualifiés de l'année reste donc faible. On peut avancer un élément d'explication avec le chiffre suivant ¹⁶ : 2 672 personnes qualifiées sur 6 472, soit 41,29 % n'ont pas été candidates aux concours de recrutement, proportion en hausse par rapport à 2010 (38,90 %) et même 2009 (39,94 %) ; cette part de qualifiés non candidats au recrutement s'élève : elle était de 34,9 % en 2008, 30,9 % en 2007, 28,4 % en 2006. Les raisons de ce désintérêt peuvent être multiples. Si, comme pour les PR, on rapproche les qualifiés 2011, lauréats des concours, de ceux qui ont été candidats, le taux de réussite est alors de 17,95 %.

¹⁶ - Etude de la promotion 2011 des qualifiés aux fonctions de professeur des universités et de maître de conférences - DGRH A1-1, mai 2011. On se reportera notamment au tableau 19-a montrant le comportement des qualifiés de la promotion 2008 comme candidats au concours ; cette qualification reste valide pour la session 2011.

⇒ L'analyse disciplinaire montre encore des situations très diversifiées. On peut rapprocher le taux de réussite des qualifiés 2011 par section du taux de qualification de chaque section (tableau IV - e) ; mais la même prudence dans l'analyse soulignée pour les PR doit prévaloir : les taux de réussite des qualifiés 2011 résultent de la compilation des décisions prises par les jurys dans les établissements, alors que les taux de qualification sont l'expression d'une décision collective de la section à l'issue d'une réunion plénière.

↪ Les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, avec un taux de réussite des qualifiés 2011 de 27,39 %, se situent largement au dessus de la moyenne nationale du corps, taux cependant inférieur à ceux constatés en 2010 (34,29 %), 2009 (28,86 %) et 2008 (32,10 %). Mais, les situations sont très contrastées selon les sections. La section 02 - droit public n'a qualifié que 20,30 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite aux concours de 68,29 % ; à l'opposé, la section 05 - sciences économiques a qualifié 54,60 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 24,42 %.

↪ Les **disciplines des lettres et des sciences humaines** enregistrent un taux de réussite des qualifiés 2011 de 8,18 %, en baisse par rapport à ceux de 2010 (9,13 %), 2009 (9,07 %), et 2008 (10,23 %). Là aussi, des contrastes marqués existent entre les sections, et les mêmes interrogations se font jour, par exemple sur la section 17 - philosophie qui a qualifié 56,58 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 3,10 % seulement, ou encore la section 08 - langues et littératures anciennes qui a qualifié 78,26 % de ses candidats, lesquels ne représentent que 2,78 % des nommés, même si, dans les deux cas, le petit nombre des lauréats accentue la chute du taux. A l'opposé, la section 16 - psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale a qualifié 45,27 % de ses candidats, mais ils connaissent un taux de réussite de 26,36 %.

↪ Dans les **disciplines des sciences et technologies**, le taux de réussite des qualifiés 2011 est de 5,73 %, plus bas que ceux de 2010 (6,68 %), de 2009 (5,99 %) et de 2008 (6,85 %). Les situations sont encore diversifiées. Quelle explication trouver aux données observées ? En particulier, le groupe X - sciences biologiques et biochimiques (sections 64 à 69) a qualifié 67,93 % de ses candidats, lesquels ont un taux de réussite de 2,50 % ; on peut aussi souligner la situation de la section 25 - mathématiques qui a qualifié 94,81 % de ses candidats, lesquels ont réussi à 14,43 % seulement. Certes, il faudrait connaître le nombre des qualifiés qui, pour ces disciplines, ne se présentent pas aux concours afin d'apprécier plus exactement le taux de réussite de ceux qui sont candidats, mais, on le répète une nouvelle fois, il est clair que les sections accordent à la qualification une valeur autre que la simple constitution du vivier des recrutements, celle de la reconnaissance d'un niveau de compétences pouvant être valorisé dans d'autres circonstances que le seul recrutement des MCF.

↪ Les qualifiés 2010 dans les **disciplines pharmaceutiques** ont un taux de réussite de 5,29 %, alors que le taux de qualification atteint 78,16 %. On peut avoir la même réflexion que pour les disciplines scientifiques et technologiques.

Bilan global et analyse des motifs de non pourvoi

Rappelons les nouvelles règles de procédure : le conseil d'administration fonctionne comme jury de recrutement et délibère à partir des avis formulés par le comité de sélection, accompagné le cas échéant de celui du conseil scientifique. Il propose au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom d'un candidat ou une liste de candidats classés par ordre de préférence. Le président ou le directeur de l'établissement et, le cas échéant, le directeur de l'école ou de l'institut interne à l'université ont la possibilité de rejeter la proposition du conseil d'administration en motivant leur refus.

Ces dispositions sont entrées en vigueur en 2009 : la comparaison des motifs de non pourvoi des postes ne peut se faire qu'avec les sessions 2010 et 2009.

Le tableau V décline la répartition des postes non pourvus en fonction du motif qui a conduit à cette situation. Il distingue les données des PR sans, puis avec, la prise en compte des postes offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de l'article 51 du statut. En effet, traditionnellement, ces postes sont peu pourvus, et ils obèrent assez sensiblement les chiffres. Le commentaire privilégiera les résultats sur les postes ouverts aux seuls concours. On ne tiendra compte des emplois non pourvus, offerts au titre de l'article 51, que lorsqu'ils ont un impact significatif sur ces motifs.

Si on prend en compte la totalité des emplois offerts à la session « synchronisée », pour les concours, les mutations et les détachements, 247 des 2 792 postes de PR et de MCF n'ont pas été pourvus, soit une proportion de 8,85 % (cf. tableaux S - 2 et V). Ce taux était de 11,57 % à la session 2010 et de 11,61 % à la session 2009¹⁷.

Si on ne prend en considération que les 2 420 postes de PR et de MCF ouverts pour les concours, après les mutations et les détachements, le nombre des postes non pourvus est de 191, soit 7,89 % du total des publications (cf. tableaux II et V). En 2010, cette proportion était de 10,60 %, et en 2009 de 10,89 %.

Quels sont les motifs qui ont conduit à ne pas pourvoir ces postes ?

⇒ Le premier motif tient aux décisions prises par les instances des établissements, comités de sélection et conseils d'administration ; elles sont à l'origine de la vacance de 96 postes sur 191, soit 50,26 % ; cette proportion était de 49,24 % en 2010 et de 42,71 % en 2009. Ces 96 emplois ne représentent que 3,97 % des postes offerts aux concours.

↳ 73 emplois (25 MCF et 48 PR, 38,22 % du total des postes non pourvus) sont restés vacants parce que les comités de sélection ont estimé que les candidatures reçues n'étaient pas suffisantes : ils n'ont pas transmis de propositions au conseil d'administration (absence de lauréat). En 2010, ce motif de non pourvoi avait concerné 69 postes, soit 26,34 % du total des postes restés vacants.

↳ 23 emplois (12 MCF et 11 PR, 12,04 % du total) n'ont pas été pourvus parce que les conseils d'administration ont jugé que les propositions des comités de sélection ne correspondaient pas au profil des postes offerts. En 2010, ce sont 60 postes qui étaient demeurés sans lauréat pour ce motif, soit 22,90 % du total.

10 postes de PR ouverts au titre de l'article 51 viennent s'ajouter aux 96 précédents ; 8 sont demeurés vacants du fait des comités de sélection et 2 du fait des conseils d'administration.

⇒ Le deuxième motif tient au comportement des candidats eux-mêmes : ils sont à l'origine de la vacance de 64 postes sur 191, soit 33,51 % ; cette proportion était de 38,17 % en 2010 et de 37,97 % en 2009. Ces 64 emplois ne comptent que pour 2,64 % des postes offerts aux concours.

¹⁷ En 2009, 358 postes sur 3 084 étaient demeurés non pourvus, sachant que les concours de PR ouverts au titre de l'article 46-3 n'avaient pas été pris en compte car non terminés à la date de l'étude ; ces concours étaient inclus dans les chiffres de 2010 où 329 des 2 844 emplois étaient restés vacants.

↪ 8 postes seulement, tous de PR, n'ont pas inspiré les candidats : aucune candidature n'a été enregistrée pour ces concours ; ils représentent 4,19 % des emplois non pourvus. Ce motif de non pourvoi a concerné 8,78 % des emplois non pourvus en 2010 (23 postes), et 7,80 % des postes restés vacants en 2009 (23). Le poids de l'article 51 prend ici toute son importance ; 35 postes proposés dans ce cadre n'ont pas été non pourvus pour ce motif : ils font monter la proportion de l'absence de candidatures à 17,41 % des 247 postes restés vacants lorsqu'on prend en compte tous les emplois de la session « synchronisée » (22,49 % en 2010).

↪ En 2011, aucun poste est demeuré vacant parce que les candidats n'ont pas formulé de vœux d'affectation alors qu'ils avaient obtenu au moins un résultat favorable. En 2010, ce motif avait concerné 34 emplois (14 MCF et 20 PR), soit 12,98 % des postes vacants à l'issue des concours, et 20 postes en 2009, soit 6,78 % des emplois non pourvus.

↪ 56 emplois (32 MCF et 24 PR) sont demeurés vacants parce que l'algorithme d'affectation a épuisé la liste des candidats classés compte tenu des vœux qu'ils avaient exprimés, soit une proportion de 29,32 %. On note que 43 emplois étaient concernés par ce motif en 2010 (16,41 %) et 69 en 2009 (23,39 %). Le nombre de candidatures multiples est resté stable pour le recrutement des PR (2,6 candidatures par personne, 2,6 en 2010 et 2,9 en 2009), et il a légèrement décru pour le recrutement des MCF (6,2 en 2011, 6,4 en 2010 et 7 en 2009) ; il ne semble pas qu'on puisse lier l'augmentation, en proportion, des postes non pourvus pour ce motif à l'évolution de ces nombres : il faudrait pousser l'analyse pour connaître le nombre moyen de candidats classés par les jurys et voir s'il a diminué, ce qui augmenterait le risque de non pourvoi par épuisement des listes de candidats classés.

⇒ Un président ou directeur d'établissement a exercé son droit de rejet de la proposition de son conseil d'administration pour 1 emploi de PR, soit 0,52 % du total des postes non pourvus. En 2010, 5 postes étaient concernés par la décision des chefs d'établissement (2 MCF et 3 PR), soit 1,91 % des emplois non pourvus. En 2009, 3 refus avaient été recensés, soit 1,02 % des vacances constatées.

De même, au titre de l'article L. 713-9 du code de l'éducation, un directeur d'école ou d'institut interne à une université, a refusé de pourvoir 1 emploi de PR, soit 0,52 % du total des postes non pourvus. En 2010, 3 postes, tous de MCF, étaient concernés, soit 1,15 % des postes non pourvus, et, en 2009, 5 emplois, soit 1,69 % des postes restés vacants.

Ces responsables n'ont exercé leur droit pour aucun poste de PR ouvert au titre de l'article 51.

⇒ En 2009, les auteurs avaient appelé l'attention sur un nouveau motif de non pourvoi, l'interruption de procédure, en signalant qu'il avait un poids non négligeable : 46 postes offerts aux concours avaient été laissés vacants pour cette raison, soit 15,59 % du total. En 2010, le nombre de ces situations avait nettement diminué : 12 postes offerts aux concours étaient concernés (9 MCF et 3 PR), soit 4,58 % des postes restés vacants.

Cette année, ce sont 14 emplois qui sont restés vacants pour ce motif (10 MCF et 4 PR), soit 7,33 % du total des postes non pourvus. 4 postes de PR supplémentaires s'ajoutent, offerts au titre de l'article 51 du statut. L'application permettant aux établissements de saisir les résultats de leurs recrutements ne distingue pas les causes de l'interruption de procédure. Il est vraisemblable que ces raisons sont les mêmes que celles déjà discernées : l'anomalie réglementaire, l'interruption liée à l'impossibilité de composer le comité de sélection ou de le réunir en temps utile, celle résultant de l'initiative de l'établissement qui a préféré interrompre la procédure pour republier le poste avec des conditions différentes.

Analyse par corps et par discipline

L'analyse par corps et par discipline permet d'affiner ces chiffres globaux : elle est l'image en creux des observations faites sur le taux de couverture des postes.

Concours de MCF

79 emplois n'ont pas été pourvus, relevant tous de l'**article 26-I-1**, soit 5,08 % des 1 554 postes offerts au titre de ce type de concours (cf. tableau V - a). Pour cet article, en 2010, 124 emplois étaient restés vacants (7,62 % des postes offerts) et en 2009, 142 postes (7,84 % du total).

- ⇒ 37 postes sont non pourvus du fait des instances des établissements, 25 par les comités de sélection (31,65 % de l'ensemble des vacances) et 12 par les conseils d'administration (15,19 %). En 2010, 66 emplois étaient demeurés vacants pour ces motifs, 30 par les comités de sélection (24,19 %) et 36 par les conseils d'administration (29,02 %).
- ⇒ 32 postes sont restés vacants à l'issue des calculs de l'algorithme d'affectation, soit 40,51 % des vacances, contre 29 en 2010 (23,39 %) et 39 en 2009 (27,46 %). Rappelons qu'aucun emploi a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.
- ⇒ Enfin, on relèvera que 10 emplois (12,66 % du total) sont demeurés vacants car les établissements ont souhaité ou dû interrompre la procédure. Ils étaient 9 en 2010 (7,26 % du total) et 32 en 2009 (22,54 %).

L'analyse disciplinaire fait apparaître les éléments suivants.

- ⇒ En proportion du total des postes non pourvus, c'est en **sciences et technologies** que le nombre des postes laissés vacants est le plus important : 31 sur 79, soit 39,24 %. Ils représentent 4,22 % des 735 postes offerts dans ces disciplines. On note qu'un nombre égal d'emplois (11) sont restés sans lauréat du fait des comités de sélection et à cause des conséquences négatives des vœux d'affectation des candidats ; 6 autres concours n'ont pas abouti, les conseils d'administration n'ayant fait aucune proposition.
- ⇒ Les **disciplines des lettres et sciences humaines** viennent ensuite, avec 25 postes non pourvus, soit 31,65 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 4,75 % des 526 postes proposés dans ces disciplines. 14 sont non pourvus du fait des instances des établissements, 9 à la suite des travaux des comités de sélection et 5 à cause des décisions défavorables des conseils d'administration ; 7 autres sont demeurés vacants à la suite de l'algorithme d'affectation.
- ⇒ Dans les **disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion**, 21 concours ont été infructueux, soit 26,58 % des emplois laissés vacants. Ils représentent 8,33 % des 252 emplois publiés dans ces disciplines. 14 n'ont pas été pourvus en raison des calculs de l'algorithme d'affectation et 5 du fait des comités de sélection.
- ⇒ Enfin, en **pharmacie**, 2 emplois seulement sont demeurés vacants qui représentent 4,88 % des 41 postes mis au concours dans ces disciplines.

Concours de PR

Soulignons d'abord que 13 emplois sur les 49 proposés au titre de l'article 46-3 (concours de la voie longue réservé aux MCF) ont été laissés vacants. Ceci résulte des avis défavorables opposés aux candidats sélectionnés par les établissements par les sections du CNU qui ont eu à se prononcer ; ce motif ne figure pas dans le tableau V. De même, le jury de l'agrégation externe des sciences de gestion (section 06) a choisi de ne pas pourvoir 2 des postes offerts au concours.

⇒ 702 emplois ont été mis au concours au titre de l'**article 46-1** : 97 ne sont pas pourvus, soit 13,82 % de ce total (cf. tableau V - b). Pour cet article, en 2010, 127 postes étaient restés vacants (17,99 % du total des postes offerts), et en 2009, 148 postes (18,55 % du total).

↳ Les instances des établissements sont à l'origine de la vacance de 59 postes, 48 du fait des comités de sélection (49,48 % de l'ensemble des vacances) et 11 en raison du choix des conseils d'administration (11,34 %). En 2010, 63 emplois étaient demeurés vacants pour ces motifs, 39 par les comités de sélection (30,71 %) et 24 par les conseils d'administration (18,90 %).

↳ 32 postes sont non pourvus du fait des candidats, 8 restés vacants faute de candidats (8,25 % du total des vacances) et 24 à cause des résultats de l'algorithme d'affectation (24,74 %). 56 emplois

étaient demeurés sans lauréat en 2010 du fait des candidats ; l'absence de candidature avait concerné 22 postes (17,32 % du total), le défaut de vœux d'affectation par des candidats classés avait abouti à la vacance de 20 emplois (15,75 %), et les conséquences négatives de l'algorithme d'affectation avait touché 14 postes (11,02 %). Rappelons qu'aucun emploi a été non pourvu parce que les lauréats potentiels n'ont pas exprimé de vœux d'affectation.

↪ 2 postes sont restés vacants par le refus d'un chef d'établissement, 1 par un président ou directeur d'établissement et 1 par un directeur d'école ou d'institut interne à une université.

↪ Enfin, 4 concours ont été interrompus par les établissements.

Par grande discipline, on remarque les données suivantes.

↪ 66 postes des **lettres et sciences humaines** sont non pourvus, ce qui représente 68,04 % du total des emplois restés vacants et 21,02 % de l'offre globale dans ces disciplines. On note que la moitié de ces emplois (33) sont restés sans lauréat à l'issue du travail des comités de sélection qui n'ont pas trouvé parmi les candidats le profil satisfaisant ; ajoutons 4 postes non pourvus par le choix des conseils d'administration et 3 parce que l'établissement a souhaité ou dû interrompre la procédure. 20 postes n'ont pas été pourvus en raison des calculs de l'algorithme d'affectation, et 6 parce qu'ils n'ont pas inspiré de candidatures.

↪ En **sciences et technologies**, ce sont 29 postes qui sont non pourvus, soit 29,90 % du total des emplois restés vacants et 7,84 % des emplois proposés aux concours dans ces disciplines. Les travaux des comités de sélection ont laissé 15 postes sans lauréat, et les décisions des conseils d'administration 7. Les décisions de rejet des chefs d'établissement évoquées ci-dessus concernent ces disciplines. Les choix des candidats ont conduit à la vacance de 5 emplois, 2 parce qu'il n'y a pas eu de candidatures, et 3 à l'issue de l'algorithme d'affectation.

↪ Enfin, si en **pharmacie**, on enregistre seulement 2 emplois non pourvus ; ils représentent néanmoins 11,11 % des postes ouverts aux concours dans ces disciplines.

⇒ 130 emplois de **PR** ont été offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, au titre de l'**article 51** du statut : 56 n'ont pas été pourvus, soit 43,08 % de ce total (cf. tableau V - c). Pour ce type de recrutement, en 2010, 67 postes étaient restés vacants (51,54 % des postes ouverts) et, en 2009, 63 postes (43,75 % du total). C'est dans la section 06 - sciences de gestion qu'on retrouve le plus grand nombre de ces postes vacants : 19.

35 d'entre eux (62,50 % du total des non pourvus) n'ont pas suscité de candidatures. En 2010, 51 postes étaient restés vacants pour ce motif (76,12 % du total). 17 de ces emplois relèvent de la section 06 - sciences de gestion, 10 de la section 01 - droit privé et sciences criminelles.

Les instances des établissements sont à l'origine de 10 vacances (17,86 % des non pourvus), 8 résultant des avis des comités de sélection et 2 des choix des conseils d'administration. En 2010, 13 postes n'avaient pas été pourvus pour ces deux motifs (19,40 %), 9 du fait des comités de sélection et 4 de celui des conseils d'administration.

7 autres postes ont été non pourvus à l'issue de l'algorithme d'affectation, dont 5 dans la seule section 05 - sciences économiques.

Conclusion : les points saillants du recrutement 2011

Au terme du bilan de la session « synchronisée » 2011 du recrutement des PR et des MCF, les auteurs ont souhaité mettre en exergue les points suivants.

- ⇒ Lorsqu'on regarde l'ensemble des recrutements de cette session, achevés le 1^{er} septembre 2011, on observe une diminution du nombre de postes proposés par les établissements. Cette baisse s'est ralentie par rapport aux sessions 2010 et 2009, notamment parce que le recul ne touche cette année que les postes de MCF alors que ceux de PR ont légèrement progressé.
- ⇒ Le taux de couverture global des emplois offerts est très satisfaisant, et, pour les deux corps, en progression par rapport à 2010. Il est très élevé pour les MCF (95,37 %, +2 points) et très bon pour les PR (84,52 %, +4 points). Si on ne considère que les seuls concours, le taux est de 94,95 % pour les MCF, de 86,93 % pour les PR.
- ⇒ La part des détachements dans le recrutement reste mineure : 0,23 % des emplois ont été pourvus par ce moyen.

Le poids relatif des mutations demeure au niveau des années antérieures : 11,80 % des emplois proposés ont été pourvus par des candidats mutés. Le bilan des soldes migratoires des mutations est très favorable aux académies d'Ile-de-France, particulièrement celle de Paris, attractivité à laquelle seules les académies de la périphérie sud du territoire échappent.

⇒ Le recrutement des PR est caractérisé par :

- ♦ le poids des MCF, lesquels représentent 86,99 % des recrutés : pour les agents du rang B, l'accès au corps des PR est incontestablement une voie de promotion ; l'ancienneté de ces nommés dans leur corps d'origine avant le recrutement s'est stabilisée par rapport à 2010 (11 ans, 9 mois contre 11 ans, 10 mois), mais la tendance depuis 2005 est à l'accroissement de cette ancienneté ;
- ♦ la confirmation du mouvement circulaire concernant les MCF parisiens qui quittent leur université pour devenir professeur et y reviennent quelques années plus tard par le biais d'une mutation ;
- ♦ la féminisation lente, mais progressive : 33,7 % des lauréats sont des femmes, contre 30,6 % en 2010 et 25 % en 2005 ; globalement, la réussite des femmes correspond à leur place dans la qualification ;
- ♦ l'âge moyen des nouveaux professeurs, qui varie peu depuis plusieurs années, autour de 44 ans ;
- ♦ le résultat relativement moyen des qualifiés 2011 qui représentent 44,7 % des lauréats des concours ; seulement 17,4 % des personnes qualifiées ont réussi à être recrutées, mais, si on considère les candidats effectifs aux concours, leur taux de réussite monte à 35,3 %.

⇒ Le recrutement des MCF est marqué par :

- ♦ une féminisation qui a progressé de 2 points par rapport à 2010 (44,4 %), mais qui varie assez peu autour du seuil des 40 % ; le résultat des femmes est toutefois cohérent avec celui qu'elles ont dans la qualification ;
- ♦ l'âge moyen des nouveaux maîtres de conférences, stable depuis plusieurs années, autour de 33 ans ;
- ♦ la réussite moyenne des qualifiés 2011 qui représentent 46 % des lauréats des concours ; seulement 7,8 % des personnes qualifiées ont été recrutées, mais, si on ne prend en compte que les candidats effectifs aux concours, leur taux de réussite est de 18 %.

⇒ 7,9 % des postes proposés aux concours sont restés vacants. 50,3 % de ces emplois n'ont pas été pourvus du fait des décisions prises par les instances des établissements, comités de sélection et conseils d'administration, contre 49,2 % en 2010, alors que le comportement des candidats eux-mêmes est à l'origine de 33,5 % des vacances constatées, contre 38,2 % en 2010. Les avis défavorables motivés prononcés par les chefs d'établissement n'ont concerné que 2 postes de PR, 1 par un président ou directeur d'établissement et 1 par un directeur d'école ou d'institut interne à une université.

Le recrutement des enseignants-chercheurs est organisé selon les dispositions de la loi LRU et du décret statutaire du 6 juin 1984, dans sa rédaction résultant des décrets du 10 avril 2008 et du 23 avril 2009. De ces dispositions, il convient de mettre en exergue le rôle essentiel dévolu aux instances de l'établissement : comités de sélection, conseil d'administration et chef d'établissement.

Les comités de sélection

Les comités de sélection ont été institués par le décret du 10 avril 2008, en vue du recrutement des PR et des MCF. Ils sont chargés d'étudier et de donner un avis sur les dossiers des candidats.

Un comité est constitué pour chaque emploi à pourvoir. Le conseil d'administration, siégeant en formation restreinte aux représentants élus des enseignants-chercheurs, des chercheurs et personnels assimilés, délibère une première fois pour préciser l'effectif total du comité, entre 8 et 16, le nombre des membres choisis hors de l'établissement et le nombre de ceux choisis parmi les enseignants de la discipline du poste. Au cours d'une seconde délibération, il adopte la liste des membres, lesquels sont proposés par le président ou le directeur de l'établissement qui a recueilli l'avis du conseil scientifique. Sont considérés comme membres extérieurs à l'établissement les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration ; peuvent être choisis des universitaires et des chercheurs d'institutions étrangères, d'un rang au moins égal à celui auquel postulent les candidats. La composition de chaque comité est rendue publique avant le début de ses travaux.

Lorsqu'il s'agit d'un recrutement de maître de conférences, le comité de sélection est composé à parité de MCF et personnels assimilés et de PR et personnels assimilés. Pour un recrutement de professeur, seuls des PR et personnels assimilés doivent former le comité. Le conseil d'administration choisit le président du comité parmi ses membres.

Il faut signaler que nul ne peut appartenir simultanément à des comités de sélection en activité dans plus de trois établissements. Un comité cesse son activité à la date à laquelle il transmet ses avis au conseil d'administration de l'établissement.

Un comité de sélection peut être commun à plusieurs établissements associés à cette fin, notamment dans le cadre d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Il est créé par une délibération adoptée en des termes identiques par chaque conseil d'administration des établissements concernés. Ses membres sont proposés en commun par les présidents et directeurs des établissements associés. Les modalités de composition de ce comité sont identiques à celles des comités constitués pour un établissement. Dans un tel comité, sont considérés comme membres extérieurs les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui ne sont pas électeurs pour les élections au conseil d'administration de l'établissement dans lequel le poste est à pourvoir.

Le comité de sélection examine les dossiers des candidats à un recrutement, par la voie de la mutation, du détachement ou du concours.

Lorsque des candidats se présentent au titre de la mutation ou du détachement, leurs dossiers sont transmis au conseil scientifique qui émet un avis sur chaque candidature. Cet avis est transmis au comité de sélection.

Au vu des rapports présentés pour chaque candidat par deux de ses membres, le comité établit la liste des candidats qu'il souhaite entendre. Il siège valablement si la moitié de ses membres sont présents, parmi lesquels une moitié au moins de membres extérieurs. Les membres peuvent participer aux réunions par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective : ils sont alors réputés présents pour tous les calculs de quorum et de majorité ; toutefois le comité ne peut siéger valablement si le nombre des membres physiquement présents est inférieur à quatre.

Les candidats sélectionnés pour l'audition peuvent demander à être entendus par les mêmes moyens de télécommunication.

Le comité de sélection examine en même temps les candidatures à la mutation, au détachement et au concours. Il peut toutefois soumettre au conseil d'administration des avis distincts pour chacune des trois voies de recrutement.

Après ces auditions, le comité de sélection délibère et donne un avis motivé sur toutes les candidatures et, le cas échéant, sur un classement des candidats ; la délibération est acquise à la majorité des membres présents et, en cas de partage des votes, la voix du président est prépondérante. Ces avis sont transmis au conseil d'administration, après quoi il est mis fin à l'activité du comité.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'établissement fonctionne comme jury de recrutement. Il siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui de l'emploi postulé. Il délibère à partir des avis formulés par le comité de sélection, accompagné le cas échéant de celui du conseil scientifique, et peut, s'il l'estime nécessaire, se faire communiquer toute pièce du dossier des candidats.

Il propose au ministre chargé de l'enseignement supérieur le nom d'un candidat ou une liste de candidats classés par ordre de préférence. Il ne peut pas proposer à la nomination le nom d'un candidat non sélectionné par le comité de sélection.

La nomination dans le corps des MCF relève toujours de la compétence du ministre, celle dans le corps des PR de la compétence du Président de la République.

Le président ou le directeur de l'établissement

Le président ou le directeur de l'établissement peut émettre un avis défavorable motivé sur le candidat retenu par le conseil d'administration ou sur l'un des candidats classés.

Sauf le cas où il émet un avis défavorable motivé, il transmet le nom du candidat sélectionné ou la liste des candidats classés au ministre ; en aucun cas, il ne peut modifier l'ordre de la liste de classement.

Lorsque l'emploi à pourvoir est affecté à une école ou à un institut faisant partie d'une université, le président ou le directeur de l'établissement ne peut transmettre le nom du candidat sélectionné ou la liste de classement si, dans les 15 jours suivant la réunion du conseil d'administration, le directeur de l'école ou de l'institut a émis un avis défavorable motivé sur ce recrutement.



**Synthèse du recrutement 2011
des professeurs des universités et des maîtres de conférences**

Bilan établi au 20 décembre 2011

Cette partie présente une synthèse des opérations de recrutement des enseignants-chercheurs, professeurs des universités et maîtres de conférences. Cette synthèse porte sur les résultats de la session dite "synchronisée" (ANTEE) et de la session au "fil de l'eau" (FIDIS), présente le bilan par établissement et par académie et donne des indications relatives aux candidats et candidatures au recrutement.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes

Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 1
Synthèse des sessions dites "synchronisée" et "fil de l'eau" (ANTEE et FIDIS) à la date du 20 décembre 2011

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 977	171	2	1 696	108	1 869	94,54%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	12			10	2	10	83,33%
Total Maîtres de conférences	1 989	171	2	1 706	110	1 879	94,47%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	974	111	9	730	124	850	87,27%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	56			38	18	38	67,86%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	17			16	1	16	94,12%
Sous-Total 1	1 047	111	9	784	143	904	86,34%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	171	100	1		70	101	59,06%
- article 49-2-1 : agrégation externe	76			74	2	74	97,37%
- article 49-2-2 : agrégation interne	20			20		20	100,00%
Sous-Total 2	267	100	1	94	72	195	73,03%
Total Professeurs des universités	1 314	211	10	878	215	1 099	83,64%
TOTAL GENERAL	3 303	382	12	2 584	325	2 978	90,16%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2011 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 2
Session "synchronisée" (ANTEE) à la date du 1er septembre 2011

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	1 698	143	1	1 475	79	1 619	95,35%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	9			9		9	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 707	143	1	1 484	79	1 628	95,37%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	800	94	4	605	97	703	87,88%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	49			36	13	36	73,47%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	10			10		10	100,00%
Sous-Total 1	859	94	4	651	110	749	87,19%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	130	73	1		56	74	56,92%
- article 49-2-1 : agrégation externe	76			74	2	74	97,37%
- article 49-2-2 : agrégation interne	20			20		20	100,00%
Sous-Total 2	226	73	1	94	58	168	74,34%
Total Professeurs des universités	1 085	167	5	745	168	917	84,52%
TOTAL GENERAL	2 792	310	6	2 229	247	2 545	91,15%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2011

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2011 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 3
Session "fil de l'eau" (FIDIS) à la date du 20 décembre 2011

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par concours	Postes non pourvus ou en cours recrutement	Total des postes pourvus	
						Nombre	% par rapport aux postes publiés
Maîtres de conférences							
Article 26-I-1 : concours externes	279	28	1	221	29	250	89,61%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré	3			1	2	1	33,33%
Total Maîtres de conférences	282	28	1	222	31	251	89,01%
Professeurs des universités							
Article 46-1 : concours externes	174	17	5	125	27	147	84,48%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	7			2	5	2	28,57%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	7			6	1	6	85,71%
Sous-Total 1	188	17	5	133	33	155	82,45%
<u>Disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion</u>							
- article 51 (1) :	41	27			14	27	65,85%
Sous-Total 2	41	27			14	27	65,85%
Total Professeurs des universités	229	44	5	133	47	182	79,48%
TOTAL GENERAL	511	72	6	355	78	433	84,74%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

(1) Les postes non pourvus par mutation ou détachement en 2011 peuvent être offerts ultérieurement aux concours de l'agrégation du supérieur.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
AIX-MARSEILLE 1							16	15	13	10	29	25	10	10	7	7	17	17							26	25	20	17	46	42
AIX-MARSEILLE 2	3	3	3	2	6	5	3	3	1	1	4	4	10	10	4	3	14	13	3	3			3	3	19	19	8	6	27	25
AIX-MARSEILLE 3	5	4	6	4	11	8	1	1			1	1	14	13			14	13							20	18	6	4	26	22
AVIGNON			1		1		1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	3	3							3	3	3	2	6	5
AIX IEP	1	1			1	1																			1	1			1	1
MARSEILLE E.C.																														
Académie d'AIX-MARSEILLE	9	8	10	6	19	14	21	20	15	12	36	32	36	35	12	11	48	46	3	3			3	3	69	66	37	29	106	95
AMIENS	5	4	3	1	8	5	10	10	4	4	14	14	14	14	5	4	19	18	1	1			1	1	30	29	12	9	42	38
COMPIEGNE									1	1	1	1	5	5	2	2	7	7							5	5	3	3	8	8
Académie d'AMIENS	5	4	3	1	8	5	10	10	5	5	15	15	19	19	7	6	26	25	1	1			1	1	35	34	15	12	50	46
ANTILLES-GUYANE																														
Académie des ANTILLES																														
BESANCON	1	1			1	1	5	5	1	1	6	6	12	10	2	2	14	12	2	2			2	2	20	18	3	3	23	21
BELFORT UTBM	1	1			1	1	1	1	1	1	2	2	5	5	1	1	6	6							7	7	2	2	9	9
BESANCON ENS MECA													1	1	2	2	3	3							1	1	2	2	3	3
Académie de BESANCON	2	2			2	2	6	6	2	2	8	8	18	16	5	5	23	21	2	2			2	2	28	26	7	7	35	33
BORDEAUX 1							2	2			2	2	22	21	14	13	36	34							24	23	14	13	38	36
BORDEAUX 2							2	2	1	1	3	3	2	2	2	2	4	4	2	2	2	2	2	2	6	6	5	5	11	11
BORDEAUX 3	1	1			1	1	13	11	14	11	27	22	1	1			1	1							15	13	14	11	29	24
BORDEAUX 4	4	4	6	4	10	8	3	3	1	1	4	4	2	2	1		3	2							9	9	8	5	17	14
PAU	1	1			1	1	4	4	2	2	6	6	2	2	6	6	8	8							7	7	8	8	15	15
BORDEAUX IEP																														
BORDEAUX IP													2	2	3	3	5	5							2	2	3	3	5	5
Académie de BORDEAUX	6	6	6	4	12	10	24	22	18	15	42	37	31	30	26	24	57	54	2	2	2	2	4	4	63	60	52	45	115	105
CAEN	11	10	3	1	14	11	22	20	14	11	36	31	9	9	7	6	16	15			2	2	2	2	42	39	26	20	68	59
CAEN ISMRA															1	1	1	1									1	1	1	1
Académie de CAEN	11	10	3	1	14	11	22	20	14	11	36	31	9	9	8	7	17	16			2	2	2	2	42	39	27	21	69	60
CLERMONT 1	2	2			2	2							3	3	3	3	6	6	2	1	2	1	4	2	7	6	5	4	12	10
CLERMONT 2	1				1		5	5	6	6	11	11	14	13	2	1	16	14							20	18	8	7	28	25
CLERMONT ENSC													3	3			3	3							3	3			3	3
CLERMONT IFMA															1	1											1	1		
Académie de CLERMONT	3	2			3	2	5	5	6	6	11	11	20	19	6	4	26	23	2	1	2	1	4	2	30	27	14	11	44	38
CORTE	3	2			3	2	4	3	2	2	6	5	2	2	1	1	3	3							9	7	3	3	12	10
Académie de CORSE	3	2			3	2	4	3	2	2	6	5	2	2	1	1	3	3							9	7	3	3	12	10
PARIS 8	1	1	2	1	3	2	27	27	21	18	48	45			4	3	4	3							28	28	27	22	55	50
PARIS 12	8	8	1	1	9	9	12	12	6	6	18	18	12	12	3	3	15	15							32	32	10	10	42	42
PARIS 13	3	3	2	1	5	4	14	13	8	4	22	17	22	22	10	10	32	32							39	38	20	15	59	53
MARNE LA VALLEE	4	4			4	4	8	8	5	4	13	12	6	6	1	1	7	7							18	18	6	5	24	23
CACHAN ENS	1	1	2	1	3	2							6	6	2	2	8	8							7	7	4	3	11	10
NOISY LE GD ENSL																														
SUPMECA PARIS													2	1	1		3	1							2	1	1		3	1
Académie de CRETEIL	17	17	7	4	24	21	61	60	40	32	101	92	48	47	21	19	69	66							126	124	68	55	194	179

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général									
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total					
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv				
DIJON	8	8			8	8	10	9	6	3	16	12	8	7	4	4	12	11					1	1					26	24	10	7	36	31
Académie de DIJON	8	8			8	8	10	9	6	3	16	12	8	7	4	4	12	11										26	24	10	7	36	31	
GRENOBLE 1							1	1	1	1	2	2	25	24	10	9	35	33	1	1			1	1			27	26	11	10	38	36		
GRENOBLE 2	9	9	3	2	12	11	5	5	1	1	6	6			1	1	1	1									14	14	5	4	19	18		
GRENOBLE 3							12	11	3	3	15	14			1		1										12	11	4	3	16	14		
GRENOBLE IP																																		
CHAMBERY	3	3	1		4	3	5	5	3	3	8	8	14	13	2	2	16	15									22	21	6	5	28	26		
GRENOBLE IEP																																		
Académie de GRENOBLE	12	12	4	2	16	14	23	22	8	8	31	30	39	37	14	12	53	49	1	1			1	1			75	72	26	22	101	94		
LA REUNION	5	5	1	1	6	6	5	5	2	2	7	7	7	7	5	5	12	12									17	17	8	8	25	25		
Académie de LA REUNION	5	5	1	1	6	6	5	5	2	2	7	7	7	7	5	5	12	12									17	17	8	8	25	25		
LILLE 1	7	6	2	1	9	7	2	2	4	4	6	6	22	22	22	22	44	44									31	30	28	27	59	57		
LILLE 2	4	4	2	1	6	5	3	3	1	1	4	4	2	2			2	2	3	3			3	3			12	12	3	2	15	14		
LILLE 3	2	2	1	1	3	3	22	21	18	14	40	35	3	3			3	3									27	26	19	15	46	41		
ARTOIS																																		
LITTORAL	4	4			4	4	2	2			2	2	10	10			10	10									16	16			16	16		
VALENCIENNES	5	4	5		10	4	7	6	1		8	6	3	2	4	4	7	6									15	12	10	4	25	16		
LILLE E.C.													4	4	2	2	6	6									4	4	2	2	6	6		
ROUBAIX ENSAIT													2	2	1	1	3	3									2	2	1	1	3	3		
LILLE IEP	1	1			1	1																					1	1			1	1		
LILLE ENSC													1	1	1	1	2	2									1	1	1	1	2	2		
Académie de LILLE	23	21	10	3	33	24	36	34	24	19	60	53	47	46	30	30	77	76	3	3			3	3			109	104	64	52	173	156		
LIMOGES	3	3			3	3	6	5	5	3	11	8	9	9	2	2	11	11			1	1	1	1			18	17	8	6	26	23		
LIMOGES ENSCI																																		
Académie de LIMOGES	3	3			3	3	6	5	5	3	11	8	9	9	2	2	11	11			1	1	1	1			18	17	8	6	26	23		
LYON 1													5	5			5	5									5	5			5	5		
LYON 2	3	3	4	1	7	4	21	20	17	15	38	35	1	1	1	1	2	2									25	24	22	17	47	41		
LYON 3	2	2	2	2	4	4	8	8	4	4	12	12															10	10	6	6	16	16		
ST ETIENNE	6	6			6	6	4	4	3	2	7	6	8	8	5	4	13	12									18	18	8	6	26	24		
LYON IEP																																		
LYON ENS									2	1	2	1	2	1	1	1	3	2									2	1	3	2	5	3		
LYON ENSATT																																		
LYON ENSSIB																																		
LYON E.C.													3	3	2	1	5	4									3	3	2	1	5	4		
LYON INSA							1	1			1	1	20	20	11	11	31	31									21	21	11	11	32	32		
ST ETIENNE ENI																																		
Académie de LYON	11	11	6	3	17	14	34	33	26	22	60	55	39	38	20	18	59	56									84	82	52	43	136	125		
MONTPELLIER 1	6	6	5	3	11	9	1	1	3	3	4	4							7	7	2	2	9	9			14	14	10	8	24	22		
MONTPELLIER 2	4	3	2	2	6	5	2	2			2	2	28	27	10	8	38	35									34	32	12	10	46	42		
MONTPELLIER 3	2	2			2	2	11	11	14	14	25	25	1	1			1	1									14	14	14	14	28	28		
PERPIGNAN	4	4	1		5	4	3	3	2	2	5	5	1	1			1	1									8	8	3	2	11	10		
NIMES																																		
MONTPELLIER ENSC																																		
Académie de MONTPELLIER	16	15	8	5	24	20	17	17	19	19	36	36	30	29	10	8	40	37	7	7	2	2	9	9			70	68	39	34	109	102		

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
NANCY 1	1	1			1	1	3	2	1	1	4	3	26	22	12	11	38	33	2	2			2	2	32	27	13	12	45	39
NANCY 2																														
NANCY INP	2	2			2	2							7	6	6	6	13	12							9	8	6	6	15	14
METZ	1	1			1	1	3	3	2	2	5	5	9	9	8	8	17	17							13	13	10	10	23	23
METZ ENI																														
Académie de NANCY-METZ	4	4			4	4	6	5	3	3	9	8	42	37	26	25	68	62	2	2			2	2	54	48	29	28	83	76
NANTES	6	5	6	5	12	10	18	18	5	5	23	23	14	14	11	11	25	25	1	1			1	1	39	38	22	21	61	59
LE MANS	1	1			1	1	2	1	4	2	6	3	7	6	4	4	11	10							10	8	8	6	18	14
ANGERS	6	6			6	6	3	3	7	4	10	7	4	4	2	2	6	6			1	1	1	1	13	13	10	7	23	20
NANTES E.C.													2	2	3	3	5	5							2	2	3	3	5	5
Académie de NANTES	13	12	6	5	19	17	23	22	16	11	39	33	27	26	20	20	47	46	1	1	1	1	2	2	64	61	43	37	107	98
NICE	10	9	1	1	11	10	9	9	10	6	19	15	14	13	8	7	22	20							33	31	19	14	52	45
TOULON																														
Académie de NICE	10	9	1	1	11	10	9	9	10	6	19	15	14	13	8	7	22	20							33	31	19	14	52	45
ORLEANS	6	6	1		7	6	3	3	2		5	3	9	9	9	7	18	16							18	18	12	7	30	25
TOURS	6	5	2	1	8	6	7	6	6	6	13	12	12	10	4	4	16	14	1	1	1	1	2	2	26	22	13	12	39	34
Académie ORLEANS-TOURS	12	11	3	1	15	12	10	9	8	6	18	15	21	19	13	11	34	30	1	1	1	1	2	2	44	40	25	19	69	59
POLYNESIE																														
NOUVELLE CALEDONIE																														
POLYNESIE																														
PARIS 1	10	10	13	13	23	23	15	15	10	10	25	25	3	3	2	2	5	5							28	28	25	25	53	53
PARIS 2	8	8	1		9	8			2	2	2	2	1	1			1	1							9	9	3	2	12	11
PARIS 3	1	1			1	1	18	17	19	14	37	31													19	18	19	14	38	32
PARIS 4							23	23	21	19	44	42	2	2	1	1	3	3							25	25	22	20	47	45
PARIS 5	6	6	2	1	8	7	14	14	4	3	18	17	5	4	4	3	9	7	5	5	1	1	6	6	30	29	11	8	41	37
PARIS 6							2	2			2	2	32	31	33	32	65	63							34	33	33	32	67	65
PARIS 7			1	1	1	1	20	19	9	8	29	27	23	23	12	12	35	35							43	42	22	21	65	63
PARIS 9	7	7	7	3	14	10			2	1	2	1	7	6	2	2	9	8							14	13	11	6	25	19
PARIS INALCO																														
PARIS ENSAM													2	2			2	2							2	2			2	2
PARIS ENSC													1	1	1		2	1							1	1	1		2	1
PARIS CNAM							4	4	1	1	5	5	9	9	3	3	12	12							13	13	4	4	17	17
PARIS ENS									3	2	3	2	2	2			2	2							2	2	3	2	5	4
PARIS IEP																														
PARIS IAE																														
Académie de PARIS	32	32	24	18	56	50	96	94	71	60	167	154	87	84	58	55	145	139	5	5	1	1	6	6	220	215	154	134	374	349
POITIERS	4	4	3	2	7	6	10	9	10	9	20	18	9	9	9	9	18	18							23	22	22	20	45	42
LA ROCHELLE									1		1		1	1	2	2	3	3							1	1	3	2	4	3
POITIERS ENSMA													2	2	1	1	3	3							2	2	1	1	3	3
Académie de POITIERS	4	4	3	2	7	6	10	9	11	9	21	18	12	12	12	12	24	24							26	25	26	23	52	48

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau S - 4

Bilan des postes publiés et pourvus (tous articles confondus, excepté l'article 46-3 et les agrégations)
Répartition par établissement, académie, grande discipline et nature de poste.

Etablissement	DROIT						LETTRES						SCIENCES						PHARMACIE						Total général					
	MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total		MCF		PR		Total	
	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv	Pub	Pourv
REIMS	4	3	1	1	5	4	7	7	2	1	9	8	9	9	6	5	15	14							20	19	9	7	29	26
UNIV. TECHNO TROYES	1	1			1	1							1	1	1	1	2	2							2	2	1	1	3	3
Académie de REIMS	5	4	1	1	6	5	7	7	2	1	9	8	10	10	7	6	17	16							22	21	10	8	32	29
RENNES 1	8	5	9	2	17	7	1	1			1	1	12	11	8	8	20	19	2	2	3	3	5	5	23	19	20	13	43	32
RENNES 2	3	3			3	3	20	20	7	6	27	26	1	1			1	1							24	24	7	6	31	30
BREST	7	4	1	1	8	5	13	13	6	3	19	16	15	15	6	6	21	21							35	32	13	10	48	42
BRETAGNE SUD	3	3	1		4	3			2	2	2	2	4	4	2	2	6	6							7	7	5	4	12	11
RENNES IEP			2	1	2	1																					2	1	2	1
RENNES INSA																														
BREST ENSC																														
BREST ENI													3	3			3	3							3	3			3	3
RENNES EHESP	1		1		2		2	2			2	2													3	2	1		4	2
Académie de RENNES	22	15	14	4	36	19	36	36	15	11	51	47	35	34	16	16	51	50	2	2	3	3	5	5	95	87	48	34	143	121
ROUEN	2	2	1		3	2	13	12	5	3	18	15	8	6	3	2	11	8							23	20	9	5	32	25
LE HAVRE	2	2			2	2	1	1	2	2	3	3	7	7			7	7							10	10	2	2	12	12
ROUEN INSA													4	4	2	2	6	6							4	4	2	2	6	6
Académie de ROUEN	4	4	1		5	4	14	13	7	5	21	18	19	17	5	4	24	21							37	34	13	9	50	43
STRASBOURG	5	5	7	4	12	9	12	11	12	11	24	22	19	18	7	5	26	23	3	3	2	1	5	4	39	37	28	21	67	58
MULHOUSE	7	7			7	7	4	3	1	1	5	4	5	5	3	3	8	8							16	15	4	4	20	19
STRASBOURG INSA							1	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	2							2	2	2	2	4	4
Académie de STRASBOURG	12	12	7	4	19	16	17	15	14	13	31	28	25	24	11	9	36	33	3	3	2	1	5	4	57	54	34	27	91	81
TOULOUSE 1			1	1	1	1																					1	1	1	1
TOULOUSE 2	2	2			2	2	25	25	11	10	36	35			1		1								27	27	12	10	39	37
TOULOUSE 3	2	2			2	2	1	1			1	1	39	38	21	21	60	59	2	1	1	1	3	2	44	42	22	22	66	64
TOULOUSE INP													12	11	8	8	20	19							12	11	8	8	20	19
ALBI CUFR									1	1	1	1															1	1	1	1
TOULOUSE IEP																														
TOULOUSE INSA													6	6	1	1	7	7							6	6	1	1	7	7
TARBES ENI																														
Académie de TOULOUSE	4	4	1	1	5	5	26	26	12	11	38	37	57	55	31	30	88	85	2	1	1	1	3	2	89	86	45	43	134	129
PARIS 10	19	19	10	9	29	28	23	22	11	10	34	32	4	4	2	2	6	6							46	45	23	21	69	66
PARIS 11	4	4	1	1	5	5	4	4			4	4	24	23	9	8	33	31	8	8			8	8	40	39	10	9	50	48
EVRY	1	1	2	2	3	3	4	4	2	2	6	6	7	7	7	6	14	13	1	1			1	1	13	13	11	10	24	23
CERGY-PONTOISE	12	11	3	1	15	12	18	16	2	1	20	17	16	16	4	4	20	20							46	43	9	6	55	49
VERSAILLES ST-QUENT.	3	2	2	1	5	3	4	4	4	4	8	8	8	8	3	3	11	11							15	14	9	8	24	22
CERGY ENSEA																														
PARIS E.C.													3	3	1	1	4	4							3	3	1	1	4	4
EVRY ENSIIE													1	1			1	1							1	1			1	1
SURESNES INSFREJHEA							1	1	1	1	2	2													1	1	1	1	2	2
Académie de VERSAILLES	39	37	18	14	57	51	54	51	20	18	74	69	63	62	26	24	89	86	9	9			9	9	165	159	64	56	229	215
TOTAL GENERAL	295	274	137	81	432	355	592	567	381	315	973	882	774	743	404	375	1 178	1 118	46	44	18	16	64	60	1 707	1 628	940	787	2 647	2 415

Etablissement ayant publié tous leurs postes au "fil de l'eau"

N.B. Les universités Lyon I et Toulouse I, et l'ENSAM de Paris, après avoir publié tous leurs emplois dans FIDIS, ont basculé certains (voir le nombre dans le tableau) dans ANTEE.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5

Synthèse des candidats et candidatures au détachement, à la mutation et au concours (session synchronisée)

1) Total candidatures enregistrées sur l'application ANTARES-ANTEE

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	130	8	16	111	181			119	197	0,92	1,52
PR autres articles	810	23	34	283	464	1 817	5 043	2 123	5 541	2,62	6,84
MCF	1 707	48	135	720	1 623	9 048	58 906	9 816	60 664	5,75	35,54
Total	2 647	79	185	1 114	2 268	10 865	63 949	12 058	66 402	4,56	25,09

Source : DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, septembre 2011

Remarques:

Sur les **1817** candidats aux concours PR, **857** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 47,17 % d'entre eux ;
 et sur les **9048** candidats aux concours MCF, **1983** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 21,92 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **37** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **130** candidatures.
 Enfin, **85** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46-3 ("voie longue") et des agrégations.

2) Total candidatures jugées recevables par les établissements

	Nb postes	Détachement		Mutation		Concours		Total			
		Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	Nb candidats	Nb candidatures	ensemble candidats	ensemble candidatures	ratio ensemble candidats / postes	ratio ensemble candidatures / postes
PR art 51	130	4	11	111	181			115	192	0,88	1,48
PR autres articles	810	12	22	274	424	1 753	4 632	2 039	5 078	2,52	6,27
MCF	1 707	30	61	698	1 513	8 699	54 168	9 427	55 742	5,52	32,65
Total	2 647	46	94	1 083	2 118	10 452	58 800	11 581	61 012	4,38	23,05

Source : DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, septembre 2011

Remarques:

Sur les **1753** candidats aux concours PR, **890** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 50,77 % d'entre eux ;
 et sur les **8699** candidats aux concours MCF, **2075** n'ont déposé qu'une seule candidature, soit 23,85 % d'entre eux.
 En outre, **1** candidat aux concours de PR a déposé **33** candidatures, et **1** candidat aux concours de MCF a déposé **126** candidatures.
 Enfin, **48** candidats ont déposé simultanément des candidatures aux concours PR et MCF
 Le nombre de postes de PR indiqué ne prend pas en compte les concours de l'article 46-3 ("voie longue") et des agrégations.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation
des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5a
Nombre de candidatures des candidats nommés

Candidatures	Candidats nommés aux concours		Candidats nommés au détachement		Candidats nommés à la mutation	
	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR
1	326	298	1	1	93	126
2	188	87		2	23	18
3	118	24		1	12	13
4	76	19			2	2
5	68	12		1	5	2
6	47	6			2	2
7	59	4			1	2
8	26	4				2
9	35	1				
10	25	3			1	
11	22	2			1	
12	17	3				
13	23					
14	11					
15	20	2			1	
16	10	1				
17	14	1			1	
18	14					
19	9					
20	5				1	
21	6					
22	4					
23	1					
24	9					
25	11					
26	7					
27	7					
28	7					
29	3					
30	6					
31	3					
32	2					
33	8					
34						
35	1					
36	2					
37	2					
38	8					
39	1					
40	1					
41						
42	1					
43						
44	1					
45	1					
46						
49	1					
50	1					

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Tableau S - 5b
Répartition par section des candidatures des candidats nommés (concours)

1) Cas des candidats ayant déposé entre 11 et 17 candidatures (Professeurs)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Autres sections							
										NB de Sections	Nb candidatures
11	9	25	4							7	7
11	7	25	6	26	3	09	1	14	1		
12	9	25	5	06	2					5	5
12	10	26	5							7	7
12	11	24	5	23	2	60	2			3	3
15	10	25	7	6	2					6	6
15	11	25	7							8	8
16	14	11	9	25	2					5	5
17	12	25	7	02	2	06	2	26	2	4	4

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

2) Cas des candidats ayant déposé entre 35 et 54 candidatures (Maîtres de conférences)

Total candidatures	Nb établissements	Section	Nb candidatures	Autres sections									
												NB de Sections	Nb candidatures
35	18	02	16	27	1	61	2					16	16
36	26	05	13	06	3	26	2	27	2	60	2	14	14
36	24	14	11	19	4	07	3	70	3			15	15
37	26	05	21	26	2							14	14
37	37	01	14	18	3	05	2	24	2	25	2	14	14
38	26	01	19	18	2	22	2	25	2			13	13
38	25	02	16	27	3	11	2	17	2	61	2	13	13
39	26	02	15	27	4	61	2	71	2			16	16
40	24	02	15	27	3	22	2	61	2	71	2	16	16
42	24	02	17	27	4	11	2	61	2	71	2	15	15
44	32	01	19	18	3	05	2	06	2	24	2	15	16
45	27	02	18	27	3	22	2	61	2	71	2	18	18
49	35	01	22	18	3	05	2	22	2	24	2	18	18
50	30	02	19	27	5	11	2	17	2	22	2	18	20
54(*)	41	05	24	26	4	07	3	23	3	60	3	15	17

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

	Section de recrutement
--	-------------------------------

(*) Note de lecture : ce candidat a déposé 54 candidatures au sein de 41 établissements :
 soit 4 candidatures en section 26, 3 en section 07, 3 en section 23, 3 en section 60, et 24 dans la section 05 dans laquelle il a été nommé.
 (pour information ce candidat a aussi déposé 17 candidatures dans 15 autres sections)

**Bilan des opérations de mutation et de détachement
des professeurs des universités et des maîtres de conférences**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de mutation et détachement qui, à présent, se déroulent avec les opérations de recrutement proprement dites. Cette synthèse comprend notamment une description académique de ces opérations ainsi qu'une perspective historique des "migrations" auxquelles elles donnent lieu. Les données relatives aux candidats et candidatures à ces opérations préalables sont rassemblées dans le tableau II-d.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I
Bilan des opérations de mutation et de détachement

	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou détachement	% Postes pourvus par mutation ou détachement
Maîtres de conférences					
Article 26-I-1 : mutations et détachements	1 698	143	1	144	8,48%
Total Maîtres de conférences	1 698	143	1	144	8,48%
Professeurs des universités					
Article 46-1 : mutations et détachements	800	94	4	98	12,25%
Article 51 : mutations et détachements (1)	130	73	1	74	56,92%
Total Professeurs des universités	930	167	5	172	18,49%
Total Général	2 628 (*)	310	6	316	12,02%
		11,80%	0,23%	12,02%	

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(1) : postes de professeurs exclusivement offerts à la mutation et au détachement dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (les postes restés vacants sont offerts à l'agrégation)

(*) Pour obtenir la totalité des emplois publiés, il convient d'ajouter à ce nombre les emplois mentionnés dans le tableau S - 2 : emplois de professeurs au titre des articles 46-3, 46-4, 49-2-1 et 49-2-2 + emplois de maîtres de conférences au titre des articles 26-I-2, et 26-I-3.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - a
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	59	12		12
02	Droit public	54	4		4
03	Histoire du droit et des institutions	7			
04	Science politique	9	1		1
05	Sciences économiques	74	10	1	11
06	Sciences de gestion	92	15		15
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	32			
08	Langues et littératures anciennes	6			
09	Langue et littérature françaises	30	1		1
10	Littératures comparées	5	1		1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	56	6		6
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	16	2		2
13	Langues et littératures slaves	2			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	48	4		4
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	14	1		1
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	72	8		8
17	Philosophie	17	3		3
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	43	5		5
19	Sociologie, démographie	28	2		2
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	7			
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	21	4		4
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	37	8		8
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	28	3		3
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	12	1		1
25	Mathématiques	55	4		4
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	65	2		2
27	Informatique	89	6		6
28	Milieux denses et matériaux	39	1		1
29	Constituants élémentaires	8	1		1
30	Milieux dilués et optique	10			
31	Chimie théorique, physique, analytique	34	1		1
32	Chimie organique, minérale, industrielle	40	1		1
33	Chimie des matériaux	34	2		2
34	Astronomie, astrophysique	4			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	22	2		2
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9			
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	66	2		2
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	54	3		3
62	Energétique, génie des procédés	39	3		3
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	46	1		1
64	Biochimie et biologie moléculaire	47	1		1
65	Biologie cellulaire	28	1		1
66	Physiologie	20			
67	Biologie des populations et écologie	25	1		1
68	Biologie des organismes	15	1		1
69	Neurosciences	16	1		1
70	Sciences de l'éducation	39	5		5
71	Sciences de l'information et de la communication	37	5		5
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2			
73	Cultures et langues régionales	2			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	33	3		3
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante	1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	11	1		1
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	19	4		4
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	16			
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1698	143	1	144
			8,42%	0,06%	8,48%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - b
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 46-1

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	24	3		3
08	Langues et littératures anciennes	4	2		2
09	Langue et littérature françaises	24	7		7
10	Littératures comparées	6	1		1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	47	7		7
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	6	2		2
13	Langues et littératures slaves	1			
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	29	3		3
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	3			
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	35	5		5
17	Philosophie	11	1		1
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	28	4		4
19	Sociologie, démographie	29	1	1	2
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	9	1		1
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	22	10		10
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	29	7		7
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	18	1		1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	7	1	1	2
25	Mathématiques	32	6		6
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	28	3	1	4
27	Informatique	59	6		6
28	Milieux denses et matériaux	27	2		2
29	Constituants élémentaires	6			
30	Milieux dilués et optique	7			
31	Chimie théorique, physique, analytique	19			
32	Chimie organique, minérale, industrielle	14			
33	Chimie des matériaux	14			
34	Astronomie, astrophysique	2			
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	14	2		2
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	4			
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	3			
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	43	4	1	5
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	24	1		1
62	Energétique, génie des procédés	21			
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	18	1		1
64	Biochimie et biologie moléculaire	16			
65	Biologie cellulaire	16	1		1
66	Physiologie	11	2		2
67	Biologie des populations et écologie	10			
68	Biologie des organismes	4			
69	Neurosciences	9	1		1
70	Sciences de l'éducation	16	4		4
71	Sciences de l'information et de la communication	19	3		3
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	3	1		1
73	Cultures et langues régionales	1			
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	10	1		1
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	4			
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	10			
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	4			
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		800	94	4	98
			11,75%	0,50%	12,25%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - c
Opérations de mutation et de détachement - Analyse par section et par article

Article 51

Section	Titre de la section	Postes publiés vacants	Postes pourvus par mutation	Postes pourvus par détachement	Postes pourvus par mutation ou par détachement
01	Droit privé et sciences criminelles	25	14		14
02	Droit public	25	16		16
03	Histoire du droit et des institutions	4	3		3
04	Science politique	7	5		5
05	Sciences économiques	36	21	1	22
06	Sciences de gestion	33	14		14
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		130	73	1	74
			56,15%	0,77%	56,92%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - d
Analyse des postes pourvus par les professeurs mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		Académie d'origine																			TOTAL								
		AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS		PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	AIX-MARSEILLE	1									1			1				2											5
	AMIENS											1																	1
	BORDEAUX	1				2							1																4
	CAEN																1												1
	CRETEIL							1				1									1		1						4
	GRENOBLE			1							1																		2
	LA REUNION																				1								1
	LILLE															1													1
	LYON	1					1								1														3
	MONTPELLIER	1									1					1						1					1		5
	NANTES																	2		1				1				1	5
	NICE										1																		1
	ORLEANS-TOURS																			1									1
	PARIS	1	1			2		3							1	1					1	1						5	16
	POITIERS										1																		1
	REIMS										1																		1
	RENNES																	1		1				2					4
	STRASBOURG																1			1		1						1	4
	TOULOUSE																									1			1
	VERSAILLES		1								1		1	1			4	1		1	1		1						12
TOTAL DROIT	5	2	1		2	3	2	5	1	3	1	3	1	3	2	3	8	3	3	5	3		5		1	1	7	73	
LETTRES	AIX-MARSEILLE								1					1															2
	AMIENS												1																1
	BORDEAUX				1							1	1							1									4
	CRETEIL					1											1	1											3
	DIJON	1																										1	
	GRENOBLE	1																										1	
	LA REUNION																	1										1	
	LYON		1						1					1	1	1							1				1	7	
	MONTPELLIER																	1							1			2	
	NICE																		1							1		2	
	PARIS		2			1	2		1	1			3		2	1			1	1	4	2	1	2	1	1	2	2	30
	POITIERS																			1									1
	ROUEN									1		1																2	
	STRASBOURG																					1							1
	TOULOUSE																				1								1
	VERSAILLES		1				1		1			1	1		1		1												6
	TOTAL LETTRES	2	4		1	2	3		2	2	2		6	1	6	1	1	4	3	3	5	3	2	3	2	2	2	3	65
SCIENCES (*)	AIX-MARSEILLE							1																				1	
	BORDEAUX																									2		2	
	CRETEIL																					1					1	2	
	GRENOBLE													2														2	
	LILLE		1											1														2	
	LYON		1												1													2	
	MONTPELLIER	1																										1	
	NANTES								1		1																	2	
	NICE																											1	
	ORLEANS-TOURS	1																										1	
	PARIS								1		1									1						1	1	5	
	RENNES																	1	2									3	
	STRASBOURG																						1					1	
	TOULOUSE						1															1						2	
VERSAILLES																								1			1	2	
TOTAL SCIENCES	2	2		1			2	1	1	1			3	2	1	2		1		2	1		1	1	2	3	29		

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - e
Analyse des postes pourvus par les maîtres de conférences mutés
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil		AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
		DROIT	AIX-MARSEILLE				1											1													
	BORDEAUX					1																									1
	CRETEIL								1																						1
	DIJON																						1								1
	LA REUNION																				1										1
	LILLE													2								1									3
	LYON					1	1	1				1	1								2										7
	MONTPELLIER							2									2												1	5	
	NANCY-METZ			1																										1	
	NICE								1																					1	
	PARIS		2																							2	1			5	
	RENNES			1										1									1								4
	ROUEN																									1				1	
	STRASBOURG																				1	2								3	
	TOULOUSE																											1		1	
	VERSAILLES													1			1	1											1	4	
	TOTAL DROIT		2	2	1	2	1	3	1	1		1	1	4		1	2	1	3	3	3		2			4	1	1	2	42	
LETTRES	AIX-MARSEILLE															1					1										2
	BORDEAUX						1														1			1		1	1				5
	CAEN																												1	1	
	CLERMONT-FERRAND															1						1								2	
	CORSE																1													1	
	CRETEIL		1			1	1			1			1					1							1	1	1			9	
	GRENOBLE																	1												1	
	LILLE							1																						1	
	LYON						1					1				1														3	
	MONTPELLIER																									1	1	1		3	
	NANCY-METZ															1														1	
	NANTES		1						1																					2	
	NICE																									1				1	
	PARIS		2	1				2		1			1			1	1	1	1	1	1	2		2					2	17	
	RENNES											1									1	1				1				4	
	TOULOUSE								1	1	1					1						1								5	
	VERSAILLES		1											1							1								1	4	
	TOTAL LETTRES		4	2		1	3	3	2	3	1	1	4		5	3	1	3	2	2		5	1	2	4	3	1	1	5	62	
SCIENCES (*)	AIX-MARSEILLE																1						1							2	
	BESANCON																						1							1	
	BORDEAUX						1																	1						2	
	CLERMONT-FERRAND																												1	1	
	CORSE																					1								1	
	CRETEIL																	1												1	
	GRENOBLE																		1							1			1	3	
	LA REUNION					1																								1	
	LILLE					1		1															1							3	
	LIMOGES																		1											1	
	LYON											1											1							2	
	MONTPELLIER		1			1										1							1							4	
	NANCY-METZ									1								1										1		3	
	ORLEANS-TOURS																						1							1	
	PARIS					1																1							3	5	
	RENNES																									1				2	
	STRASBOURG																	1												1	
	TOULOUSE												3																1	4	
	VERSAILLES																													1	
	TOTAL SCIENCES		1			1	3	1	1	1		1	3		1	1	3	4			2		5	2		2	1		6	39	

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - f
Solde académique des mutations par grande discipline (*)

I - Professeurs des universités

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT		-1	-1		2	-2	-2		-1	-1	-1		-2	-1		3	-3	-3	-2	-2		11	-2	1	-1		3		5
LETTRES		-3		-1	2	-3			1	-1	-1	1	-6	-1	1	1	-1	-4	-1	-3		25	-2	-2	-3		-1	-1	3
SCIENCES **	-1	-2		-1	2		-2		1	-1	1		2		-1	-1			1			5	-2	-1	3	-1			-1
Solde des mouvements PR	-1	-6	-1	-2	6	-5	-4		1	-3	-1	1	-6	-2		3	-5	-7	-2	-5		41	-6	-2	-1	-1	2	-1	7

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

II - Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	3	-2	-2	-1	-1	-1	-3	-1		1	-1		-1		6	3		-3	-2	-3		3					1	2	2
LETTRES	-2	-2			4	-2	-1	1	7	-3		-1	-3		-2			-1	-1	-2		12	-1	-2		-3	-1	4	-1
SCIENCES **	1				-1	-1		1			2	1		1	1	3		-4		-1			-2					4	-5
Solde des mouvements MCF	2	-4	-2	-1	2	-4	-4	1	7	-2	1		-4	1	5	6		-8	-3	-6		15	-3	-2		-2	1	8	-4

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

III - Professeurs des universités et Maîtres de conférences

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	ANTILLES-GUYANE	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
DROIT	3	-3	-3	-1	1	-3	-5	-1	-1		-2		-3	-1	6	6	-3	-6	-4	-5		14	-2	1	-1	1	5		7
LETTRES	-2	-5		-1	6	-5	-1	1	8	-4	-1		-9	-1	-1	1	-1	-5	-2	-5		37	-3	-4	-3	-3	-2	3	2
SCIENCES **		-2		-1	1	-1	-2	1	1	-1	3	1	2	1	2	2	-1	-4	1	-1		5	-4	-1	3	-1	4	4	-6
Solde mouvements PR + MCF	1	-10	-3	-3	8	-9	-8	1	8	-5		1	-10	-1	5	9	-5	-15	-5	-11		56	-9	-4	-1	-3	3	7	3

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) le solde étant entendu comme la différence entre les entrées et les sorties. Un solde négatif se traduira notamment par autant de postes vacants (ou sans titulaire) à la fin de la présente session de la campagne de recrutement

(**) compte tenu de leurs faibles effectifs, les mutations dans les disciplines pharmaceutiques ont été intégrées aux "Sciences"

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

(session synchronisée - ANTEE)

Tableau I - g
Soldes migratoires des mutations depuis la campagne 2004

Académie	PR								MCF								PR + MCF							
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aix-Marseille	2		5	4		4	-1	-1	2	-2	5	-2	4	-2	6	2	4	-2	10	2	4	2	5	1
Amiens		-5		-1	-4	-1	-1	-6	-2	-4	-8	-2	-5	-1	-3	-4	-2	-9	-8	-3	-9	-2	-4	-10
Antilles-Guyane	-2			-1	1	-3	-1	-1		-3	-2	1	-2	-3	-1	-2	-2	-3	-2		-1	-6	-2	-3
Besançon	-3	-3	-2	-1	-6	-2		-2	-1	-4	-1	-1	-1	-3	-5	-1	-4	-7	-3	-2	-7	-5	-5	-3
Bordeaux	2	1		2	-1	2	1	6	1	7	1	5	4	4	2	2	3	8	1	7	3	6	3	8
Caen	-4		-4	-1	6	3	-3	-5	-2			-5		-3	-3	-4	-6		-4	-6	6		-6	-9
Clermont-Ferrand	-1	-1	-6	-5	-2	-5	2	-4	-2	1	-3	-3	3	-1	2	-4	-3		-9	-8	1	-6	4	-8
Corse		-1	1	-1		-1				-3	-1	1				1		-4				-1		1
Créteil	1	2	6	1	3	-4		1	1	3	2	-7	2	5	1	7	2	5	8	-6	5	1	1	8
Dijon	-3	2	1	-5	2	-3	-1	-3	-2	-3	-1	-1	-1	1	-2	-2	-5	-1		-6	1	-2	-3	-5
Grenoble	-3	-3	-6	-2	-3	-4	-2	-1	2	3	6		5	-3	5	1	-1			-2	2	-7	3	
La Réunion	2	-1	1	1	-1			1	-3	-3	-2	-2	-2	-1	-1		-1	-4	-1	-1	-3	-1	-1	1
Lille	-12	-12	-9	-11	-10	-15	-5	-6	-5	-5	-10	-7	-6	-8	-9	-4	-17	-17	-19	-18	-16	-23	-14	-10
Limoges		-3	-2	1	-4	1	-3	-2	-1			-3	-1	-1	-2	1	-1	-3	-2	-2	-5		-5	-1
Lyon	7	-6	1		2	1	1		-1	2	3	-3	5	1	-1	5	6	-4	4	-3	7	2		5
Montpellier	-2	6	-5	-2	-2	6	-5	3	8	8	4	2	6	5	5	6	6	14	-1		4	11		9
Nancy-Metz	-9	-4	-7	-4	-2	-6	-1	-5	-9	-3	-7	3	-4	2	1		-18	-7	-14	-1	-6	-4		-5
Nantes	-9	-3	1	-6	-3	-9	-3	-7		-1	4	-4	-1	-1	-11	-8	-9	-4	5	-10	-4	-10	-14	-15
Nice	1	2	-3	3	-2	3	-2	-2	-2	4	-3	3	-2	-5	-2	-3	-1	6	-6	6	-4	-2	-4	-5
Orléans-Tours	-4	2	-4	-1	-6	-3	-8	-5	-2	-2	-1	1	-10	5	-1	-6	-6		-5		-16	2	-9	-11
Pacifique				-1	1				1			-1	2	-1			1			-2	3	-1		
Paris	36	30	33	43	34	40	48	41	18	24	21	19	14	16	21	15	54	54	54	62	48	56	69	56
Poitiers	-4	-2	-2	-5	-3	1	-9	-6	1	2		2	1	-1	1	-3	-3		-2	-3	-2		-8	-9
Reims	-1		-2	-1	-1	-5	-2	-2	-4	-6	-2	1		-7	-3	-2	-5	-6	-4		-1	-12	-5	-4
Rennes	1	-10	-5	-8	-5	-6		-1	-3	-5	1	-6	-1	2	-4		-2	-15	-4	-14	-6	-4	-4	-1
Rouen	-6	-4	-2	-5	-8	-5	-3	-1	-4	-5	-2	1	-4		-3	-2	-10	-9	-4	-4	-12	-5	-6	-3
Strasbourg		4	2	-1	-1	4	-2	2	-4	-8	-5	3	-1	2	3	1	-4	-4	-3	2	-2	6	1	3
Toulouse	-1	5	6	-4	2	-5	1	-1	3	8	4	6	-2		1	8	2	13	10	2		-5	2	7
Versailles	12	4	2	11	13	12	-1	7	9	-5	-3	-1	-3	-2	3	-4	21	-1	-1	10	10	10	2	3

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

**Bilan des opérations de recrutement par concours
des professeurs des universités et des maîtres de conférences**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie présente une synthèse des opérations de recrutement par concours des professeurs des universités et des maîtres de conférences avec d'une part les taux de couverture des postes à pourvoir, et d'autre part, une mise en perspective des postes pourvus avec les résultats de la campagne de qualification en 2011

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités
(session synchronisée - ANTEE)

Tableau II
Bilan des opérations de recrutement par concours

	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% postes pourvus
Maîtres de conférences				
Article 26-I-1 : concours externes (1)	1 554	79	1 475	94,92%
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2 nd degré	9		9	100,00%
Total Maîtres de conférences	1 563	79	1 484	94,95%
Professeurs des universités				
Article 46-1 : concours externes (2)	702	97	605	86,18%
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)	49	13	36	73,47%
Article 46-4 : concours réservés aux professionnels	10		10	100,00%
Sous-Total 1	761	110	651	85,55%
Disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion				
Article 49-2-1 : agrégation externe	76	2	74	97,37%
Article 49-2-2 : agrégation interne	20		20	100,00%
Sous-Total 2	96	2	94	97,92%
Total Professeurs des universités	857	112	745	86,93%
TOTAL GENERAL	2 420	191	2 229	92,11%
		7,89%	92,11%	

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(1) soit 1698 postes publiés - 144 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

(2) soit 800 postes publiés - 98 postes pourvus par mutation ou détachement (cf. tableau "Synthèse de la session synchronisée")

Note de lecture: les postes dits "offerts au recrutement" ne comprennent pas ceux pourvus par mutation ou détachement.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Session "synchronisée" (ANTEE)

Tableau II - a
Analyse par section des postes offerts au concours, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités			
		Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture	Postes offerts	Postes non pourvus	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	47	1	46	97,87%	6	1	5	83,33%
02	Droit public	50	2	48	96,00%	10	5	5	50,00%
03	Histoire du droit et des institutions	7		7	100,00%	3		3	100,00%
04	Science politique	8		8	100,00%	1		1	100,00%
05	Sciences économiques	63	4	59	93,65%	9	1	8	88,89%
06	Sciences de gestion	77	14	63	81,82%	7	1	6	85,71%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	32		32	100,00%	21	4	17	80,95%
08	Langues et littératures anciennes	6		6	100,00%	2		2	100,00%
09	Langue et littérature françaises	29		29	100,00%	17	1	16	94,12%
10	Littératures comparées	4		4	100,00%	5	1	4	80,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	51	6	45	88,24%	40	22	18	45,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	14		14	100,00%	4		4	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%	1		1	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	44	4	40	90,91%	26	6	20	76,92%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	13	2	11	84,62%	3		3	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	64	2	62	96,88%	30	4	26	86,67%
17	Philosophie	14	1	13	92,86%	10	1	9	90,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	38		38	100,00%	24	5	19	79,17%
19	Sociologie, démographie	26		26	100,00%	29	12	17	58,62%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	7		7	100,00%	8	1	7	87,50%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	17		17	100,00%	12	2	10	83,33%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	30	2	28	93,33%	22		22	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	25	1	24	96,00%	17	1	16	94,12%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	12		12	100,00%	5	2	3	60,00%
25	Mathématiques	51		51	100,00%	26		26	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	65	1	64	98,46%	26	2	24	92,31%
27	Informatique	84	4	80	95,24%	53	9	44	83,02%
28	Milieux denses et matériaux	38	3	35	92,11%	26		26	100,00%
29	Constituants élémentaires	7		7	100,00%	6		6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	10	1	9	90,00%	9		9	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	33	3	30	90,91%	20	4	16	80,00%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	39		39	100,00%	15	1	14	93,33%
33	Chimie des matériaux	32	5	27	84,38%	16		16	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	4		4	100,00%	2		2	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	20	2	18	90,00%	12	2	10	83,33%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9		9	100,00%	4		4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4		4	100,00%	3		3	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	65	4	61	93,85%	38	2	36	94,74%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	51		51	100,00%	24	1	23	95,83%
62	Energétique, génie des procédés	36	1	35	97,22%	22	1	21	95,45%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	46	2	44	95,65%	18	3	15	83,33%
64	Biochimie et biologie moléculaire	46	1	45	97,83%	16	2	14	87,50%
65	Biologie cellulaire	27	1	26	96,30%	16		16	100,00%
66	Physiologie	20		20	100,00%	11	2	9	81,82%
67	Biologie des populations et écologie	24	2	22	91,67%	10	2	8	80,00%
68	Biologie des organismes	14	1	13	92,86%	4		4	100,00%
69	Neurosciences	15		15	100,00%	9		9	100,00%
70	Sciences de l'éducation	34	1	33	97,06%	14	5	9	64,29%
71	Sciences de l'information et de la communication	32	2	30	93,75%	16	2	14	87,50%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%	3		3	100,00%
73	Cultures et langues régionales	2		2	100,00%	1		1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	31	4	27	87,10%	9		9	100,00%
77	Théologie protestante	1		1	100,00%				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	10		10	100,00%	5	1	4	80,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	15	1	14	93,33%	11	1	10	90,91%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	16	1	15	93,75%	4		4	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		1 563	79	1 484	94,95%	761	110	651	85,55%
Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2009			5,05%	94,95%			14,45%	85,55%	

(*) exceptés les articles 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51.

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau II - b
Analyse par section et qualification des postes offerts au concours, tous articles confondus (*)

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences				Professeurs des universités (**)			
		Qualifiés 2011	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture	Qualifiés 2011	Postes offerts	Postes pourvus	Taux de couverture
01	Droit privé et sciences criminelles	90	47	46	97,87%				
02	Droit public	41	50	48	96,00%				
03	Histoire du droit et des institutions	20	7	7	100,00%				
04	Science politique	98	8	8	100,00%				
05	Sciences économiques	172	63	59	93,65%	7	5	5	100,00%
06	Sciences de gestion	134	77	63	81,82%		2	2	100,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	150	32	32	100,00%	38	21	17	80,95%
08	Langues et littératures anciennes	36	6	6	100,00%	6	2	2	100,00%
09	Langue et littérature françaises	99	29	29	100,00%	29	17	16	94,12%
10	Littératures comparées	39	4	4	100,00%	10	5	4	80,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	113	51	45	88,24%	25	40	18	45,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	28	14	14	100,00%	7	4	4	100,00%
13	Langues et littératures slaves	25	2	2	100,00%	7	1	1	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	97	44	40	90,91%	21	26	20	76,92%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	62	13	11	84,62%	16	3	3	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	110	64	62	96,88%	48	30	26	86,67%
17	Philosophie	129	14	13	92,86%	34	10	9	90,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	200	38	38	100,00%	35	24	19	79,17%
19	Sociologie, démographie	237	26	26	100,00%	28	27	16	59,26%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	111	7	7	100,00%	12	8	7	87,50%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	130	17	17	100,00%	26	12	10	83,33%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	289	30	28	93,33%	53	22	22	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	130	25	24	96,00%	33	17	16	94,12%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	75	12	12	100,00%	19	5	3	60,00%
25	Mathématiques	201	51	51	100,00%	97	26	26	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	289	65	64	98,46%	100	24	22	91,67%
27	Informatique	447	84	80	95,24%	134	53	44	83,02%
28	Milieux denses et matériaux	335	38	35	92,11%	74	25	25	100,00%
29	Constituants élémentaires	123	7	7	100,00%	44	6	6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	198	10	9	90,00%	41	7	7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	256	33	30	90,91%	80	19	16	84,21%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	280	39	39	100,00%	62	14	13	92,86%
33	Chimie des matériaux	228	32	27	84,38%	52	14	14	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	78	4	4	100,00%	13	2	2	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	152	20	18	90,00%	32	12	10	83,33%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	169	9	9	100,00%	29	4	4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	70	4	4	100,00%	13	3	3	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	362	65	61	93,85%	116	38	36	94,74%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	234	51	51	100,00%	79	24	23	95,83%
62	Energétique, génie des procédés	184	36	35	97,22%	58	21	20	95,24%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	165	46	44	95,65%	59	17	15	88,24%
64	Biochimie et biologie moléculaire	443	46	45	97,83%	59	16	14	87,50%
65	Biologie cellulaire	473	27	26	96,30%	92	15	15	100,00%
66	Physiologie	182	20	20	100,00%	45	10	8	80,00%
67	Biologie des populations et écologie	218	24	22	91,67%	40	10	8	80,00%
68	Biologie des organismes	246	14	13	92,86%	42	4	4	100,00%
69	Neurosciences	160	15	15	100,00%	20	9	9	100,00%
70	Sciences de l'éducation	97	34	33	97,06%	17	12	9	75,00%
71	Sciences de l'information et de la communication	71	32	30	93,75%	17	16	14	87,50%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	67	2	2	100,00%	15	2	2	100,00%
73	Cultures et langues régionales	9	2	2	100,00%	1	1	1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	91	31	27	87,10%	15	9	9	100,00%
76	Théologie catholique	10	1	1	100,00%	4			
77	Théologie protestante	3				1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	76	10	10	100,00%	4	4	3	75,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	104	15	14	93,33%	6	10	9	90,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	160	16	15	93,75%	7	4	4	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		8 796	1 563	1 484	94,95%	1 922	712	615	86,38%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) exceptés les articles 46-3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51 (mutations, détachements).

(**) pour les disciplines des sections 1 à 6, la mise en regard des qualifiés et des postes offerts n'est pas pertinente, le recrutement se déroulant essentiellement par les agrégations ou par la "voie longue"

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau II - c
Ratio par corps et par discipline du nombre des qualifications 2011 et des postes offerts au concours

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			Professeurs des universités (*)		
		Qualifiés 2011	Postes offerts	Ratio Q/P	Qualifiés 2011	Postes offerts	Ratio Q/P
01	Droit privé et sciences criminelles	90	47	1,91			
02	Droit public	41	50	0,82			
03	Histoire du droit et des institutions	20	7	2,86			
04	Science politique	98	8	12,25			
05	Sciences économiques	172	63	2,73	7	5	1,40
06	Sciences de gestion	134	77	1,74		2	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	150	32	4,69	38	21	1,81
08	Langues et littératures anciennes	36	6	6,00	6	2	3,00
09	Langue et littérature françaises	99	29	3,41	29	17	1,71
10	Littératures comparées	39	4	9,75	10	5	2,00
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	113	51	2,22	25	40	0,63
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	28	14	2,00	7	4	1,75
13	Langues et littératures slaves	25	2	12,50	7	1	7,00
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	97	44	2,20	21	26	0,81
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	62	13	4,77	16	3	5,33
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie social	110	64	1,72	48	30	1,60
17	Philosophie	129	14	9,21	34	10	3,40
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	200	38	5,26	35	24	1,46
19	Sociologie, démographie	237	26	9,12	28	27	1,04
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	111	7	15,86	12	8	1,50
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	130	17	7,65	26	12	2,17
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	289	30	9,63	53	22	2,41
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	130	25	5,20	33	17	1,94
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	75	12	6,25	19	5	3,80
25	Mathématiques	201	51	3,94	97	26	3,73
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	289	65	4,45	100	24	4,17
27	Informatique	447	84	5,32	134	53	2,53
28	Milieux denses et matériaux	335	38	8,82	74	25	2,96
29	Constituants élémentaires	123	7	17,57	44	6	7,33
30	Milieux dilués et optique	198	10	19,80	41	7	5,86
31	Chimie théorique, physique, analytique	256	33	7,76	80	19	4,21
32	Chimie organique, minérale, industrielle	280	39	7,18	62	14	4,43
33	Chimie des matériaux	228	32	7,13	52	14	3,71
34	Astronomie, astrophysique	78	4	19,50	13	2	6,50
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	152	20	7,60	32	12	2,67
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	169	9	18,78	29	4	7,25
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	70	4	17,50	13	3	4,33
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	362	65	5,57	116	38	3,05
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	234	51	4,59	79	24	3,29
62	Energétique, génie des procédés	184	36	5,11	58	21	2,76
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	165	46	3,59	59	17	3,47
64	Biochimie et biologie moléculaire	443	46	9,63	59	16	3,69
65	Biologie cellulaire	473	27	17,52	92	15	6,13
66	Physiologie	182	20	9,10	45	10	4,50
67	Biologie des populations et écologie	218	24	9,08	40	10	4,00
68	Biologie des organismes	246	14	17,57	42	4	10,50
69	Neurosciences	160	15	10,67	20	9	2,22
70	Sciences de l'éducation	97	34	2,85	17	12	1,42
71	Sciences de l'information et de la communication	71	32	2,22	17	16	1,06
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	67	2	33,50	15	2	7,50
73	Cultures et langues régionales	9	2	4,50	1	1	1,00
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	91	31	2,94	15	9	1,67
76	Théologie catholique	10	1	10,00	4		
77	Théologie protestante	3			1		
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	76	10	7,60	4	4	1,00
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	104	15	6,93	6	10	0,60
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	160	16	10,00	7	4	1,75
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		8 796	1 563	5,63	1 922	712	2,70

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2009

(*) exceptés les articles 46-3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne), 51 (mutations, détachements).

**Bilan des opérations de recrutement par concours
des professeurs des universités**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des professeurs pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU. A la démographie des recrutés est adjointe, pour les anciens maîtres de conférences, une présentation, d'une part, de leur mobilité, et d'autre part, de leur ancienneté. Enfin, une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2011.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 46-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques				
06	Sciences de gestion				
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	21	4	17	80,95%
08	Langues et littératures anciennes	2		2	100,00%
09	Langue et littérature françaises	17	1	16	94,12%
10	Littératures comparées	5	1	4	80,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	40	22	18	45,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	4		4	100,00%
13	Langues et littératures slaves	1		1	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	26	6	20	76,92%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	3		3	100,00%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	30	4	26	86,67%
17	Philosophie	10	1	9	90,00%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	24	5	19	79,17%
19	Sociologie, démographie	27	11	16	59,26%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	8	1	7	87,50%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	12	2	10	83,33%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	22		22	100,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	17	1	16	94,12%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	5	2	3	60,00%
25	Mathématiques	26		26	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	24	2	22	91,67%
27	Informatique	53	9	44	83,02%
28	Milieux denses et matériaux	25		25	100,00%
29	Constituants élémentaires	6		6	100,00%
30	Milieux dilués et optique	7		7	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	19	3	16	84,21%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	14	1	13	92,86%
33	Chimie des matériaux	14		14	100,00%
34	Astronomie, astrophysique	2		2	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	12	2	10	83,33%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	4		4	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	3		3	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	38	2	36	94,74%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	23	1	22	95,65%
62	Energétique, génie des procédés	21	1	20	95,24%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	17	2	15	88,24%
64	Biochimie et biologie moléculaire	16	2	14	87,50%
65	Biologie cellulaire	15		15	100,00%
66	Physiologie	9	2	7	77,78%
67	Biologie des populations et écologie	10	2	8	
68	Biologie des organismes	4		4	
69	Neurosciences	8		8	
70	Sciences de l'éducation	12	3	9	
71	Sciences de l'information et de la communication	16	2	14	87,50%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%
73	Cultures et langues régionales	1		1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	9		9	100,00%
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	4	1	3	75,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	10	1	9	90,00%
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	4		4	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		702	97	605	86,18%
			13,82%	86,18%	

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46-3

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement (ANTEE)	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	6	1	5	83,33%
02	Droit public	10	5	5	50,00%
03	Histoire du droit et des institutions	3		3	100,00%
04	Science politique	1		1	100,00%
05	Sciences économiques	4	1	3	75,00%
06	Sciences de gestion	5	1	4	80,00%
19	Sociologie, démographie	2	1	1	50,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	2		2	
28	Milieux denses et matériaux	1		1	100,00%
30	Milieux dilués et optique	2		2	100,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	1	1		
32	Chimie organique, minérale, industrielle	1		1	100,00%
33	Chimie des matériaux	2		2	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes				
62	Energétique, génie des procédés	1		1	100,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	1	1		
65	Biologie cellulaire	1		1	100,00%
66	Physiologie	1		1	100,00%
67	Biologie des populations et écologie				
70	Sciences de l'éducation	2	2		
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	1		1	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	1		1	100,00%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	49	13	36	73,47%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, juillet 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - c
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 46-4

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
05	Science économique	5		5	100,00%
06	Sciences de gestion	2		2	100,00%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1		1	100,00%
66	Physiologie	1		1	100,00%
69	Neurosciences	1		1	100,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		10		10	100,00%
					100,00%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - d
Mobilité des anciens maîtres de conférences nommés professeur des universités
Répartition par grande discipline, académie d'accueil et académie d'origine

Académie d'origine \ Académie d'accueil	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
	AIX-MARSEILLE	6																				1		1	1				
AMIENS		3																			1								4
BESANCON			1												1														2
BORDEAUX				8					1													1							11
CAEN					4																3			1			2	10	
CLERMONT-FERRAND						6																						6	
CORSE							1	1																				2	
CRETEIL								12									1				6	1			1		3	24	
DIJON									2																			2	
GRENOBLE	1									3		1			1	1												7	
LA REUNION															1													1	
LILLE								1	1			8				1					3					1	1	16	
LIMOGES												1									1							2	
LYON												1		9			1				1						2	14	
MONTPELLIER	1			1		1									12													15	
NANCY-METZ																2												2	
NANTES									2								4				2	1			1			10	
NICE																			4									4	
ORLEANS-TOURS											1			1	1	1			1									5	
PARIS								1						1					1		18			1	1	1	3	26	
POITIERS				1				1													3	2		1				8	
REIMS																							1					1	
RENNES																	1				2			7				10	
ROUEN																					2				1			3	
STRASBOURG	2		1												2							2				1		11	
TOULOUSE														1												6		9	
VERSAILLES		1										1							1		1	1	1	1	1	1	4	11	
TOTAL LETTRES	10	4	2	10	4	7	1	18	4	3	13	17	13	5	8	4	3	44	4	4	11	3	9	10	14	225			
AIX-MARSEILLE	7																				1							9	
AMIENS		6																										6	
BESANCON			5																									5	
BORDEAUX	2			15				1								1												19	
CAEN					5																							5	
CLERMONT-FERRAND						3																						3	
CORSE							1																					1	
CRETEIL								6								1			1		3						3	14	
DIJON																1										1		2	
GRENOBLE	1									6				2							1							10	
LA REUNION									1		3																	4	
LILLE												17					1		1		2							21	
LIMOGES													2															2	
LYON	1													10		1						1				1		14	
MONTPELLIER															3				1					1				6	
NANCY-METZ			1					1		1				1		15	1					1						21	
NANTES				1					1	1							10								1			16	
NICE	1													1														2	
ORLEANS-TOURS	1															1												4	
PARIS										1									1		31							7	
POITIERS																						11						12	
REIMS																						1	5					6	
RENNES				1		1			1																7			11	
ROUEN																									3			3	
STRASBOURG										1		1														4		7	
TOULOUSE	1													1										1				23	
VERSAILLES								2				1		1							2							12	
TOTAL SCIENCES	14	6	6	17	5	4	1	10	2	10	4	21	2	17	3	19	13	2	8	40	14	5	11	3	6	24	29	296	
BORDEAUX				2																								2	
CAEN					2																							2	
CLERMONT-F						1																						1	
LIMOGES													1															1	
MONTPELLIE															2													2	
NANTES																	1											1	
ORLEANS																				1								1	
RENNES																								2				2	
STRASBOURG	1																											1	
TOULOUSE																										1		1	
TOTAL PHARMACIE	1			2	2	1						1		2		1			1					2			1	14	

SOLDES par académie	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PACIFIQUE	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES	TOTAL
Solde Lettres	-1			1	6	-1	1	6	-2	4	1	3	2	-3															

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - e
Recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion
Concours d'agrégation externe (article 49-2-1) et concours d'agrégation interne (article 49-2-2)

Section du CNU	Titre de la section	Agrégation externe (article 49-2-1)				Agrégation interne (article 49-2 -2)			
		Postes	Candidats	Admissibles	Admis	Postes	Candidats	Auditionnés	Retenus
01	Droit privé et sciences criminelles	36	218	66	36	8	51		8
02	Droit public								
03	Histoire du droit et des institutions								
04	Science politique	8	53	22	8				
05	Sciences économiques					12	108		12
06	Sciences de gestion	32	87	35	30				
Total Droit et Sciences économiques et de gestion		76	358	123	74	20	159		20

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Agrégations externes : Arrêté d'ouverture du 4 mars 2010 publié au JO du 25 mars 2010,

Agrégation interne : Arrêté d'ouverture du 19 mars 2010 publié au JO du 10 avril 2010,

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - f
Analyse par section, sexe et corps des postes pourvus, articles 46-1 et 46-4 (*)

Section	Titre de la section	Professeurs des universités			
		Femmes	Hommes	Total	% femmes sur total
01	Droit privé et sciences criminelles				
02	Droit public				
03	Histoire du droit et des institutions				
04	Science politique				
05	Sciences économiques	3	2	5	60,00%
06	Sciences de gestion	1	1	2	50,00%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	11	6	17	64,71%
08	Langues et littératures anciennes	1	1	2	50,00%
09	Langue et littérature françaises	9	7	16	56,25%
10	Littératures comparées	2	2	4	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	9	9	18	50,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	1	3	4	25,00%
13	Langues et littératures slaves	1		1	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	11	9	20	55,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		3	3	
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	11	15	26	42,31%
17	Philosophie	3	6	9	33,33%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	8	11	19	42,11%
19	Sociologie, démographie	5	11	16	31,25%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	4	3	7	57,14%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	5	5	10	50,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	10	12	22	45,45%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	3	13	16	18,75%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	3		3	100,00%
25	Mathématiques	2	24	26	7,69%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	4	18	22	18,18%
27	Informatique	10	34	44	22,73%
28	Milieux denses et matériaux	4	21	25	16,00%
29	Constituants élémentaires	1	5	6	16,67%
30	Milieux dilués et optique		7	7	
31	Chimie théorique, physique, analytique	3	13	16	18,75%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	4	9	13	30,77%
33	Chimie des matériaux	5	9	14	35,71%
34	Astronomie, astrophysique		2	2	
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	2	8	10	20,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	1	3	4	25,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	1	2	3	33,33%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	3	33	36	8,33%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	1	22	23	4,35%
62	Energétique, génie des procédés	9	11	20	45,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	4	11	15	26,67%
64	Biochimie et biologie moléculaire	6	8	14	42,86%
65	Biologie cellulaire	8	7	15	53,33%
66	Physiologie	3	5	8	37,50%
67	Biologie des populations et écologie	5	3	8	62,50%
68	Biologie des organismes	3	1	4	75,00%
69	Neurosciences	4	5	9	44,44%
70	Sciences de l'éducation	6	3	9	66,67%
71	Sciences de l'information et de la communication	6	8	14	42,86%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%
73	Cultures et langues régionales		1	1	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		9	9	
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante				
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	2	1	3	66,67%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	6	3	9	66,67%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	1	3	4	25,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		207	408	615	33,66%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) les articles 46-3 ("voie longue"), 49-2-1 (agrégation externe), 49-2-2 (agrégation interne) et 51 ne sont pas pris en compte

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - g
Répartition par grande discipline, groupe, section du CNU, corps, sexe et âge moyen

	Section	Professeurs des universités					
		Femmes	Age Moyen	Hommes	Age Moyen	Total	Age Moyen
DROIT	01						
	02						
	03						
	04						
	GROUPE 1						
ECONOMIE	05	3	41 ans	2	40 ans 6 mois	5	40 ans 9 mois
	06	1	51 ans	1	41 ans	2	46 ans
GESTION	GROUPE 2	4	43 ans 6 mois	3	40 ans 8 mois	7	42 ans 3 mois
	TOTAL DROIT	4	43 ans 6 mois	3	40 ans 8 mois	7	42 ans 3 mois
LETTRES	07	11	46 ans 7 mois	6	52 ans 10 mois	17	48 ans 9 mois
	08	1	54 ans	1	48 ans	2	51 ans
	09	9	49 ans 1 mois	7	48 ans 8 mois	16	48 ans 11 mois
	10	2	55 ans	2	47 ans 6 mois	4	51 ans 3 mois
	11	9	45 ans 1 mois	9	49 ans 10 mois	18	47 ans 6 mois
	12	1	46 ans	3	44 ans 8 mois	4	45 ans
	13	1	48 ans			1	48 ans
	14	11	50 ans 5 mois	9	48 ans 1 mois	20	49 ans 4 mois
	15			3	54 ans	3	54 ans
	GROUPE 3	45	48 ans 3 mois	40	49 ans 5 mois	85	48 ans 10 mois
	16	11	44 ans 4 mois	15	45 ans 4 mois	26	44 ans 11 mois
	17	3	41 ans	6	42 ans 10 mois	9	42 ans 2 mois
	18	8	50 ans 6 mois	11	53 ans 8 mois	19	52 ans 4 mois
	19	5	50 ans 7 mois	11	49 ans 1 mois	16	49 ans 6 mois
	20	4	49 ans	3	46 ans 4 mois	7	47 ans 10 mois
21	5	46 ans	5	41 ans 4 mois	10	43 ans 8 mois	
22	10	46 ans 1 mois	12	48 ans	22	47 ans 1 mois	
23	3	42 ans 4 mois	13	45 ans 10 mois	16	45 ans 2 mois	
24	3	49 ans 8 mois			3	48 ans 9 mois	
GROUPE 4	52	46 ans 9 mois	76	47 ans 2 mois	128	47 ans	
70	6	45 ans 6 mois	3	58 ans 4 mois	9	49 ans 9 mois	
71	6	48 ans	8	49 ans 9 mois	14	49 ans	
72	2	42 ans			2	42 ans	
73			1	42 ans	1	42 ans	
74			9	44 ans	9	43 ans 6 mois	
GROUPE 12	14	46 ans	21	48 ans 1 mois	35	47 ans 3 mois	
Théologie							
TOTAL LETTRES	111	47 ans 3 mois	137	47 ans 11 mois	248	47 ans 8 mois	
SCIENTES	25	2	40 ans 6 mois	24	38 ans 3 mois	26	38 ans 5 mois
	26	4	39 ans 6 mois	18	37 ans 11 mois	22	38 ans 5 mois
	27	10	42 ans 3 mois	34	40 ans 1 mois	44	40 ans 7 mois
	GROUPE 5	16	41 ans 4 mois	76	39 ans	92	39 ans 5 mois
	28	4	46 ans	21	41 ans 2 mois	25	42 ans
	29	1	39 ans	5	39 ans 9 mois	6	39 ans 8 mois
	30			7	43 ans 3 mois	7	43 ans 3 mois
	GROUPE 6	5	44 ans 7 mois	33	41 ans 5 mois	38	41 ans 10 mois
	31	3	40 ans 4 mois	13	40 ans 6 mois	16	40 ans 6 mois
	32	4	40 ans 6 mois	9	43 ans 2 mois	13	42 ans 4 mois
	33	5	42 ans 7 mois	9	41 ans 9 mois	14	42 ans
	GROUPE 7	12	41 ans 4 mois	31	41 ans 8 mois	43	41 ans 6 mois
	34			2	39 ans 6 mois	2	39 ans 6 mois
	35	2	39 ans 6 mois	8	40 ans 7 mois	10	40 ans 4 mois
	36	1	51 ans	3	42 ans 4 mois	4	44 ans 6 mois
	37	1	46 ans	2	38 ans	3	40 ans 8 mois
	GROUPE 8	4	44 ans	15	40 ans 5 mois	19	41 ans 2 mois
	60	3	46 ans 8 mois	33	42 ans 8 mois	36	43 ans
	61	1	41 ans	22	41 ans 6 mois	23	41 ans 6 mois
62	9	42 ans 5 mois	11	43 ans 7 mois	20	43 ans 1 mois	
63	4	39 ans 3 mois	11	41 ans 3 mois	15	40 ans 8 mois	
GROUPE 9	17	42 ans 4 mois	77	42 ans 3 mois	94	42 ans 3 mois	
64	6	45 ans 6 mois	8	41 ans 10 mois	14	43 ans 5 mois	
65	8	43 ans 7 mois	7	45 ans 1 mois	15	44 ans 4 mois	
66	3	47 ans	5	42 ans 4 mois	8	44 ans 1 mois	
67	5	41 ans 2 mois	3	38 ans 4 mois	8	40 ans 1 mois	
68	3	46 ans 8 mois	1	41 ans	4	45 ans 3 mois	
69	4	44 ans 3 mois	5	48 ans	9	46 ans 4 mois	
GROUPE 10	29	44 ans 4 mois	29	43 ans 4 mois	58	43 ans 10 mois	
TOTAL SCIENTES	83	42 ans 11 mois	261	41 ans 2 mois	344	41 ans 7 mois	
PHARMACIE	85	2	49 ans	1	46 ans	3	48 ans
	86	6	43 ans	3	41 ans	9	42 ans 4 mois
	87	1	46 ans	3	42 ans 8 mois	4	43 ans 6 mois
	GROUPE 11	9	44 ans 8 mois	7	42 ans 5 mois	16	43 ans 8 mois
TOTAL GENERAL	207	45 ans 4 mois	408	43 ans 5 mois	615	44 ans 1 mois	

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - h
Répartition des professeurs recrutés par ancienneté dans le corps d'origine (MCF) et groupe de disciplines CNU

Groupes de disciplines	Sciences économiques et de gestion (*)	Langues et Littératures	Histoire-géographie et sciences humaines	Mathématiques et informatique	Physique	Chimie	Sciences de la terre	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	Biologie et biochimie	Pharmacie	Groupe interdisciplinaire	Total
Ancienneté (en années)												
1				1								1
2			1									1
3		1	1					1				3
4		1	3	1		1			1			7
5		1	2	2		1		1	2		1	10
6		2	6	7		1		3	4			23
7		2	5	7		4		7	4		1	30
8		3	10	11	2	1	3	4	1	1	4	40
9	1	7	7	10	1	6	4	4	3	2	3	48
10		6	6	8	5	1		10	2		1	39
11		8	13	4	4	3		11	5	3	6	57
12		12	13	6	3	2	2	9	5	1	7	60
13		7	12	2	5	8	2	11	10	2	2	61
14		8	9	6	3	3		6	2	1	1	39
15		3	3	2		3	2	3	3	2	1	22
16		6	5	1	3			4				19
17		3	6	3	2	1		6			1	22
18		3	6	3	1	2		4	2	1	1	23
19	1	4	2	1	1			1	1			11
20		1					1	1	2		1	6
21			1		1				1			3
22		1	1	2							1	5
23			1					3	1	1		6
24								1				1
Total	2	79	113	77	31	37	14	90	49	14	31	537

Moyenne	14 ans	12 ans 5 mois	11 ans 8 mois	10 ans 5 mois	12 ans 11 mois	11 ans 2 mois	11 ans 5 mois	12 ans 3 mois	11 ans 9 mois	13 ans	11 ans 8 mois	11 ans 9 mois
---------	--------	---------------	---------------	---------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------	---------------	---------------

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

(*) Ces enseignants membres de l'IUF ont été recrutés au titre de l'article 46-4

Campagne de qualification - Année 2011

Tableau III - i
Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Professeurs des universités		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	2		
02	Droit public			
03	Histoire du droit et des institutions			
04	Science politique	2		
05	Sciences économiques	11	7	63,64%
06	Sciences de gestion	3		
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	46	38	82,61%
08	Langues et littératures anciennes	7	6	85,71%
09	Langue et littérature françaises	42	29	69,05%
10	Littératures comparées	19	10	52,63%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	32	25	78,13%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	10	7	70,00%
13	Langues et littératures slaves	9	7	77,78%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	36	21	58,33%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	21	16	76,19%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	66	48	72,73%
17	Philosophie	48	34	70,83%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	51	35	68,63%
19	Sociologie, démographie	69	28	40,58%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	20	12	60,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	33	26	78,79%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	74	53	71,62%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	38	33	86,84%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	39	19	48,72%
25	Mathématiques	99	97	97,98%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	113	100	88,50%
27	Informatique	204	134	65,69%
28	Milieux denses et matériaux	107	74	69,16%
29	Constituants élémentaires	49	44	89,80%
30	Milieux dilués et optique	49	41	83,67%
31	Chimie théorique, physique, analytique	95	80	84,21%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	104	62	59,62%
33	Chimie des matériaux	66	52	78,79%
34	Astronomie, astrophysique	16	13	81,25%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	35	32	91,43%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	35	29	82,86%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	16	13	81,25%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	155	116	74,84%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	140	79	56,43%
62	Energétique, génie des procédés	83	58	69,88%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	100	59	59,00%
64	Biochimie et biologie moléculaire	125	59	47,20%
65	Biologie cellulaire	118	92	77,97%
66	Physiologie	55	45	81,82%
67	Biologie des populations et écologie	43	40	93,02%
68	Biologie des organismes	60	42	70,00%
69	Neurosciences	40	20	50,00%
70	Sciences de l'éducation	46	17	36,96%
71	Sciences de l'information et de la communication	31	17	54,84%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	19	15	78,95%
73	Cultures et langues régionales	1	1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	40	15	37,50%
76	Théologie catholique	5	4	
77	Théologie protestante	2	1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	4	44,44%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	13	6	46,15%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	12	7	58,33%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 763	1 922	69,56%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Note : ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant être qualifiée dans plusieurs sections différentes

Campagne de qualification - Année 2011

Tableau III - j
Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Professeurs des universités							
	Dossiers examinés			Qualifications			%	%
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
01	1	1	2					
02								
03								
04	1	1	2					
05	3	8	11	3	4	7	63,64%	42,86%
06		3	3					
DROIT	5	13	18	3	4	7	38,89%	42,86%
07	21	25	46	18	20	38	82,61%	47,37%
08	4	3	7	3	3	6	85,71%	50,00%
09	23	19	42	19	10	29	69,05%	65,52%
10	11	8	19	7	3	10	52,63%	70,00%
11	18	14	32	15	10	25	78,13%	60,00%
12	6	4	10	6	1	7	70,00%	85,71%
13	5	4	9	4	3	7	77,78%	57,14%
14	20	16	36	11	10	21	58,33%	52,38%
15	9	12	21	7	9	16	76,19%	43,75%
16	28	38	66	22	26	48	72,73%	45,83%
17	16	32	48	13	21	34	70,83%	38,24%
18	23	28	51	16	19	35	68,63%	45,71%
19	27	42	69	13	15	28	40,58%	46,43%
20	8	12	20	5	7	12	60,00%	41,67%
21	10	23	33	6	20	26	78,79%	23,08%
22	28	46	74	21	32	53	71,62%	39,62%
23	7	31	38	6	27	33	86,84%	18,18%
24	13	26	39	6	13	19	48,72%	31,58%
70	17	29	46	7	10	17	36,96%	41,18%
71	15	16	31	10	7	17	54,84%	58,82%
72	6	13	19	6	9	15	78,95%	40,00%
73		1	1		1	1	100,00%	
74	5	35	40	1	14	15	37,50%	6,67%
76	2	3	5	1	3	4	80,00%	25,00%
77		2	2		1	1	50,00%	
LETTRES	322	482	804	223	294	517	64,30%	43,13%
25	11	88	99	11	86	97	97,98%	11,34%
26	20	93	113	16	84	100	88,50%	16,00%
27	36	168	204	25	109	134	65,69%	18,66%
28	20	87	107	13	61	74	69,16%	17,57%
29	3	46	49	3	41	44	89,80%	6,82%
30	11	38	49	9	32	41	83,67%	21,95%
31	37	58	95	27	53	80	84,21%	33,75%
32	37	67	104	19	43	62	59,62%	30,65%
33	24	42	66	18	34	52	78,79%	34,62%
34		16	16		13	13	81,25%	
35	10	25	35	8	24	32	91,43%	25,00%
36	11	24	35	10	19	29	82,86%	34,48%
37	3	13	16	2	11	13	81,25%	15,38%
60	27	128	155	23	93	116	74,84%	19,83%
61	22	118	140	15	64	79	56,43%	18,99%
62	18	65	83	11	47	58	69,88%	18,97%
63	17	83	100	10	49	59	59,00%	16,95%
64	43	82	125	19	40	59	47,20%	32,20%
65	46	72	118	37	55	92	77,97%	40,22%
66	19	36	55	12	33	45	81,82%	26,67%
67	15	28	43	14	26	40	93,02%	35,00%
68	21	39	60	16	26	42	70,00%	38,10%
69	17	23	40	10	10	20	50,00%	50,00%
SCIENCES	468	1 439	1 907	328	1 053	1 381	72,42%	23,75%
85	2	7	9	1	3	4	44,44%	25,00%
86	9	4	13	4	2	6	46,15%	66,67%
87	5	7	12	2	5	7	58,33%	28,57%
PHARMACIE	16	18	34	7	10	17	50,00%	41,18%
TOTAL	811	1 952	2 763	561	1 361	1 922	69,56%	29,19%

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau III - k
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification →	2007	2008	2009	2010	2011	xx (*)	Total	% (**)
05	Sciences économiques					1	4		5	80,00%
06	Sciences de gestion					1		1	2	
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales			1	2	2	11	1	17	64,71%
08	Langues et littératures anciennes		1	1					2	
09	Langue et littérature françaises			2	4	2	8		16	50,00%
10	Littératures comparées		1	1			2		4	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		1		2	4	11		18	61,11%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves					2	2		4	50,00%
13	Langues et littératures slaves				1				1	
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			1	1	3	14	1	20	70,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques			1		2			3	
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		2		5	8	11		26	42,31%
17	Philosophie				1	4	4		9	44,44%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art			1	5	6	7		19	36,84%
19	Sociologie, démographie			1	3	2	10		16	62,50%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire				2	1	4		7	57,14%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art			2	2	1	5		10	50,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	2		6	13		22	59,09%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale				2		14		16	87,50%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme						3		3	100,00%
25	Mathématiques		1	3	2	5	15		26	57,69%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		2	2	4	2	12		22	54,55%
27	Informatique		2	2	4	12	24		44	54,55%
28	Milieux denses et matériaux		1	4	4	10	5	1	25	20,00%
29	Constituants élémentaires			1	1	1	3		6	50,00%
30	Milieux dilués et optique		2	1	2		2		7	28,57%
31	Chimie théorique, physique, analytique		1	2		7	6		16	37,50%
32	Chimie organique, minérale, industrielle		1	1	2	4	5		13	38,46%
33	Chimie des matériaux		1	2	3	3	5		14	35,71%
34	Astronomie, astrophysique			2					2	
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes					5	4	1	10	40,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère			1	1	2			4	
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement			2			1		3	33,33%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			5	8	10	13		36	36,11%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		2	3	3	5	10		23	43,48%
62	Energétique, génie des procédés			2	3	8	7		20	35,00%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes		2	4	3	1	4	1	15	26,67%
64	Biochimie et biologie moléculaire		1	2	2	5	4		14	28,57%
65	Biologie cellulaire		3	1	5	2	4		15	26,67%
66	Physiologie			2	3	1	2		8	25,00%
67	Biologie des populations et écologie				1	3	3	1	8	37,50%
68	Biologie des organismes				3		1		4	25,00%
69	Neurosciences		2	1	2	1		3	9	
70	Sciences de l'éducation				1	1	7		9	77,78%
71	Sciences de l'information et de la communication			2	2	3	7		14	50,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques					1	1		2	50,00%
73	Cultures et langues régionales						1		1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives				2	4	2	1	9	22,22%
76	Théologie catholique									
77	Théologie protestante									
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé			1	1			1	3	
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé		1		5	1	2		9	22,22%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique				1	1	2		4	50,00%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES

28	59	98	143	275	12	615	23,25%
4,55%	9,59%	15,93%	23,25%	44,72%	1,95%	100,00%	

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

* Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

** Pourcentage des qualifiés en 2011 par rapport au total.

Tableau III - 1
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2011

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2011	Candidats qualifiés en 2011	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2011	Taux de réussite des qualifiés en 2011
01	Droit privé et sciences criminelles	2				
02	Droit public					
03	Histoire du droit et des institutions					
04	Science politique	2				
05	Sciences économiques	11	7	5	4	57,14%
06	Sciences de gestion	3		1		
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	46	38	16	11	28,95%
08	Langues et littératures anciennes	7	6	2		
09	Langue et littérature françaises	42	29	16	8	27,59%
10	Littératures comparées	19	10	4	2	20,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	32	25	18	11	44,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	10	7	4	2	28,57%
13	Langues et littératures slaves	9	7	1		
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	36	21	19	14	66,67%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	21	16	3		
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	66	48	26	11	22,92%
17	Philosophie	48	34	9	4	11,76%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	51	35	19	7	20,00%
19	Sociologie, démographie	69	28	16	10	35,71%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	20	12	7	4	33,33%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	33	26	10	5	19,23%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	74	53	22	13	24,53%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	38	33	16	14	42,42%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	39	19	3	3	15,79%
25	Mathématiques	99	97	26	15	15,46%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	113	100	22	12	12,00%
27	Informatique	204	134	44	24	17,91%
28	Milieux denses et matériaux	107	74	24	5	6,76%
29	Constituants élémentaires	49	44	6	3	6,82%
30	Milieux dilués et optique	49	41	7	2	4,88%
31	Chimie théorique, physique, analytique	95	80	16	6	7,50%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	104	62	13	5	8,06%
33	Chimie des matériaux	66	52	14	5	9,62%
34	Astronomie, astrophysique	16	13	2		
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	35	32	9	4	12,50%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	35	29	4		
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	16	13	3	1	7,69%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	155	116	36	13	11,21%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	140	79	23	10	12,66%
62	Energétique, génie des procédés	83	58	20	7	12,07%
63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes	100	59	14	4	6,78%
64	Biochimie et biologie moléculaire	125	59	14	4	6,78%
65	Biologie cellulaire	118	92	15	4	4,35%
66	Physiologie	55	45	8	2	4,44%
67	Biologie des populations et écologie	43	40	7	3	7,50%
68	Biologie des organismes	60	42	4	1	2,38%
69	Neurosciences	40	20	6		
70	Sciences de l'éducation	46	17	9	7	41,18%
71	Sciences de l'information et de la communication	31	17	14	7	41,18%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	19	15	2	1	6,67%
73	Cultures et langues régionales	1	1	1	1	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	40	15	8	2	13,33%
76	Théologie catholique	5	4			
77	Théologie protestante	2	1			
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	9	4	2		
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	13	6	9	2	33,33%
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	12	7	4	2	28,57%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		2 763	1 922 *	603	275	14,31%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

N.B. : 12 PR, dispensés de l'inscription sur la liste de qualification, ont été nommés et s'ajoutent aux 603 figurant dans le présent tableau (cf. tableau III - k)

**Bilan des opérations de recrutement par concours
des maîtres de conférences**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie détaille les opérations de recrutement des maîtres de conférences pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU.
L'approche démographique des recrutés (âge et sexe) est complétée par une mise en perspective des postes pourvus avec la phase de qualification en 2011.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - a
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article
Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	47	1	46	97,87%
02	Droit public	50	2	48	96,00%
03	Histoire du droit et des institutions	7		7	100,00%
04	Science politique	8		8	100,00%
05	Sciences économiques	63	4	59	93,65%
06	Sciences de gestion	77	14	63	81,82%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	32		32	100,00%
08	Langues et littératures anciennes	6		6	100,00%
09	Langue et littérature françaises	29		29	100,00%
10	Littératures comparées	4		4	100,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	50	6	44	88,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	14		14	100,00%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	44	4	40	90,91%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	13	2	11	84,62%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	64	2	62	96,88%
17	Philosophie	14	1	13	92,86%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	38		38	100,00%
19	Sociologie, démographie	26		26	100,00%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	7		7	100,00%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	17		17	100,00%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	29	2	27	93,10%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	25	1	24	96,00%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	11		11	100,00%
25	Mathématiques	51		51	100,00%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	63	1	62	98,41%
27	Informatique	83	4	79	95,18%
28	Milieux denses et matériaux	38	3	35	92,11%
29	Constituants élémentaires	7		7	100,00%
30	Milieux dilués et optique	10	1	9	90,00%
31	Chimie théorique, physique, analytique	33	3	30	90,91%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	39		39	100,00%
33	Chimie des matériaux	32	5	27	84,38%
34	Astronomie, astrophysique	4		4	100,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	20	2	18	90,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	9		9	100,00%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	4		4	100,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	64	4	60	93,75%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	51		51	100,00%
62	Energétique, génie des procédés	36	1	35	97,22%
63	Electronique, optronique et systèmes	45	2	43	95,56%
64	Biochimie et biologie moléculaire	46	1	45	97,83%
65	Biologie cellulaire	27	1	26	96,30%
66	Physiologie	20		20	100,00%
67	Biologie des populations et écologie	24	2	22	91,67%
68	Biologie des organismes	14	1	13	92,86%
69	Neurosciences	15		15	100,00%
70	Sciences de l'éducation	34	1	33	97,06%
71	Sciences de l'information et de la communication	32	2	30	93,75%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2		2	100,00%
73	Cultures et langues régionales	2		2	100,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	30	4	26	86,67%
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	10		10	100,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	15	1	14	93,33%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	16	1	15	93,75%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	1554	79	1475	94,92%
			5,08%	94,92%	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - b
Opérations de recrutement - Analyse par section et par article

Article 26-I-2

Section	Titre de la section	Postes offerts au recrutement	Postes non pourvus	Postes pourvus	% Postes pourvus
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	1		1	100,0%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	1		1	100,0%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	1		1	
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	2		2	
27	Informatique	1		1	
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	1		1	100,0%
63	Electronique, optronique et systèmes	1		1	100,0%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1		1	100,0%
	TOUTES SECTIONS CONFONDUES	9		9	100,0%
				100,0%	

source: DGRH A1-1, A2, ANTARES-ANTEE, juin 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - c
Analyse par section, sexe et corps des postes pourvus, tous articles confondus

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences			
		Femmes	Hommes	Total	% femmes sur total
01	Droit privé et sciences criminelles	27	19	46	58,70%
02	Droit public	30	18	48	62,50%
03	Histoire du droit et des institutions	4	3	7	57,14%
04	Science politique	2	6	8	25,00%
05	Sciences économiques	25	34	59	42,37%
06	Sciences de gestion	34	29	63	53,97%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	17	15	32	53,13%
08	Langues et littératures anciennes	4	2	6	66,67%
09	Langue et littérature françaises	18	11	29	62,07%
10	Littératures comparées	2	2	4	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	30	15	45	66,67%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	11	3	14	78,57%
13	Langues et littératures slaves	2		2	100,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	31	9	40	77,50%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	6	5	11	54,55%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	44	18	62	70,97%
17	Philosophie	8	5	13	61,54%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	23	15	38	60,53%
19	Sociologie, démographie	15	11	26	57,69%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	3	4	7	42,86%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	10	7	17	58,82%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	14	14	28	50,00%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	11	13	24	45,83%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	5	7	12	41,67%
25	Mathématiques	6	45	51	11,76%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	12	52	64	18,75%
27	Informatique	19	61	80	23,75%
28	Milieux denses et matériaux	10	25	35	28,57%
29	Constituants élémentaires	1	6	7	14,29%
30	Milieux dilués et optique	3	6	9	33,33%
31	Chimie théorique, physique, analytique	11	19	30	36,67%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	18	21	39	46,15%
33	Chimie des matériaux	11	16	27	40,74%
34	Astronomie, astrophysique	1	3	4	25,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	6	12	18	33,33%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	5	4	9	55,56%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	2	2	4	50,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	8	53	61	13,11%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	15	36	51	29,41%
62	Energétique, génie des procédés	9	26	35	25,71%
63	Electronique, optronique et systèmes	7	37	44	15,91%
64	Biochimie et biologie moléculaire	21	24	45	46,67%
65	Biologie cellulaire	18	8	26	69,23%
66	Physiologie	7	13	20	35,00%
67	Biologie des populations et écologie	6	16	22	27,27%
68	Biologie des organismes	6	7	13	46,15%
69	Neurosciences	5	10	15	33,33%
70	Sciences de l'éducation	15	18	33	45,45%
71	Sciences de l'information et de la communication	19	11	30	63,33%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques		2	2	0,00%
73	Cultures et langues régionales	1	1	2	50,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	10	17	27	37,04%
76	Théologie catholique				
77	Théologie protestante	1		1	100,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	7	3	10	70,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	11	3	14	78,57%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	12	3	15	80,00%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		659	825	1 484	44,41%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - d
Répartition par grande discipline, groupe, section du CNU, corps, sexe et âge moyen

	Section	Maîtres de conférences						
		Femmes	Age Moyen	Hommes	Age Moyen	Total	Age Moyen	
DROIT	01	27	31 ans 11 mois	19	32 ans 1 mois	46	32 ans	
	02	30	32 ans 2 mois	18	32 ans 5 mois	48	32 ans 3 mois	
	03	4	32 ans	3	36 ans 8 mois	7	34 ans	
POLITIQUE	04	2	34 ans 6 mois	6	32 ans 10 mois	8	33 ans 3 mois	
	GROUPE 1	63	32 ans 1 mois	46	32 ans 7 mois	109	32 ans 4 mois	
ECONOMIE	05	25	31 ans 8 mois	34	31 ans 11 mois	59	31 ans 7 mois	
	06	34	33 ans 3 mois	29	35 ans	63	34 ans	
GESTION	GROUPE 2	59	32 ans 1 mois	63	33 ans 1 mois	122	32 ans 10 mois	
	TOTAL DROIT	122	32 ans 4 mois	109	32 ans 11 mois	231	32 ans 7 mois	
LETTRES	07	17	35 ans 9 mois	15	37 ans 8 mois	32	36 ans 8 mois	
	08	4	33 ans 9 mois	2	33 ans 6 mois	6	33 ans 8 mois	
	09	18	37 ans 6 mois	11	35 ans 7 mois	29	36 ans 9 mois	
	10	2	32 ans	2	40 ans 6 mois	4	36 ans 3 mois	
	11	30	34 ans 8 mois	15	36 ans 10 mois	45	35 ans 5 mois	
	12	11	36 ans 3 mois	3	35 ans	14	36 ans	
	13	2	39 ans			2	39 ans	
	14	31	34 ans 5 mois	9	33 ans 8 mois	40	34 ans 3 mois	
	15	6	46 ans 2 mois	5	37 ans 7 mois	11	42 ans 3 mois	
		GROUPE 3	121	35 ans 11 mois	62	36 ans 4 mois	183	36 ans
	16	44	33 ans 6 mois	18	34 ans 3 mois	62	33 ans 8 mois	
	17	8	35 ans 4 mois	5	37 ans 7 mois	13	36 ans 2 mois	
	18	23	39 ans 5 mois	15	38 ans 3 mois	38	39 ans	
	19	15	34 ans 5 mois	11	35 ans 10 mois	26	35 ans	
	20	3	34 ans 4 mois	4	34 ans 3 mois	7	34 ans 3 mois	
	21	10	35 ans 8 mois	7	37 ans 8 mois	17	36 ans 6 mois	
	22	14	34 ans 5 mois	14	36 ans 10 mois	28	35 ans 7 mois	
	23	11	31 ans 10 mois	13	33 ans 9 mois	24	32 ans 11 mois	
	24	5	31 ans 4 mois	7	35 ans 10 mois	12	34 ans	
		GROUPE 4	133	34 ans 10 mois	94	35 ans 11 mois	227	35 ans 3 mois
	70	15	37 ans 2 mois	18	44 ans 8 mois	33	41 ans 3 mois	
	71	19	35 ans	11	34 ans 9 mois	30	34 ans 11 mois	
	72			2	34 ans	2	34 ans	
	73	1	33 ans	1	35 ans	2	34 ans	
74	10	33 ans 7 mois	17	33 ans 11 mois	27	33 ans 9 mois		
	GROUPE 12	45	35 ans 4 mois	49	38 ans 1 mois	94	36 ans 9 mois	
	Théologie	1	43 ans			1	43 ans	
	TOTAL LETTRES	300	35 ans 4 mois	205	36 ans 7 mois	505	35 ans 10 mois	
SCIENCESSCIENCES	25	6	30 ans 4 mois	45	30 ans 8 mois	51	30 ans 8 mois	
	26	12	29 ans 5 mois	52	30 ans 2 mois	64	30 ans	
	27	19	30 ans 10 mois	61	30 ans 4 mois	80	30 ans 6 mois	
		GROUPE 5	37	30 ans 3 mois	158	30 ans 5 mois	195	30 ans 4 mois
	28	10	31 ans 4 mois	25	31 ans 1 mois	35	31 ans 2 mois	
	29	1	31 ans	6	32 ans 2 mois	7	32 ans	
	30	3	28 ans	6	31 ans 4 mois	9	30 ans 2 mois	
		GROUPE 6	14	30 ans 7 mois	37	31 ans 3 mois	51	31 ans 1 mois
	31	11	32 ans 3 mois	19	31 ans 5 mois	30	31 ans 9 mois	
	32	18	30 ans 4 mois	21	30 ans 5 mois	39	30 ans 5 mois	
	33	11	30 ans 3 mois	16	30 ans 5 mois	27	30 ans 4 mois	
		GROUPE 7	40	30 ans 10 mois	56	30 ans 9 mois	96	30 ans 10 mois
	34	1	32 ans	3	32 ans 4 mois	4	32 ans 3 mois	
	35	6	32 ans 4 mois	12	32 ans 8 mois	18	32 ans 6 mois	
	36	5	31 ans 4 mois	4	33 ans 6 mois	9	32 ans 4 mois	
	37	2	33 ans	2	29 ans	4	31 ans	
		GROUPE 8	14	32 ans	21	32 ans 5 mois	35	32 ans 3 mois
	60	8	32 ans 4 mois	53	30 ans 7 mois	61	30 ans 9 mois	
	61	15	28 ans 10 mois	36	31 ans 3 mois	51	30 ans 6 mois	
	62	9	31 ans 4 mois	26	31 ans 3 mois	35	31 ans 3 mois	
	63	7	30 ans 8 mois	37	31 ans 7 mois	44	31 ans 5 mois	
		GROUPE 9	39	30 ans 5 mois	152	31 ans 1 mois	191	30 ans 11 mois
	64	21	32 ans 8 mois	24	34 ans	45	33 ans 5 mois	
	65	18	33 ans 7 mois	8	34 ans 3 mois	26	33 ans 9 mois	
	66	7	33 ans 1 mois	13	33 ans 8 mois	20	33 ans 6 mois	
	67	6	32 ans 2 mois	16	33 ans 3 mois	22	33 ans	
	68	6	30 ans 6 mois	7	31 ans 6 mois	13	31 ans	
	69	5	33 ans 4 mois	10	35 ans 1 mois	15	34 ans 6 mois	
		GROUPE 10	63	32 ans 9 mois	78	33 ans 9 mois	141	33 ans 4 mois
		TOTAL SCIENCES	207	31 ans 4 mois	502	31 ans 4 mois	709	31 ans 4 mois
PHARMACIE	85	7	32 ans 3 mois	3	29 ans	10	31 ans 3 mois	
	86	11	32 ans 1 mois	3	33 ans	14	32 ans 3 mois	
	87	12	32 ans 11 mois	3	32 ans	15	32 ans 8 mois	
		GROUPE 11	30	32 ans 5 mois	9	31 ans 4 mois	39	32 ans 2 mois
	TOTAL GENERAL	659	33 ans 5 mois	825	32 ans 10 mois	1484	33 ans 1 mois	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - e
Bilan de la phase de qualification par le CNU

Section	Titre de la section	Maîtres de conférences		
		Dossiers examinés	Candidats retenus	Taux de qualification
01	Droit privé et sciences criminelles	245	90	36,73%
02	Droit public	202	41	20,30%
03	Histoire du droit et des institutions	43	20	46,51%
04	Science politique	254	98	38,58%
05	Sciences économiques	315	172	54,60%
06	Sciences de gestion	250	134	53,60%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	239	150	62,76%
08	Langues et littératures anciennes	46	36	78,26%
09	Langue et littérature françaises	210	99	47,14%
10	Littératures comparées	75	39	52,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	166	113	68,07%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	47	28	59,57%
13	Langues et littératures slaves	41	25	60,98%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	160	97	60,63%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	90	62	68,89%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	243	110	45,27%
17	Philosophie	228	129	56,58%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	337	200	59,35%
19	Sociologie, démographie	430	237	55,12%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	232	111	47,84%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	196	130	66,33%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	449	289	64,37%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	180	130	72,22%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	135	75	55,56%
25	Mathématiques	212	201	94,81%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	308	289	93,83%
27	Informatique	709	447	63,05%
28	Milieux denses et matériaux	380	335	88,16%
29	Constituants élémentaires	136	123	90,44%
30	Milieux dilués et optique	208	198	95,19%
31	Chimie théorique, physique, analytique	335	256	76,42%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	399	280	70,18%
33	Chimie des matériaux	256	228	89,06%
34	Astronomie, astrophysique	94	78	82,98%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	190	152	80,00%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	201	169	84,08%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	84	70	83,33%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	501	362	72,26%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	423	234	55,32%
62	Energétique, génie des procédés	236	184	77,97%
63	Electronique, optronique et systèmes	341	165	48,39%
64	Biochimie et biologie moléculaire	770	443	57,53%
65	Biologie cellulaire	688	473	68,75%
66	Physiologie	234	182	77,78%
67	Biologie des populations et écologie	341	218	63,93%
68	Biologie des organismes	283	246	86,93%
69	Neurosciences	219	160	73,06%
70	Sciences de l'éducation	292	97	33,22%
71	Sciences de l'information et de la communication	220	71	32,27%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	102	67	65,69%
73	Cultures et langues régionales	22	9	40,91%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	153	91	59,48%
76	Théologie catholique	16	10	62,50%
77	Théologie protestante	7	3	42,86%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	105	76	72,38%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	126	104	82,54%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique	204	160	78,43%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 608	8 796	64,64%

Source: GALAXIE/ANTARES, DGRH A1-1 & DGRH A2, septembre 2011

Note : ce tableau décrit les qualifications et non les qualifiés, une même personne pouvant être qualifiée dans plusieurs sections différentes

Campagne de qualification - Année 2011

Tableau IV - f
Répartition des qualifications par section du CNU, corps et sexe des individus qualifiés

Section du CNU	Maîtres de conférences							
	Dossiers examinés			Qualifications			%	%
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Qualifications	Femmes
01	136	109	245	53	37	90	36,73%	58,89%
02	97	105	202	22	19	41	20,30%	53,66%
03	18	25	43	11	9	20	46,51%	55,00%
04	111	143	254	53	45	98	38,58%	54,08%
05	129	186	315	73	99	172	54,60%	42,44%
06	120	130	250	70	64	134	53,60%	52,24%
DROIT	611	698	1 309	282	273	555	42,40%	50,81%
07	160	79	239	100	50	150	62,76%	66,67%
08	25	21	46	20	16	36	78,26%	55,56%
09	145	65	210	67	32	99	47,14%	67,68%
10	56	19	75	31	8	39	52,00%	79,49%
11	106	60	166	75	38	113	68,07%	66,37%
12	31	16	47	20	8	28	59,57%	71,43%
13	30	11	41	20	5	25	60,98%	80,00%
14	121	39	160	70	27	97	60,63%	72,16%
15	45	45	90	34	28	62	68,89%	54,84%
16	152	91	243	70	40	110	45,27%	63,64%
17	73	155	228	43	86	129	56,58%	33,33%
18	192	145	337	107	93	200	59,35%	53,50%
19	216	214	430	126	111	237	55,12%	53,16%
20	145	87	232	72	39	111	47,84%	64,86%
21	104	92	196	66	64	130	66,33%	50,77%
22	222	227	449	134	155	289	64,37%	46,37%
23	84	96	180	64	66	130	72,22%	49,23%
24	83	52	135	47	28	75	55,56%	62,67%
70	157	135	292	59	38	97	33,22%	60,82%
71	123	97	220	44	27	71	32,27%	61,97%
72	38	64	102	29	38	67	65,69%	43,28%
73	9	13	22	3	6	9	40,91%	33,33%
74	57	96	153	32	59	91	59,48%	35,16%
76	4	12	16	1	9	10	62,50%	10,00%
77	5	2	7	3		3	42,86%	100,00%
LETTRES	2 383	1 933	4 316	1 337	1 071	2 408	55,79%	55,52%
25	40	172	212	37	164	201	94,81%	18,41%
26	85	223	308	78	211	289	93,83%	26,99%
27	149	560	709	90	357	447	63,05%	20,13%
28	106	274	380	95	240	335	88,16%	28,36%
29	30	106	136	27	96	123	90,44%	21,95%
30	44	164	208	42	156	198	95,19%	21,21%
31	153	182	335	112	144	256	76,42%	43,75%
32	177	222	399	128	152	280	70,18%	45,71%
33	110	146	256	100	128	228	89,06%	43,86%
34	25	69	94	20	58	78	82,98%	25,64%
35	72	118	190	57	95	152	80,00%	37,50%
36	81	120	201	68	101	169	84,08%	40,24%
37	32	52	84	28	42	70	83,33%	40,00%
60	103	398	501	77	285	362	72,26%	21,27%
61	93	330	423	53	181	234	55,32%	22,65%
62	70	166	236	57	127	184	77,97%	30,98%
63	64	277	341	29	136	165	48,39%	17,58%
64	439	331	770	240	203	443	57,53%	54,18%
65	423	265	688	280	193	473	68,75%	59,20%
66	136	98	234	104	78	182	77,78%	57,14%
67	182	159	341	110	108	218	63,93%	50,46%
68	170	113	283	145	101	246	86,93%	58,94%
69	108	111	219	73	87	160	73,06%	45,63%
SCIENCES	2 892	4 656	7 548	2 050	3 443	5 493	72,77%	37,32%
85	49	56	105	40	36	76	72,38%	52,63%
86	65	61	126	53	51	104	82,54%	50,96%
87	136	68	204	108	52	160	78,43%	67,50%
PHARMACIE	250	185	435	201	139	340	78,16%	59,12%
TOTAL	6 136	7 472	13 608	3 870	4 926	8 796	64,64%	44,00%

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - g
Analyse des postes pourvus par année de qualification du candidat nommé

Section	Titre de la section	Année de qualification	→ 2007	2008	2009	2010	2011	xx (*)	Total	% (**)
01	Droit privé et sciences criminelles				7	13	26		46	56,52%
02	Droit public			3	3	14	28		48	58,33%
03	Histoire du droit et des institutions		1		2	1	3		7	42,86%
04	Science politique					3	5		8	62,50%
05	Sciences économiques			6	1	9	42	1	59	71,19%
06	Sciences de gestion		1	1	8	5	48		63	76,19%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		2	5	5	11	9		32	28,13%
08	Langues et littératures anciennes				3	2	1		6	16,67%
09	Langue et littérature françaises		1	3	12	9	4		29	13,79%
10	Littératures comparées				1	1	2		4	50,00%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes			2	2	14	27		45	60,00%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves			1	5	3	5		14	35,71%
13	Langues et littératures slaves		1				1		2	50,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes			7	2	13	18		40	45,00%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		1	1	1	3	5		11	45,45%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		4	3	10	16	29		62	46,77%
17	Philosophie		1	2	2	4	4		13	30,77%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art		4	4	9	11	10		38	26,32%
19	Sociologie, démographie		2	2	6	7	9		26	34,62%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire			1	2		4		7	57,14%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		1	2	5	4	5		17	29,41%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique		1	2	8	9	8		28	28,57%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale			2	5	10	7		24	29,17%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme			1		3	8		12	66,67%
25	Mathématiques		1	4	4	13	29		51	56,86%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques			4	3	9	48		64	75,00%
27	Informatique		4	5	13	25	33		80	41,25%
28	Milieux denses et matériaux		1	5	8	5	16		35	45,71%
29	Constituants élémentaires		1	2	2		2		7	28,57%
30	Milieux dilués et optique					6	3		9	33,33%
31	Chimie théorique, physique, analytique		1	4	5	9	10	1	30	33,33%
32	Chimie organique, minérale, industrielle			5	11	14	9		39	23,08%
33	Chimie des matériaux		2	5	2	3	15		27	55,56%
34	Astronomie, astrophysique			2		1	1		4	25,00%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		1	4	1	8	4		18	22,22%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère			2	4	1	2		9	22,22%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement				1	1	1	1	4	25,00%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil			2	12	12	35		61	57,38%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal			5	7	10	28	1	51	54,90%
62	Energétique, génie des procédés		3	2	7	10	13		35	37,14%
63	Electronique, optronique et systèmes			2	6	13	23		44	52,27%
64	Biochimie et biologie moléculaire		2	7	10	10	16		45	35,56%
65	Biologie cellulaire		3	1	7	5	10		26	38,46%
66	Physiologie		3	3	4	7	3		20	15,00%
67	Biologie des populations et écologie		1	1	6	6	8		22	36,36%
68	Biologie des organismes			3	2	4	4		13	30,77%
69	Neurosciences		1	3	3	6	2		15	13,33%
70	Sciences de l'éducation			4	7	10	12		33	36,36%
71	Sciences de l'information et de la communication		2		4	9	15		30	50,00%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques					1	1		2	50,00%
73	Cultures et langues régionales				2				2	
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives		1	3	4	6	13		27	48,15%
76	Théologie catholique									
77	Théologie protestante		1						1	
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé				3	3	4		10	40,00%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé				1	4	9		14	64,29%
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique			1	5	4	5		15	33,33%

TOUTES SECTIONS CONFONDUES

48	127	243	380	682	4	1 484	45,96%
----	-----	-----	-----	-----	---	-------	--------

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

3,23%	8,56%	16,37%	25,61%	45,96%	0,27%
-------	-------	--------	--------	--------	-------

* Enseignants dispensés de l'inscription sur la liste de qualification (fonctions équivalentes à l'étranger)

** Pourcentage des qualifiés en 2011 par rapport au total

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau IV - h
Analyse des postes pourvus par les candidats qualifiés et nommés en 2011

Section	Titre de la section	Dossiers examinés en 2011	Candidats qualifiés en 2011	Total nommés		
				Total toutes années de qualification confondues	Dont qualifiés en 2011	Taux de réussite des qualifiés en 2011
01	Droit privé et sciences criminelles	245	90	46	26	28,89%
02	Droit public	202	41	48	28	68,29%
03	Histoire du droit et des institutions	43	20	7	3	15,00%
04	Science politique	254	98	8	5	5,10%
05	Sciences économiques	315	172	58	42	24,42%
06	Sciences de gestion	250	134	63	48	35,82%
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générale:	239	150	32	9	6,00%
08	Langues et littératures anciennes	46	36	6	1	2,78%
09	Langue et littérature françaises	210	99	29	4	4,04%
10	Littératures comparées	75	39	4	2	5,13%
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	166	113	45	27	23,89%
12	Langues et littératures germaniques et scandinaves	47	28	14	5	17,86%
13	Langues et littératures slaves	41	25	2	1	4,00%
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	160	97	40	18	18,56%
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	90	62	11	5	8,06%
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	243	110	62	29	26,36%
17	Philosophie	228	129	13	4	3,10%
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	337	200	38	10	5,00%
19	Sociologie, démographie	430	237	26	9	3,80%
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire	232	111	7	4	3,60%
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	196	130	17	5	3,85%
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	449	289	28	8	2,77%
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale	180	130	24	7	5,38%
24	Aménagement de l'espace, urbanisme	135	75	12	8	10,67%
25	Mathématiques	212	201	51	29	14,43%
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	308	289	64	48	16,61%
27	Informatique	709	447	80	33	7,38%
28	Milieux denses et matériaux	380	335	35	16	4,78%
29	Constituants élémentaires	136	123	7	2	1,63%
30	Milieux dilués et optique	208	198	9	3	1,52%
31	Chimie théorique, physique, analytique	335	256	29	10	3,91%
32	Chimie organique, minérale, industrielle	399	280	39	9	3,21%
33	Chimie des matériaux	256	228	27	15	6,58%
34	Astronomie, astrophysique	94	78	4	1	1,28%
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	190	152	18	4	2,63%
36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère	201	169	9	2	1,18%
37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	84	70	3	1	1,43%
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	501	362	61	35	9,67%
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal	423	234	50	28	11,97%
62	Energétique, génie des procédés	236	184	35	13	7,07%
63	Electronique, optronique et systèmes	341	165	44	23	13,94%
64	Biochimie et biologie moléculaire	770	443	45	16	3,61%
65	Biologie cellulaire	688	473	26	10	2,11%
66	Physiologie	234	182	20	3	1,65%
67	Biologie des populations et écologie	341	218	22	8	3,67%
68	Biologie des organismes	283	246	13	4	1,63%
69	Neurosciences	219	160	15	2	1,25%
70	Sciences de l'éducation	292	97	33	12	12,37%
71	Sciences de l'information et de la communication	220	71	30	15	21,13%
72	Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	102	67	2	1	1,49%
73	Cultures et langues régionales	22	9	2	2	0,00%
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	153	91	27	13	14,29%
76	Théologie catholique	16	10	0		0,00%
77	Théologie protestante	7	3	1		0,00%
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé	105	76	10	4	5,26%
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé	126	104	14	9	8,65%
87	Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	204	160	15	5	3,13%
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		13 608	8 796 *	1 480	682	7,75%

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

* Rappel : un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

N.B. : 4 MCF, dispensés de l'inscription sur la liste de qualification, ont été nommés et s'ajoutent aux 1 480 figurant dans le présent tableau (cf. tableau IV - g)

**Bilan des postes de maître de conférences et de professeur des universités
non pourvus au terme des opérations de recrutement**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

Cette partie précise la répartition des postes de maîtres de conférences et de professeur des universités, pour chaque type de concours et pour chaque section du CNU, qui sont restés vacants au terme des opérations de recrutement. Les motifs de non pourvoi des postes sont fournis par les établissements, sur ANTARES-ANTEE.

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines

- DGRH A1-1 -

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V
Analyse des postes non pourvus

	Non vacant	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
Maîtres de conférences									
Article 26-I-1 : concours externes			25			12	10	32	79
Article 26-I-2 : concours réservés aux enseignants du 2nd degré									
Article 26-I-3 : concours réservés aux professionnels									
Total Maîtres de conférences			25			12	10	32	79
Professeurs des universités									
Article 46-1 : concours externes		8	48	1	1	11	4	24	97
Article 46-3 : concours réservés aux maîtres de conférences (voie longue)									13
Article 49-2-1 : agrégation externe									2
Total Professeurs des universités (hors article 51)		8	48	1	1	11	4	24	112
TOTAL GENERAL (hors PR article 51)		8	73	1	1	23	14	56	191
		4,19%	38,22%	0,52%	0,52%	12,04%	7,33%	29,32%	
Article 51 : recrutement des disciplines juridiques et économiques		35	8			2	4	7	56
Total Professeurs des universités (avec article 51)		43	56	1	1	13	8	31	168
TOTAL GENERAL		43	81	1	1	25	18	63	247
		17,41%	32,79%	0,40%	0,40%	10,12%	7,29%	25,51%	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V - a
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 26-I-1

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles						1	1
02	Droit public						2	2
05	Sciences économiques		1				3	4
06	Sciences de gestion		4			2	8	14
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes		2		1		3	6
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes		2				2	4
15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques		2					2
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		1		1			2
17	Philosophie					2		2
22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique				2			2
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale						1	1
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1					1
27	Informatique		2		1		1	4
28	Milieux denses et matériaux		1			1	1	3
30	Milieux dilués et optique		1					1
31	Chimie théorique, physique, analytique		1		2			3
33	Chimie des matériaux		2		1	1	1	5
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes		2					2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil						4	4
62	Energétique, génie des procédés						1	1
63	Electronique, optronique et systèmes						2	2
64	Biochimie et biologie moléculaire						1	1
65	Biologie cellulaire				1			1
67	Biologie des populations et écologie				1	1		2
68	Biologie des organismes		1					1
70	Sciences de l'éducation		1					1
71	Sciences de l'information et de la communication		1		1			2
74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives					2	1	3
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé				1			1
87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique					1		1
TOUTES SECTIONS CONFONDUES			25		12	10	32	79
			31,65%		15,19%	12,66%	40,51%	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V - b
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 46-1

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Avis défavorable du président ou du directeur	Refus directeur art. L 713-9	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales		3					1	4
09	Langue et littérature françaises						1		1
10	Littératures comparées		1						1
11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	3	13			1		5	22
14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes		2			1		3	6
16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale		1					3	4
17	Philosophie					1			1
18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art	1	1			1		2	5
19	Sociologie, démographie	1	5				1	4	11
20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire						1		1
21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art		2						2
23	Géographie physique, humaine, économique et régionale		1						1
24	Aménagement de l'espace, urbanisme		2						2
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1			1			2
27	Informatique		5			3		1	9
31	Chimie théorique, physique, analytique		1			2			3
32	Chimie organique, minérale, industrielle							1	1
35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	1				1			2
60	Mécanique, génie mécanique, génie civil		1					1	2
61	Génie informatique, automatique et traitement du signal		1						1
62	Energétique, génie des procédés		1						1
63	Electronique, optronique et systèmes		1		1				2
64	Biochimie et biologie moléculaire		2						2
66	Physiologie	1	1						2
67	Biologie des populations et écologie		1	1					2
70	Sciences de l'éducation	1	1					1	3
71	Sciences de l'information et de la communication		1					1	2
85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé						1		1
86	Sciences du médicament et des autres produits de santé							1	1
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		8	48	1	1	11	4	24	97
		8,25%	49,48%	1,03%	1,03%	11,34%	4,12%	24,74%	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

Bilan de la campagne 2011 de recrutement et d'affectation des professeurs des universités (session synchronisée - ANTEE)

Tableau V - c
Analyse des postes non pourvus par section et par article

Article 51

Section	Titre de la section	Absence de candidature	Absence de lauréat	Absence de lauréat proposé par le CA	Interruption de procédure	Vœux préférentiels sur d'autres postes de ce recrutement	Total non pourvus
01	Droit privé et sciences criminelles	10			1		11
02	Droit public	4	3	1		1	9
03	Histoire du droit et des institutions		1				1
04	Science politique	1			1		2
05	Sciences économiques	3	4	1	1	5	14
06	Sciences de gestion	17			1	1	19
TOUTES SECTIONS CONFONDUES		35	8	2	4	7	56
		62,50%	14,29%	3,57%	7,14%	12,50%	

Source: GALAXIE/ANTARES-ANTEE, DGRH A1-1 & DGRH A2, décembre 2011

**Table des disciplines ou sections
du Conseil national des universités**

Campagne 2011 - Session "synchronisée" (ANTEE)

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
Service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche
Sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et des affaires communes
Département des études d'effectifs, d'analyse des ressources humaines
- DGRH A1-1 -

Grande Discipline	Groupe	Libellé sous-groupe	Section	Titre de la section du CNU
DROIT	1	Droit et science politique	01	Droit privé et sciences criminelles
			02	Droit public
			03	Histoire du droit et des institutions
			04	Science politique
	2	Sciences économiques et de gestion	05	Sciences économiques
			06	Sciences de gestion
LETTRES	3a	Littératures	07	Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
			08	Langues et littératures anciennes
			09	Langue et littérature françaises
			10	Littératures comparées
	3b	Langues	11	Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
			12	Langues et littératures germaniques et scandinaves
			13	Langues et littératures slaves
			14	Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
			15	Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
	4a	Sciences humaines	16	Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
			17	Philosophie
			18	Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
			19	Sociologie, démographie
	4b	Histoire-géographie	20	Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire
			21	Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux; de l'art
			22	Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art; de la musique
			23	Géographie physique, humaine, économique et régionale
			24	Aménagement de l'espace, urbanisme
	12a	Groupe interdisciplinaire	70	Sciences de l'éducation
			71	Sciences de l'information et de la communication
72			Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	
73			Cultures et langues régionales	
12b	STAPS	74	Sciences et techniques des activités physiques et sportives	
20	Théologie	76	Théologie catholique	
		77	Théologie protestante	
SCIENCES	5a	Mathématiques	25	Mathématiques
			26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
	5b	Informatique	27	Informatique
	6	Physique	28	Milieux denses et matériaux
			29	Constituants élémentaires
			30	Milieux dilués et optique
	7	Chimie	31	Chimie théorique, physique, analytique
			32	Chimie organique, minérale, industrielle
			33	Chimie des matériaux
	8	Sciences de la terre	34	Astronomie, astrophysique
			35	Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
			36	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléo-biosphère
			37	Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement
	9	Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil
			61	Génie informatique, automatique et traitement du signal
			62	Energétique, génie des procédés
			63	Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
	10	Biologie et biochimie	64	Biochimie et biologie moléculaire
			65	Biologie cellulaire
			66	Physiologie
67			Biologie des populations et écologie	
68			Biologie des organismes	
69			Neurosciences	
PHARMACIE	11	Pharmacie	85	Sciences physico-chimiques et ingénierie appliquées à la santé
			86	Sciences du médicament et des autres produits de santé
			87	Sciences biologiques, fondamentales et clinique